



Vingt-deuxième session

Nairobi, 30 mars – 3 avril 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour
l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011**

**Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal
2010-2011**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent document expose le projet de programme de travail et de budget intégré de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour la période 2010-2011 établi à partir du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 approuvé par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session conformément à la résolution 21/1 du 20 avril 2007 du Conseil d'administration. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme a été approuvé lors de la même session du Conseil d'administration, le 20 avril 2007, par la résolution 21/2. Le programme de travail est fondé sur le cadre stratégique biennal pour la période 2010-2011 qui a été approuvé par le Comité du programme et de la coordination. Le budget se fonde sur les prévisions relatives aux contributions volontaires à des fins générales et à des fins spéciales ainsi que sur les estimations du niveau des dépenses nécessaires pour compléter les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et les ressources au titre de la coopération technique. Ces ressources sont nécessaires pour mener à bien le programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice biennal et fournir l'appui au programme requis en vue de la mise en œuvre effective des domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

La Directrice exécutive recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains approuve le programme de travail et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011 tels qu'ils sont proposés ci-après.

* HSP/GC/22/1.

Table des matières

Introduction	4
Application des recommandations formulées par le CCQAB pour l'exercice biennal 2008-2009	5
Première partie	7
Résumé analytique	7
I. Aperçu du programme	7
A. Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains ...	8
B. Sous-programme 2 : suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.....	8
C. Sous-programme 3 : coopération régionale et technique	8
D. Sous-programme 4 : financement des établissements humains	9
II. Aperçu du cadre financier	9
Deuxième partie	10
Plan d'utilisation des ressources	10
III. Plan d'utilisation des ressources révisé pour 2008-2009.....	10
IV. Plan d'utilisation des ressources proposé pour 2010-2011.....	13
A. Aperçu financier.....	13
B. Projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds à des fins générales) pour l'exercice biennal 2010-2011	20
Troisième partie.....	28
Texte explicatif.....	28
V. Aperçu.....	28
VI. Organes directeurs et autres organes	31
A. Organes directeurs.....	31
B. Organes consultatifs	32
C. Ressources nécessaires.....	32
VII. Direction exécutive et administration	32
A. Objectif d'ensemble	32
B. Stratégie.....	32
C. Facteurs externes	34
D. Réalisation et produits escomptés par ordre de priorité	37
E. Ressources nécessaires.....	42
VIII. Programme de travail.....	43
A. Sous-programme 1. Logement et développement durable des établissements humains.	43
B. Sous-programme 2. Suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat	60
C. Sous-programme 3. Coopération régionale et technique	70
D. Sous-programme 4. Financement des établissements humains	80
E. Division de l'appui au programme	93
Annexes	
I. Textes portant autorisation des travaux Programme 12.....	101
II. Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011	104
III. Terminologie.....	105
IV. Hypothèses et méthodologie.....	107

Tableaux

Tableau 1	Prévisions des recettes pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011 (en millions de dollars).....	10
Tableau 2	Prévisions des dépenses pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011 (en millions de dollars).....	10
Table 3	Plan récapitulatif d'utilisation des ressources : montants estimatifs pour 2008-2009, révisés pour 2008-2009, compte tenu du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, et plan proposé pour 2010-2011 (en milliers de dollars)	12
Tableau 4 a)	Dépenses pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011 (en millions de dollars) par sous-programme	14
Tableau 4 b)	Montants estimatifs des ressources par source de financement pour les domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (en milliers de dollars)	15
Tableau 5	ONU-Habitat : répartition estimative des postes par source de financement	19
Tableau 6	Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (contributions à des fins générales exclusivement) pour l'exercice biennal 2010-2011 (en milliers de dollars)	21
Tableau 7	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds à des fins générales et fonds à des fins spéciales) pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011	23
Tableau 8	Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds à des fins spéciales exclusivement) pour l'exercice biennal 2010-2011 (en milliers de dollars)	28
Tableau 9	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : organes directeurs	32
Tableau 10	Réalisations escomptées et indicateurs de succès	34
Tableau 11	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : Direction exécutive et administration.....	42
Tableau 12	Réalisations escomptées et indicateurs de succès	45
Tableau 13	Récapitulation des prévisions budgétaires (en millier de dollars) : sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains	60
Tableau 14	Réalizations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal.....	62
Tableau 15	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : sous-programme 2 : suivi du Programme pour l'habitat	70
Tableau 16	Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal	72
Tableau 17	Récapitulation des prévisions budgétaires (en millier de dollars) : sous-programme 3 : coopération technique et régionale	79
Tableau 18	Résultats escomptés et indicateurs de succès pour l'exercice biennal.....	82
Tableau 19	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : sous-programme 4 : financement des établissements humains	92
Tableau 20	Réalisations escomptées et indicateurs de succès	94
Tableau 21	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : Division de l'appui au programme	100

Figures

Figure 1	Utilisation de la totalité des ressources en 2010-2011	13
Figure 2 a)	Récapitulation des contributions à des fins générales (2000-2011)*.....	16
Figure 2 b)	Récapitulation des contributions à des fins spéciales (2000-2011)	17
Figure 3	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : fonds à des fins générales (utilisation des ressources par catégorie, 2010-2011).....	22

Introduction

1. Conformément à la règle de gestion financière 302.1 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) soumet le présent projet de programme et de budget d'appui de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011. Le projet couvre les recettes et les dépenses afférentes aux activités du programme prévues et les dépenses d'appui au programme de la Fondation.
2. En application de la règle de gestion financière 302.2 de la Fondation, le présent projet de programme et de budget a été soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour examen et observations. Le rapport du CCQAB a été publié sous la cote HSP/GC/22/5/Add.1.
3. Le descriptif de programme de travail et de budget, qui établit des priorités et est orienté vers l'obtention de résultats, a été harmonisé dans une large mesure avec le plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'une durée de six ans, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa résolution 21/1 du 20 avril 2007.
4. Le document a fait l'objet d'une restructuration plus poussée pour en renforcer la concision, comme cela a été recommandé par le CCQAB dans son rapport (HSP/GC/21/4/Add.1), et l'on y a incorporé les recommandations figurant dans ce rapport. En conséquence, le cadre financier est ventilé par source de financement; ces sources sont le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les contributions à des fins générales et à des fins spéciales de la Fondation ainsi que les contributions au titre des activités de coopération technique. En outre, le document expose les activités de suivi entreprises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des Commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne.
5. Outre qu'il tient compte des recommandations du CCQAB figurant dans le document HSP/GC/22/5/Add.1, le présent document a été examiné par le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dont les vues ont également été prises en considération. Il est par ailleurs conforme au cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011 tel qu'exposé dans le programme 12 du document A/63/6.
6. ONU-Habitat a pris les diverses mesures et dispositions indiqués ci-après en vue d'appliquer les recommandations formulées par le CCQAB pour l'exercice biennal 2008-2009

Application des recommandations formulées par le CCQAB pour l'exercice biennal 2008-2009

Énoncé succinct de la recommandation	Mesures prises pour appliquer la recommandation
Rapport du CCQAB (HSP/GC/21/4/Add.1)	
<p>Par. 5 « Le Comité est d'avis que le budget pourrait encore être rationalisé de manière à être plus concis et il encourage ONU-Habitat à poursuivre ses efforts dans cette voie. »</p> <p>Par. 25 « Le Comité demande que toutes les mesures de suivi qui auront été prises pour donner suite aux recommandations du Comité des Commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne soient indiquées dans le futur projet de budget (voir le par. 5 ci-dessus) ».</p>	<p>La présentation du budget a fait l'objet d'une rationalisation plus poussée afin de le rendre plus concis.</p> <p>Les mesures de suivi entreprises pour appliquer les recommandations du Comité des Commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne ont été incorporées au document comme il se doit.</p>
<p>Par. 8 « Le Comité consultatif note que le budget révisé a été établi sur la base des tendances observées l'année précédente, d'une analyse des recettes effectivement reçues durant la première moitié de l'année 2006, et d'une révision des engagements prévus pour le reste de l'exercice biennal (voir le par. 19 du projet de budget). Le Comité estime que des explications plus complètes sur ces facteurs ainsi que sur le raisonnement sous-tendant le budget révisé faciliteraient la compréhension et l'analyse des propositions budgétaires et permettraient de justifier plus clairement l'augmentation abrupte envisagée pour l'exercice biennal 2008-2009. »</p>	<p>Les budgets révisés résultent principalement des soldes de recettes reportés correspondant à des projets et programmes pluriannuels et du niveau des engagements anticipés conformément aux accords effectivement conclus avec les donateurs et avec ceux qui sont en cours de préparation.</p> <p>Les accords conclus avec les donateurs à ce jour et le niveau des contributions reçues au 31 août 2008 confirment que l'accroissement prévu des ressources en 2008-2009 aura bien lieu.</p>
<p>Par. 12 « S'agissant des dépenses d'appui, le Comité a demandé des explications sur le taux utilisé pour prélever les dépenses d'appui sur la coopération technique, les fonds à des fins générales et des fonds à des fins déterminées et les activités financées à l'aide des fonds d'affectation spéciale (HSP/GC/19/9/Add.1, par. 9). À cet égard, le Comité prend note du fait qu'ONU-Habitat participe aux travaux d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies créé par le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat pour réexaminer la manière dont sont calculées les dépenses d'appui au programme ainsi que les politiques de recouvrement des coûts, comme suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport (JIU/REP/2002/3). Le Comité demande à ONU-Habitat de faire rapport sur les progrès dans ce domaine dans son prochain projet de budget. »</p>	<p>Les conclusions de la réunion du Groupe de travail interinstitutions concernant les organismes des Nations Unies à ce jour sont les suivantes : premièrement, il y a consensus en ce qui concerne la définition des coûts et les principes relatifs au recouvrement des coûts; deuxièmement, le recouvrement total des coûts doit être effectif et de ce fait, la recommandation visait à ce que les coûts soient recensés et recouverts de manière plus directe de façon que les budgets minimum ne servent pas à subventionner des projets financés à l'aide de ressources autres qu'essentielles; troisièmement, l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts (taux) ne peut être effective que si les autres éléments des projets de budget sont harmonisés en ce qui concerne les coûts directs, les coûts indirects fixes et les listes des prix.</p>
<p>Par. 14 « Le Comité a appris qu'une stratégie globale de mobilisation des ressources serait incluse dans le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme présenté au Conseil d'administration à sa vingt et unième session (voir le par. 4 ci-dessus), pour lequel des ressources additionnelles seraient demandées (voir le par. 18 ci-dessus). Le Comité consultatif encourage ONU-Habitat à poursuivre ses efforts pour élargir la base des donateurs ».</p>	<p>Au titre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, une stratégie de mobilisation des ressources a été approuvée par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session. Des ressources additionnelles d'un montant de 15 millions de dollars ont été approuvées. La stratégie de mobilisation des ressources sera affinée plus avant, afin d'étudier, entre autres, les sources et possibilités de financement novatrices et non classiques adoptées par</p>

	<p>d'autres organismes des Nations Unies pour élargir leur base de donateurs. Des conférences de donateurs ont également été mises sur pied avec des partenaires de développement afin qu'ils prennent part plus activement aux travaux de l'organisation.</p>
<p>Par. 27 « Le Comité consultatif encourage ONU-Habitat à poursuivre ses efforts pour mettre en place un plan stratégique rationnel. Il souligne que l'engagement des responsables de haut niveau et la participation du personnel à tous les échelons est indispensable pour éviter le risque que ce plan ne devienne un simple exercice théorique. Le Comité est confiant que des efforts similaires seront faits pour veiller à ce que les résultats des autres études d'évaluation se traduisent par une amélioration des méthodes de travail, de l'efficacité et de l'efficience ».</p>	<p>Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme a été approuvé par le Conseil d'administration comme formulé dans la résolution 21/2. Ce plan est l'aboutissement de la collaboration avec les partenaires de développement, les responsables de haut niveau et le personnel à tous les échelons. Des succès rapides ont été enregistrés au cours de la première phase de mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui a abouti à l'amélioration des méthodes de travail. ONU-Habitat veille à ce que les recommandations et résultats des examens et évaluations soient rapidement mis en œuvre.</p>

Première partie

Résumé analytique

I. Aperçu du programme

7. Le présent programme de travail biennal est aligné sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, approuvé par le Conseil d'administration du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) par sa résolution 21/2 du 20 avril 2007. A tous les éléments constitutifs du Plan correspondent des objectifs des sous-programmes, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès et des sections du programme de travail pour 2010-2011, conformément à la résolution 21/1 du Conseil d'administration.

8. ONU-Habitat est la cheville ouvrière du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du programme en matière d'établissements humains. Son mandat découle du Programme pour l'Habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, à savoir la cible 11 qui consiste en une amélioration sensible d'ici à 2020 de l'existence d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, ainsi que la cible 10, telle que modifiée par le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, relative à l'eau et à l'assainissement, le document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel la lutte contre la prolifération des taudis est considérée comme une question prioritaire des établissements humains, et les résultats d'autres grandes conférences des Nations Unies et accords internationaux. La section relative à l'orientation d'ensemble ainsi que l'annexe I définissent les mandats pertinents dans leurs grandes lignes.

9. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, sur lequel est fondé le programme de travail, expose la vision d'ONU-Habitat jusqu'en 2013, affine les objectifs du programme et favorise l'harmonisation et la cohérence. Le plan renforce le rôle de catalyseur que joue ONU-Habitat dans la mobilisation des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat aux fins de mise en œuvre coordonnée d'une vision commune de l'urbanisation durable, conformément aux mandats approuvés. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, ONU-Habitat s'attèlera aux cinq principaux domaines d'intervention suivants recensés dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme : efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariat; approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines; promotion de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres; fourniture d'infrastructure et de services urbains de base écologiquement rationnels; et renforcement des systèmes de financement des établissements humains. Le sixième domaine d'intervention du plan, qui consiste en la promotion de l'excellence dans la gestion, contribuera à la réalisation des objectifs des cinq premiers domaines d'intervention. Tous les éléments du programme de travail, y compris les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits correspondent aux domaines d'intervention du plan.

10. Le plan est mis en œuvre progressivement grâce aux programmes de travail biennaux successifs pour 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013. Le plan d'action du plan stratégique et institutionnel à moyen terme recense trois phases de mise en œuvre à savoir : une phase de démarrage (2008); une phase de déploiement (2009-2010); et une phase de développement (2011-2013). Le programme de travail d'ONU-Habitat pour 2010-2011 s'inscrit dans les phases de déploiement et de développement.

11. Les cinq principaux domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme seront mis en œuvre au moyen de quatre sous-programmes étroitement imbriqués tels qu'exposés plus bas. Alors que certains sous-programmes aboutissent à la mise en œuvre de certains domaines d'intervention, tous devraient néanmoins contribuer à tous les domaines d'intervention de façon à favoriser la cohésion interne, au moyen des descriptifs de programme de pays d'Habitat auxquels ils contribuent tous.

12. En exécutant le plan stratégique et institutionnel, ONU-Habitat s'emploiera à parvenir à un équilibre régional en ce qui concerne la mise en œuvre de toutes les activités que prévoient les programmes et projets, et à faciliter l'échange, en particulier Sud-Sud, de données d'expérience, de connaissances et des meilleures pratiques entre régions. En outre, ONU-Habitat s'efforcera de parvenir à un équilibre régional en matière de recrutement du personnel, de consultants et de participants aux réunions de groupes d'experts et autres.

A. Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains

13. Ce sous-programme aboutira à la mise en œuvre des domaines d'intervention 2 et 3, à savoir, promotion d'une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines et promotion de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres. Comme souligné dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, il poursuivra les travaux relevant des programmes mondiaux portant sur la sécurité d'occupation, le droit au logement et à la propriété, l'administration des terres et des biens, la gestion de l'environnement urbain, la gouvernance urbaine, y compris la décentralisation, la prévention et la gestion des catastrophes et des villes plus sûres. On mettra davantage l'accent sur le rôle de la planification et de la gouvernance urbaines pour favoriser l'avènement de villes plus sûres et atténuer les effets des changements climatiques, et ce dans le cadre d'un développement urbain durable. On s'efforcera davantage de développer la collaboration avec les autorités locales, en suivant les directives sur la décentralisation dont l'approbation par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en avril 2007 fera date. Des travaux seront entrepris pour développer l'éducation et la formation dans le domaine du logement et du développement durable des établissements humains dans des établissements post-scolaires responsables de la formation des planificateurs et décideurs de demain.

B. Sous-programme 2 : suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat

14. Ce sous-programme aboutira à la mise en œuvre du premier domaine d'intervention à savoir : renforcement de l'efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariat. La plupart des activités relevant de ce sous-programme sont des activités transversales qui seront réalisées en collaboration et en coopération avec d'autres divisions. ONU-Habitat continuera de suivre l'évolution de l'état des établissements humains au niveau mondial et à faire rapport sur cette question ainsi que sur les progrès faits dans la réalisation des objectifs et buts convenus au niveau international, en concentrant son attention sur le développement durable des établissements urbains, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme. L'organisation continuera également à renforcer ses partenariats stratégiques et à développer ses activités visant les jeunes, tout en favorisant et en suivant l'autonomisation des femmes ainsi que la prise en compte de la sexospécificité dans le cadre des établissements humains. Il sera prêté attention au rôle que jouent les partenariats public-privé dans la fourniture de logements et de services connexes. L'on mettra davantage l'accent sur la gestion des connaissances, notamment le transfert et l'échange entre régions des enseignements tirés de l'application des meilleures pratiques dans le domaine des établissements humains.

C. Sous-programme 3 : coopération régionale et technique

15. La principale orientation de ce sous-programme, qui sera à l'œuvre dans les cinq domaines d'intervention, consistera à renforcer les capacités et à mettre en œuvre les projets de démonstration. Par leur contribution, les responsables de programme d'Habitat mettront en relief les questions touchant les établissements humains et favoriseront leur prise en compte par les cadres d'aide au développement des Nations Unies, les stratégies d'atténuation de la pauvreté et autres documents relatifs aux politiques nationales de développement. Ils continueront à jouer un rôle important au sein des équipes de pays des Nations Unies. Les descriptifs de programme de pays élaborés par Habitat en étroite consultation avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, contribueront à la cohérence de la programmation au niveau national tandis que les bureaux régionaux continueront à coordonner les activités menées à bien par toutes les divisions aux niveaux régional et national, y compris le développement des activités dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes. Les travaux entrepris par ONU-Habitat dans les pays au lendemain de conflits ont montré que la planification des établissements humains peut faciliter l'établissement de liens plus solides et un passage plus harmonieux du stade des secours à celui du développement. L'admission récente d'ONU-Habitat au sein du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires en qualité de correspondant pour le logement, les terres et la propriété foncière, facilitera sa pleine participation aux mécanismes de coordination des équipes d'évaluation interorganisations. L'organisation sera en mesure de donner des avis sur les questions de logement à l'issue des catastrophes pour les périodes transitoires et le long terme.

D. Sous-programme 4 : financement des établissements humains

16. Ce sous-programme est la pièce principale de la mise en œuvre des domaines d'intervention 4 et 5 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, à savoir les domaines concernant la fourniture des infrastructures et des services urbains de base écologiquement rationnels et le renforcement des systèmes de financement des établissements humains. ONU-Habitat collaborera avec ses partenaires pour concevoir et mettre en œuvre des mécanismes novateurs de financement aux fins de mobilisation des ressources nécessaires à la construction de logements pour les pauvres abordables ainsi qu'à la mise en place des infrastructures et des services connexes écologiquement rationnels. Au cours de la période biennale 2010-2011, on poursuivra la mise en œuvre du programme pilote quadriennal novateur lancé en 2008 portant sur l'expérimentation d'opérations d'octroi de capitaux de départ remboursables aux fins de construction de logements et d'infrastructures à bas prix. Les travaux entrepris au titre des programmes « De l'eau pour les villes africaines et asiatiques » continueront en étroite coopération avec les banques africaines et asiatiques de développement; l'accent sera mis en particulier sur les régions du lac Victoria et du Mékong. En matière d'énergie, ONU-Habitat favorisera les transports écologiquement viables, notamment pour les pauvres, procédera à des audits sur les économies d'énergie des compagnies d'approvisionnement en eau et favorisera les programmes d'électrification des bidonvilles.

17. Le Bureau de la Direction exécutive et de l'administration coordonnera et supervisera la mise en œuvre de l'ensemble du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et jouera un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du sixième domaine d'intervention, à savoir la promotion de l'excellence dans la gestion. La mise en œuvre intégrale de ce domaine d'intervention aura une incidence importante sur la gestion, l'efficacité institutionnelle et la culture d'entreprise d'ONU-Habitat. Le renforcement d'une gestion axée sur l'obtention de résultats, élément essentiel de ce domaine d'intervention, aura en particulier pour effet d'améliorer considérablement le sens des responsabilités, l'efficacité et l'efficacité de l'organisation. Un Comité d'examen du programme renforcé facilitera la mise en œuvre efficace d'une planification orientée vers l'obtention de résultats, le suivi et l'évaluation, favorisera l'harmonisation et la cohésion des programmes et aura également pour tâche de faire en sorte que les enseignements tirés du suivi et de l'évaluation orientent la planification et la conception des nouveaux programmes et projets.

II. Aperçu du cadre financier

18. Le cadre financier d'ONU-Habitat comprend trois sources de financement : les allocations provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies approuvées par l'Assemblée générale; les contributions de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains dont l'allocation est approuvée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat; et les contributions au titre de la coopération technique dont l'allocation est approuvée par la Directrice exécutive.

19. Les ouvertures de crédits du budget ordinaire sont approuvées par l'Assemblée générale et se répartissent en deux grandes catégories, à savoir, section 15 : établissements humains, et section 23 : programme ordinaire de coopération technique aux fins de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains.

20. Les contributions de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux types : contributions à des fins générales et contributions à des fins spéciales. Les contributions à des fins générales sont des contributions volontaires non affectées fournies par les gouvernements pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat. Les contributions à des fins spéciales sont des contributions provenant des gouvernements et d'autres donateurs affectées à des activités déterminées inscrites au programme de travail et conformes au mandat d'ONU-Habitat.

21. Les contributions aux fins de la coopération technique sont des ressources affectées provenant de gouvernements et d'autres donateurs qui ont pour objet la réalisation d'activités techniques déterminées au niveau des pays, conformes au mandat et programme de travail d'ONU-Habitat.

22. Le budget-programme récapitulatif harmonisé pour l'exercice 2010-2011 a été établi après une analyse des recettes prévues en provenance des trois sources de financement pour ledit exercice biennal, compte tenu des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail proposé. Pour l'établissement des soldes d'ouverture prévus pour l'exercice biennal 2010-2011 il a été tenu compte des montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 2008-2009.

23. En conséquence, le montant estimatif des ressources disponibles pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 396,6 millions de dollars (tableau 3) qui se ventilent comme suit : 60,8 millions correspondent au solde d'ouverture prévu (au 1er janvier 2010); 21,5 millions au montant provenant du budget ordinaire; 58,1 millions au montant des contributions à des fins générales provenant de la Fondation; 89,9 millions au montant des contributions à des fins spéciales de la Fondation; et 166,3 millions au montant des contributions destinées aux activités de coopération technique. L'allocation du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies à ONU-Habitat sera ajustée ultérieurement lorsque l'Assemblée générale aura approuvé le montant des allocations en décembre 2009.

Tableau 1 : prévisions des recettes pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011 (en millions de dollars)

	2006-2007		2008-2009		2010-2011	%*
	Montant estimatif	Montant effectif	Montant estimatif	Montant révisé	Montant proposé	Ajustement
	A	B	C	D	E	(E-D)/D
Budget ordinaire	18,9	20,6	21,5	21,5	21,5	0 %
Fondation						
Contributions à des fins générales	26,5	33,1	44,1	44,1	58,1	32 %
Contributions à des fins spéciales	56,5	110,8	67,8	67,8	89,9	33 %
Total	83,0	143,9	111,9	111,9	148,0	32 %
Coopération technique	66,9	146,2	116,7	133,1	166,3	25 %
Total, recettes	168,8	310,7	250,1	266,5	335,8	26 %

* Modifications en pourcentage des recettes prévues pour 2010-2011 par rapport aux prévisions révisées pour 2008-2009.

Tableau 2 : prévisions des dépenses pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011 (en millions de dollars)

	2006-2007	2008-2009		2010-2011	%*
	Montant effectif	Montant estimatif	Montant révisé	Montant proposé	Ajustement
	A	B	C	D	(D-C)/C
Budget ordinaire	20,6	21,5	21,5	21,5	0 %
Fondation					
Contributions à des fins générales	21,7	47,8	47,8	66,2	38 %
Contributions à des fins spéciales	73,0	72,9	107,9	95,7	-11 %
Total	94,7	120,7	155,7	161,9	4 %
Coopération technique	155,8	121,4	145,2	172,6	19 %
Total, dépenses	271,1	263,6	322,4	356,0	10 %

* Modifications en pourcentage des dépenses prévues pour 2010-2011 par rapport aux prévisions révisées pour 2008-2009.

Deuxième partie

Plan d'utilisation des ressources

III. Plan d'utilisation des ressources révisé pour 2008-2009

24. Au tableau 3 ci-dessous figure le plan d'utilisation des ressources pour 2008-2009 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration par sa résolution 21/1 du 20 avril 2007, ainsi que le projet de plan d'utilisation des ressources révisé pour 2008-2009 établi à partir des prévisions actualisées des recettes et des dépenses.

25. Les montants estimatifs révisés des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009 ont été établis en se fondant sur l'évolution des recettes et dépenses au cours des années précédentes, sur l'analyse des recettes effectivement perçues durant la première moitié de 2008, le report des soldes des fonds correspondant à des projets pluriannuels de l'exercice biennal 2006-2007, un examen des engagements de dépenses anticipés pour la période biennale conformément aux accords effectivement conclus avec les donateurs et les accords en préparation.

26. Les prévisions indiquées aux tableaux 1 à 3 montrent que le montant total des ressources disponibles au cours de l'exercice biennal considéré s'élève à 383,2 millions de dollars dont 116,7 millions représentent le solde en début d'exercice (au 1^{er} janvier 2008). ONU-Habitat a reçu une allocation de 21,5 millions de dollars en provenance du budget ordinaire et prévoit de recevoir des contributions à des fins générales de la Fondation d'un montant de 44,1 millions de dollars, 67,8 millions de dollars de contributions à des fins spéciales de la Fondation et 133,1 millions de dollars au titre de la coopération technique.

27. Les principaux changements entre le plan d'utilisation des ressources approuvé pour 2008-2009 et le plan d'utilisation des ressources révisé se récapitulent comme suit :

- a) Les soldes reportés (y compris les réserves et les soldes au titre des projets) sont les soldes réels indiqués dans les comptes définitifs de l'exercice biennal 2006-2007;
- b) Conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale relative aux charges à payer au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service et aux modes de financement proposés, et compte tenu des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes figurant dans le document A/63/5/Add.8, le montant des ressources expressément prévues provisoirement au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service n'a pas été fixé car l'on attend les décisions de l'Assemblée générale sur la méthode à adopter pour financer ces prestations;
- c) Les crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU pour ONU-Habitat par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élèvent à 21,5 millions de dollars dont 20,4 millions pour la section 15 « Etablissements humains » et 1,1 million pour la section 23 « Programme ordinaire de coopération technique » pour des services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains;
- d) L'accroissement proposé de 14 % des ressources destinées aux activités de coopération technique, qui passeraient de 116,7 millions à 133,1 millions, découle du développement prévu des activités entreprises dans les pays, des activités d'évaluation et des efforts de reconstruction après les conflits et les catastrophes. Le budget des dépenses a également fait l'objet d'une révision à la hausse et passe de 121,4 millions à 145,2 millions, en prévision principalement de l'utilisation des recettes destinées aux projets perçues au cours du dernier trimestre de l'exercice biennal 2006-2007 qui ont été reportées au présent exercice biennal;
- e) Comme suite à la résolution 21/1 du Conseil d'administration, toute réaffectation entre sous-programmes de ressources destinées à des fins générales jusqu'à concurrence de 25 % du montant total de ces ressources, sera indiquée au Comité des représentants permanents.

IV. Plan d'utilisation des ressources proposé pour 2010-2011

A. Aperçu financier

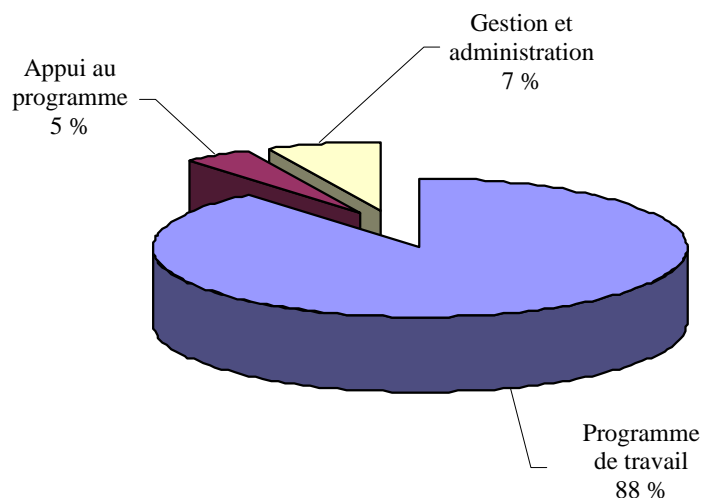
28. Les propositions concernant le budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2010-2011 supposent que la tendance à la hausse des contributions à ONU-Habitat, telle qu'indiquée au tableau 3, se poursuivra et que le montant total des ressources disponibles pour cet exercice sera de 396,6 millions de dollars dont 60,8 millions correspondront au solde d'ouverture prévu au 1er janvier 2010 et 335,8 millions au montant estimatif des recettes pour l'exercice biennal.

29. Le montant estimatif des recettes de 335,8 millions de dollars proviendra des sources suivantes : budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies – 21,5 millions; Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains – 148 millions, dont 58,1 millions pour les contributions à des fins générales de la Fondation et 89,9 millions pour les contributions à des fins spéciales de la Fondation, tandis que les contributions au titre de la coopération technique s'élèveront à 166,3 millions (tableaux 1 et 3).

30. Comme indiqué plus haut, il a été prévu que le budget des dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élèvera à 356 millions de dollars (tableau 2), ce qui représente un accroissement de 35 % par rapport au montant estimatif du budget des dépenses pour 2008-2009 qui est de 263,6 millions, en raison principalement du développement prévu des activités aux niveaux régional et national.

31. La plus grande partie du budget des dépenses, soit 310,9 millions de dollars ou 88 %, est réservée au programme de travail, tandis que les 45,1 millions restants, soit 12 %, sont destinés aux activités d'appui, y compris aux organes directeurs (tableau 3 et figure 1).

Figure 1 : utilisation de la totalité des ressources en 2010-2011



32. Les importants changements survenus entre les montants estimatifs des dépenses pour 2008-2009 et les montants des dépenses proposés pour 2010-2011 sont indiqués au tableau 4 a) ci-dessous et s'expliquent comme suit :

a) Une augmentation escomptée de 55,3 millions de dollars du budget total correspondant au sous-programme de coopération régionale et technique, qui résulte principalement de l'augmentation anticipée des contributions destinées aux activités entreprises au niveau national pour aider les gouvernements et leurs partenaires de développement à parvenir à une urbanisation durable conformément aux objectifs du cadre normatif et opérationnel renforcé du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ainsi qu'aux initiatives en matière de secours à l'issue des catastrophes et des crises, de redressement et de reconstruction. Le fait qu'ONU-Habitat ait été intégré au Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires en 2008 aura des conséquences bénéfiques sur les activités de l'organisation en matière de secours et de reconstruction;

b) Une augmentation prévue de 7,3 millions de dollars au titre du budget d'appui au programme qui a principalement pour objet de renforcer les capacités de l'organisation aux fins des mesures suivantes : appui efficace à la mise en œuvre des programmes et projets, y compris la mise au point d'un mécanisme simplifié et harmonisé de recouvrement des dépenses allant dans le sens des résultats du groupe de travail interorganisations des Nations Unies sur les politiques de recouvrement des dépenses d'appui au programme; appui aux fins d'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) afin de favoriser la transparence des rapports financiers, une grande fiabilité et une bonne gouvernance; amélioration des méthodes d'achats et de gestion des biens en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, conformément aux recommandations du Groupe de vérificateurs externes des comptes dans son rapport (A/63/5/Add.8); une mise en œuvre efficace du progiciel de gestion intégré (PGI) afin que la gestion et la planification des ressources soient plus rationnelles, que les procédures internes soient améliorées et que les dépenses de fonctionnement soient réduites.

Tableau 4 a). Dépenses pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011 (en millions de dollars) par sous-programme

	2006-2007	2008-2009		2010-2011	%*
	Montant effectif	Montant estimatif	Montant révisé	Montant proposé	Evolution
	A	B	C	D	(DOC)/C
Ressources du programme					
Logement et développement durable des établissements humains	59,7	25,9	28,4	33,1	17 %
Suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat	16,5	26,6	29,1	32,9	13 %
Coopération régionale et technique (voir par. 32 a))	168,5	136,2	168,9	191,5	13 %
Financement des établissements humains	7,7	42,1	62,1	53,1	-14 %
Appui au programme (voir par. 32 b))	7,6	11,9	13,0	19,2	48 %
Gestion et administration	11,0	20,9	20,9	25,8	23 %
Total, dépenses	271,1	263,6	322,4	356,0	10 %

* Evolution en pourcentage des dépenses proposées pour 2010-2011 par rapport aux montants estimatifs révisés pour 2008-2009.

33. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme a été incorporé dans une large mesure au programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 et sera mis en œuvre au moyen de la structure organisationnelle existante, certains sous-programmes assumant le rôle de chef de file dans la mise en œuvre des différents domaines d'intervention comme suit :

a) Logement et développement durable des établissements humains : ce sous-programme jouera le rôle principal dans la mise en œuvre du domaine d'intervention 2, à savoir : Promotion d'une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines; et du domaine d'intervention 3, à savoir : Promotion de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres;

b) Suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat : ce sous-programme jouera le rôle de chef de file dans la mise en œuvre du premier domaine d'intervention, à savoir : Renforcement de l'efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariat;

c) Coopération régionale et technique : ce sous-programme apportera une contribution aux cinq domaines d'intervention;

d) Financement des établissements humains : ce sous-programme jouera le rôle de chef de file dans la mise en œuvre des domaines d'intervention 4 et 5 à savoir : Fourniture d'infrastructures et de services urbains de base écologiquement rationnels et renforcement des systèmes de financement des établissements humains;

e) Direction exécutive et administration : en coordination avec la Division de l'appui au programme, le Bureau de la Direction exécutive et de l'administration jouera un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du domaine d'intervention 6, à savoir : Promotion de l'excellence dans la gestion.

34. ONU-Habitat a également fait correspondre ses ressources aux six domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Au tableau 4 b) ci-dessous figure le montant total estimatif des ressources pour l'exercice biennal 2010-2011 nécessaire pour financer la mise en œuvre de chacun des six domaines d'intervention du Plan, ventilé par source de financement. Les dépenses sont en outre ventilées entre postes et autres catégories de dépenses. Les dépenses autres que les dépenses de personnel correspondent aux postes suivants : consultants, réunions de groupes d'experts, services contractuels, formation, mise en œuvre par les partenaires, voyages et ateliers, frais de publication, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel.

Tableau 4 b) Montants estimatifs des ressources par source de financement pour les domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (en milliers de dollars)

Domaine d'intervention	1 Sensibilisation, suivi et partenariat	2 Approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines	3 Systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres	4 Infrastructures et services urbains de base écologique-rationnels et abordables	5 Renforcement des systèmes de financement des établissements humains	6 Excellence dans la gestion	Non alignés sur le Plan stratégique et institutionnel	Total
Source des fonds								
Budget ordinaire de l'ONU	7 219,1	3 118,6	3 412,8	3 116,3	2 749,3	1 865,1	-	21 481,2
Compte à des fins générales de la Fondation	18 455,8	9 049,6	9 661,4	11 333,7	10 066,9	7 623,1	-	66 190,5
Compte à des fins spéciales de la Fondation	14 357,7	12 443,3	13 400,5	16 272,0	10 528,9	3 828,7	24 886,6	95 717,7
Coopération technique	25 889,1	22 437,2	24 163,1	29 341,0	18 985,3	6 903,8	44 874,4	172 593,9
Total	65 921,5	47 048,7	50 637,8	60 063,0	42 330,5	20 220,7	69 761,0	355 983,3
Catégorie de dépenses								
Postes	18 473,6	10 608,4	11 215,6	12 584,9	9 193,3	9 406,8	-	72 302,5
Autres catégories de dépenses	47 448,1	36 440,3	39 422,2	47 478,1	32 417,2	10 813,9	69 761,0	283 780,8
Total	65 921,6	47 048,7	50 637,8	60 063,6	42 330,5	20 220,7	69 761,0	355 983,3

1. Budget ordinaire

35. Le budget des dépenses a été maintenu au même niveau, à savoir 21,5 millions de dollars, en attendant que soient examinées les propositions à présenter à l'Assemblée générale pour approbation. ONU-Habitat a présenté au Siège de l'Organisation des Nations Unies des propositions en vue d'un accroissement du financement d'ONU-Habitat par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011. Etant donné que les crédits ouverts au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies doivent être approuvés par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, en décembre 2009, les montants correspondant à l'exercice 2010-2011 sont provisoires. En conséquence, il n'a été procédé à aucun ajustement des dépenses pour cette partie du plan d'utilisation des ressources pour la période 2008-2009, car ces ajustements seront effectués au Siège de l'Organisation des Nations Unies au moment où le budget sera adopté par l'Assemblée générale.

2. Compte à des fins générales de la Fondation

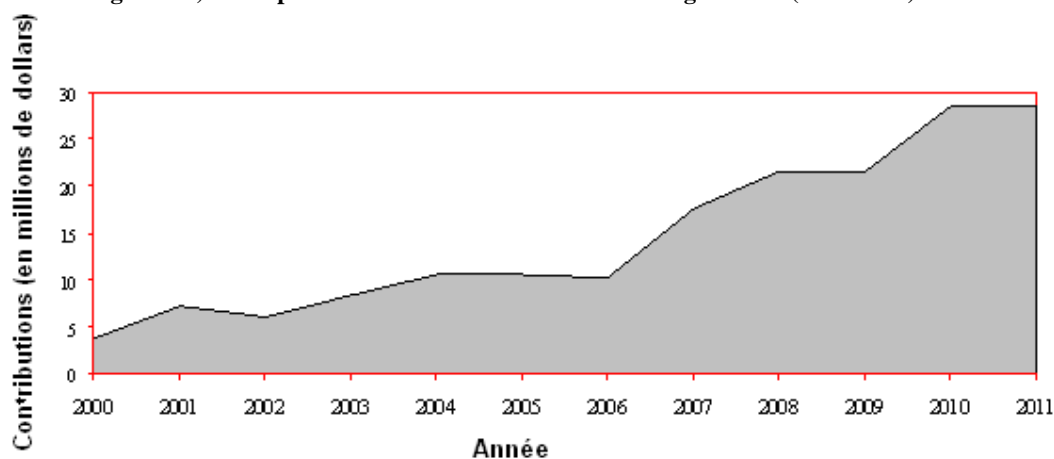
36. Le budget proposé pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011 à financer par des contributions à des fins générales s'élève à 66,2 millions de dollars dont 46,4 millions pour le programme de travail et 19,8 millions pour le budget d'appui (tableaux 3 et 6). Cela représente un accroissement de 38 % par rapport aux 47,8 millions de dollars approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009, ce qui témoigne de l'intérêt croissant porté aux activités entreprises par l'organisation.

37. Au cours de la dernière décennie, le niveau des contributions à des fins générales a augmenté, passant d'une moyenne de 3 millions de dollars par an à 17,6 millions de dollars en 2007, soit un montant six fois plus important (voir figure 2 a)). Au 31 août 2008, le montant des recettes prévues pour 2008 était de 21,5 millions de dollars. La tendance à la hausse des contributions devrait se poursuivre de sorte que l'objectif de 28,5 millions de dollars de recettes annuelles financées par des contributions à des fins générales pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait être atteint et permettre de fournir un appui efficace à la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, dans la mesure où ONU-Habitat continue de mettre en œuvre vigoureusement sa stratégie en matière de mobilisation de ressources et de communication.

38. Les efforts que déploie ONU-Habitat en matière de mobilisation des ressources ont considérablement progressé et l'organisation a entrepris d'organiser des conférences annuelles de donateurs avec ses partenaires de développement afin de les amener à participer plus activement aux travaux de l'organisation. Toutefois, certains problèmes demeurent. Bien que le montant des contributions à des fins générales ait considérablement augmenté au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le déséquilibre entre contributions non affectées et contributions affectées demeure et sera examiné au cours de la conférence de donateurs à venir. En outre, conformément au paragraphe 2 de la résolution 21/1 du Conseil d'administration, des concertations avec le Comité des représentants permanents seront convoquées afin d'affiner encore la stratégie en matière de mobilisation des ressources, y compris, entre autres, les modalités adoptées par d'autres organismes des Nations Unies pour élargir leurs bases de donateurs et, en particulier, encourager le versement à ONU-Habitat de contributions à des fins générales comme l'ont fait d'autres organismes. Cela suppose que cette démarche soit explicitement approuvée par le Conseil d'administration à sa prochaine session.

39. Conformément à la pratique d'ONU-Habitat qui consiste à annuler les annonces de contributions demeurées pendant des périodes excédant quatre ans, toutes les annonces de contributions en suspens pour la période allant jusqu'à décembre 2004 seront annulées à la clôture des comptes financiers de 2008. Un rapport faisant état des annonces de contributions annulées sera présenté au Conseil d'administration. Au 31 décembre 2007, conformément à cette politique, un montant de 5 403 dollars correspondant à des annonces de contributions en suspens avant décembre 2003 a été passé par pertes et profits. Le taux de recouvrement des annonces de contributions volontaires destinées à la Fondation est de 99,9 %, ce qui est remarquable; l'organisation encourage les différents gouvernements donateurs à honorer leurs annonces de contributions l'année-même où elles sont exigibles.

Figure 2 a). Récapitulatif des contributions à des fins générales (2000-2011)*



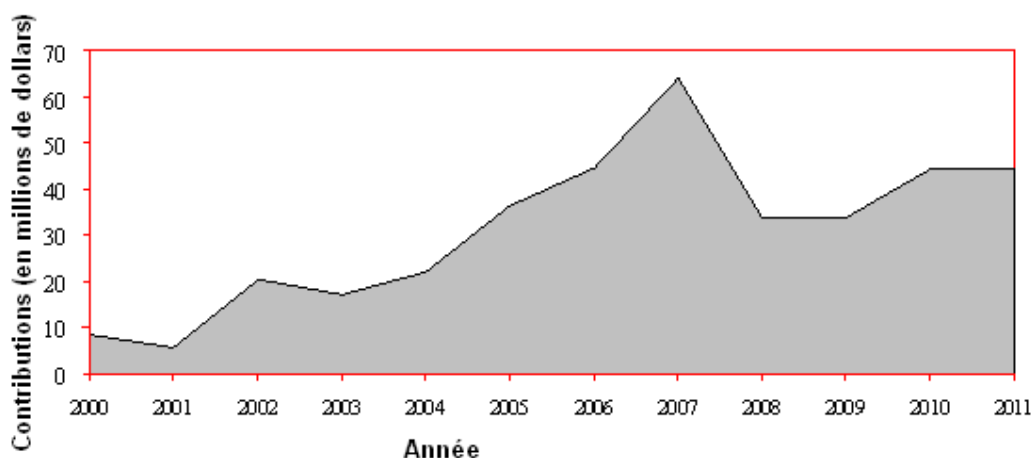
* Montants estimatifs des contributions pour les années 2008 à 2011.

3. Contributions à des fins spéciales de la Fondation

40. Le montant estimatif des ressources budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011 est de 95,7 millions de dollars, dont 81 millions pour le programme de travail et 14,7 millions pour le budget d'appui (tableaux 3 et 8). Cela représente une augmentation prévisionnelle de 31 % par rapport aux 72,9 millions de dollars escomptés pour l'exercice biennal 2008-2009. Les 14,7 millions de dollars du budget d'appui provenant des contributions à des fins spéciales seront alloués aux activités d'appui au programme (8,3 millions de dollars) ainsi qu'à la gestion et à l'administration (6,4 millions de dollars).

41. Le montant des contributions à des fins spéciales a également augmenté régulièrement au fil des ans, passant de 8 millions de dollars environ en 2000 à près de 64 millions en 2007 (voir figure 2 b)). ONU-Habitat a été en mesure de signer des accords pluriannuels avec un certain nombre de pays donateurs portant principalement sur les contributions à des fins spéciales. De ce fait, les rentrées de fonds sont davantage prévisibles, ce qui a contribué à accroître la stabilité financière de l'organisation. La conférence des donateurs de 2008 devrait permettre à ONU-Habitat et à ses donateurs de mieux se comprendre, ce qui aura pour effet de consolider les gains enregistrés depuis 2000.

Figure 2 b). Récapitulation des contributions à des fins spéciales (2000-2011)



* Montants estimatifs des contributions pour la période 2008 à 2011.

42. Aux fins de budgétisation, ONU-Habitat a également supposé que le montant annuel des contributions à des fins spéciales serait en moyenne de 44,3 millions de dollars. La figure 2 b) illustre l'accroissement sensible du montant des contributions à des fins spéciales au cours de la période 2000 à 2007. Le montant estimatif prévu de 44,3 millions par an est considéré comme réaliste compte tenu de la capitalisation continue escomptée du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme spécial pour les établissements humains en faveur du Peuple palestinien, du Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales en matière de capitaux de départ remboursables (ERSO) et du Fonds spécial pour les jeunes, suite à la mise en œuvre de certaines initiatives essentielles du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour mobiliser les ressources, à savoir les initiatives concernant le renforcement du rôle en matière d'incitation et de pré-investissement d'ONU-Habitat pour démultiplier les ressources fournies par les institutions financières internationales et régionales, le secteur privé et les institutions financières nationales, ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources et de communication. Dans le secteur de l'eau, le montant des fonds obtenus grâce à l'effet démultiplicateur est très élevé depuis que des accords ont été conclus avec les banques régionales.¹

¹ Pour l'ensemble des projets concernant l'eau et l'assainissement, qui avaient bénéficié d'un capital d'amorce de 1 million de dollars de la Fondation en 2002, on dispose aujourd'hui de 100 millions de dollars en provenance des principaux donateurs dont le Canada, l'Espagne, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Durant cette période, il a également été possible d'amener les banques régionales d'Asie et d'Afrique à investir plus de 2 milliards de dollars dans les activités de suivi. A ce jour, plus de 1,5 million de personnes dans des villes d'Afrique et d'Asie ont bénéficié directement des investissements d'ONU-Habitat tandis que jusqu'à 5 millions d'autres en tirent parti grâce à l'effet démultiplicateur des fonds investis.

43. On peut attribuer l'accroissement du montant des contributions à des fins spéciales de la Fondation au succès enregistré par les campagnes de l'organisation menées au cours des deux dernières années pour faire prendre davantage conscience du sort des habitants des bidonvilles et des maux sociaux et environnementaux que peut entraîner une urbanisation rapide et anarchique dans la plupart des pays en développement. Aux niveaux local, national et international, les questions soulevées par les établissements humains prennent de plus en plus d'importance. A cet égard, un certain nombre d'initiatives essentielles relevant du plan stratégique et institutionnel à moyen terme ont été entreprises qui ont consisté, entre autres, à renforcer le rôle de catalyseur et de pré-investisseur d'ONU-Habitat au moyen de la conjugaison d'activités normatives et opérationnelles rassemblées en un ensemble de projets pour obtenir des ressources des institutions financières internationales et régionales, du secteur privé et des institutions financières nationales, et à mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources et de communication.

44. En outre, le regroupement de ces activités devrait favoriser le développement des Fonds d'affectation spéciale existant dont le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme spécial pour les établissements humains en faveur du Peuple palestinien, le Fonds d'affectation spéciale pour les jeunes, et le Fonds pour l'amélioration des taudis et les bidonvilles. Après une interruption de 34 ans, le compte de prêts de la Fondation a finalement été réactivé à la suite de la promulgation des règles pertinentes de la Fondation par le Secrétaire général en août 2006, et de la décision ultérieure du Conseil d'administration (décision 21/10) qui demande que des opérations de prêt soient engagées à titre expérimental dans le cadre du programme ERSO.

45. Conformément aux règles de gestion financière et au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ONU-Habitat perçoit une redevance de 13 % aux fins de l'appui au programme sur les dépenses effectives au titre des activités financées par des contributions à des fins spéciales. Il conviendrait toutefois de noter que dans certains cas, la redevance perçue est moins élevée comme cela a été indiqué précédemment. Suite aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) figurant dans son rapport JIU/REP/2002/3, et ultérieurement, aux recommandations du CCQAB contenues dans les documents HSP/GC/20/9/Add.1 et HSP/GC/21/4/Add.1, pour mettre en place un mécanisme simplifié et harmonisé de recouvrement des dépenses, ONU-Habitat participe au groupe de travail interorganisations de l'Organisation des Nations Unies sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion afin de procéder à l'examen des mesures et à la pertinence des politiques de recouvrement des dépenses d'appui au programme.

4. Coopération technique

46. Il a été prévu que le montant du budget pour les activités de coopération technique serait de 172,6 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011, dont 166,8 millions seraient destinés au programme de travail et 5,8 millions au budget d'appui. Les 5,8 millions de dollars du budget d'appui seront alloués aux activités d'appui au programme (4,4 millions) ainsi qu'à la gestion et à l'administration (1,4 millions), comme indiqué au tableau 3.

47. ONU-Habitat continuera de mettre en œuvre ses activités au niveau régional et national conformément aux objectifs du cadre normatif et opérationnel renforcé, tel qu'esquissé dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, et à contribuer plus efficacement aux activités visant à atténuer la gravité des catastrophes, aux secours à l'issue des catastrophes et des crises et aux initiatives en matière de redressement et de reconstruction. La croissance prévue devrait bénéficier de la qualité de membre d'ONU-Habitat, nouvellement acquise, du Comité permanent interorganisations qui a également manifesté un très grand intérêt pour les opérations humanitaires et les problèmes liés à une urbanisation rapide et anarchique. L'appui des donateurs bilatéraux et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que le Groupe des Nations Unies pour le développement, se développent.²

² Témoigne de cette reconnaissance croissante du rôle de coordonnateur de l'organisation dans le domaine des établissements humains la décision du comité interorganisations relative à la participation de l'Organisation des Nations Unies aux expositions internationales qui demande qu'ONU-Habitat soit désigné comme l'organisme chef de file au cours de l'exposition de Shanghai de 2010 qui aura pour thème « Meilleure ville, meilleure vie ».

48. Suite à l'adoption de la résolution 20/15 du 8 avril 2005 relative aux responsables de programme d'Habitat et aux bureaux régionaux, ONU-Habitat, avec l'assistance des gouvernements, continuera à appuyer la présence au niveau national des responsables de programme d'Habitat attachés aux bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans les pays qui continueront à faire partie intégrante des bureaux régionaux. Conformément à la résolution 21/3 du Conseil d'administration relative au plan stratégique et institutionnel à moyen terme, les responsables de programme d'Habitat continueront à prendre une part active à la prise en compte par les politiques de développement national d'un développement urbain durable ainsi qu'à la promotion du mandat normatif d'ensemble de l'organisation, de ses programmes et de ses campagnes; et à appuyer les activités opérationnelles d'ONU-Habitat aux niveaux national et local. Cela renforcera l'engagement d'ONU-Habitat auprès des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies, dans la mesure où un plus grand nombre de responsables de programme seront intégrés à ces équipes, ainsi qu'au processus des plans-cadre d'aide au développement de l'Organisation des Nations Unies.

49. Pour appuyer les activités relevant du Fonds pour la coopération technique prévues, il est proposé d'accroître l'effectif du personnel indispensable, dont la rémunération est assurée par ce Fonds afin de le porter à 60 personnes (44 administrateurs et 16 agents des services généraux), au cours de l'exercice biennal 2010-2011, alors qu'il était de 52 personnes (36 administrateurs et 16 agents des services généraux). En outre, on recrutera également du personnel local temporaire qui fournira un appui direct aux projets sur le terrain, selon que de besoin (tableau 5).

50. Le budget de la coopération technique englobe le programme de travail et le budget d'appui. Une redevance de 10 % au titre de l'appui au programme est prélevée sur les recettes perçues aux fins d'activités de coopération technique concernant expressément les pays. Il convient toutefois de noter qu'une redevance d'un taux inférieur est prélevée lorsque des accords portant sur d'autres taux ont été conclus à l'échelle du système des Nations Unies. Il en est ainsi par exemple en ce concerne les contributions de la Commission européenne, du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale.

Tableau 5. ONU-Habitat : répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents locaux	Autres	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
Nombre total de postes par source de financement												
2008-2009 (HSP/GC/21/4. Add.2)												
Budget ordinaire de l'ONU	1	-	1	4	8	17	13	5	49	23	2	74
Fondation, fonds à des fins générales	-	1	3	7	13	24	21	4	73	46	3	122
Fondation, fonds à des fins spéciales	-	-	-	1	2	2	5	2	12	19	-	31
Coopération technique	-	-	-	3	12	5	2	14	36	15	1	52
Total, 2008-2009	1	1	4	15	35	48	41	25	170	103	6	279
Evolution (diminution/augmentation)												
Budget ordinaire de l'ONU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fondation, fonds à des fins générales	-	-	1	1	3	(1)	3	-	7		1	8
Fondation, fonds à des fins spéciales	-	-	-	-	-	2	2	-	4	3	-	7
Coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
Changements	-	-	1	1	6	2	8	1	19	3	1	23
2010-2011												
Budget ordinaire de l'ONU	1	-	1	4	8	17	13	5	49	23	2	74
Fondation, fonds à des fins générales	-	1	4	8	16	23	24	4	80	46	4	130
Fondation, fonds à des fins spéciales	-	-	-	1	2	4	7	2	16	22	-	38
Coopération technique	-	-	-	3	15	6	5	15	44	15	1	60
Total, 2010-2011	1	1	5	16	41	50	49	26	189	106	7	302

B. Projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds à des fins générales) pour l'exercice biennal 2010-2011

51. Conformément à la règle de gestion financière 302.1 de la Fondation, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat présente le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011. Le budget correspond au programme de travail et aux dépenses d'appui prévus et est présenté aux fins d'approbation par le Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session.

52. Le budget des dépenses prévu, financé par les contributions à caractère générale versées à la Fondation, s'élève à 66,2 millions de dollars (tableau 6). Le budget comprend les éléments suivants :

a)	Programme	46,4 millions de dollars	(70,1 %)
b)	Appui au programme	6,2 millions de dollars	(9,4 %)
c)	Gestion et administration	13,6 millions de dollars	(20,5 %)

53. Il convient de noter que dans la mesure où les contributions à des fins générales versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains constituent l'essentiel des fonds de l'organisation, cela aura pour effet de continuer à faciliter la mise œuvre efficace d'un programme de travail ciblé, cohérent et hiérarchisé conforme aux objectifs du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, grâce principalement au financement d'activités normatives pour lesquelles l'attribution de fonds affectés n'est pas imminente, ainsi qu'à la poursuite de l'appui aux fonctions essentielles de l'organisation. Les ressources principales seront complétées par les contributions du budget ordinaire de l'ONU. Par ailleurs, les activités opérationnelles aux niveaux régional et national devront dans une large mesure être financées par des contributions à des fins spéciales de la Fondation ainsi que par des contributions au titre de la coopération technique.

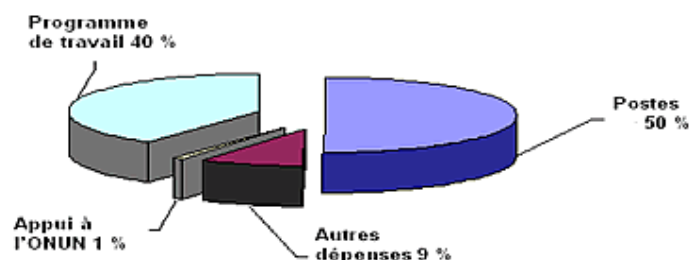
54. Sur les 66,2 millions de dollars correspondant au montant total du budget financé par des contributions à des fins générales de la Fondation, 33,3 millions (50 %) seront alloués à la rémunération des postes tandis que 6,3 millions (10 %) serviront à financer d'autres dépenses (5,8 millions) ainsi que le remboursement de la somme due à l'Office des Nations Unies à Nairobi (500 000 dollars) au titre de services administratifs. 26,6 autres millions de dollars (40 %) seront alloués à la mise en œuvre des programmes et projets (tableau 6 et figure 3).

Tableau 6. Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (contributions à des fins générales exclusivement) pour l'exercice biennal 2010-2011 (en milliers de dollars)

	2008-2009 Crédits approuvés	Evolution		2010-2011 Prévisions	
		Volume			Coûts
		Montant	%		Montant
Programme					
Postes	19 685,9	934,4	4,7	2 112,0	22 731,6
Autres dépenses de personnel	291,9	(102,4)	(35,1)	13,9	203,4
Consultants	375,2	37,5	10,0	30,2	442,9
Frais de voyage	808,2	97,3	12,0	66,2	971,7
Services contractuels	595,7	(124,3)	(20,9)	34,5	505,9
Frais généraux de fonctionnement	1 083,6	452,8	41,8	112,3	1 648,7
Fournitures et accessoires	92,8			6,8	99,6
Mobilier et matériel	129,7	33,0	25,4	11,9	174,6
Dépenses consacrées au projet (non affectées)	11 830,8	7 750,0	65,5		19 580,8
Total, programme	34 893,8	9 078,3	26,0	2 387,8	46 359,2
Budget d'appui					
Appui au programme					
Postes	2 711,9	129,2	4,8	242,8	3 083,7
Autres dépenses de personnel	38,6	34,3	88,9	5,3	78,2
Frais de voyage	115,1	12,9	11,2	9,4	137,4
Services contractuels	87,7	(36,4)	(41,5)	3,7	55,0
Frais généraux de fonctionnement	143,4	127,0	88,6	19,8	290,2
Fournitures et accessoires	11,2	-	-	0,8	12,0
Mobilier et matériel	39,9	54,0	135,3	6,9	100,8
Dépenses consacrées au projet (non affectées)	335,6	2 100,0	625,7	-	2 435,6
Total, appui au programme	3 483,4	2 421,0	69,5	288,7	6 192,9
Gestion et administration					
Postes	5 696,7	1 217,3	21,4	524,0	7 438,0
Autres dépenses de personnel	94,4	(26,9)	(28,5)	4,9	72,4
Consultants	33,9	3,4	10,0	2,7	40,0
Frais de voyage	228,2	129,3	56,7	26,1	383,6
Services contractuels	156,5	(124,1)	(79,3)	2,4	34,8
Frais généraux de fonctionnement	350,6	89,9	25,6	32,2	472,7
Fournitures et accessoires	56,9	-	-	4,2	61,1
Mobilier et matériel	51,4	55,1	107,2	7,8	114,3
Appui à l'ONUN	362,7	89,2	24,6	33,0	484,9
Dépenses consacrées au projet (non affectées)	2 386,6	2 150,0	90,1	-	4 536,6
Total, gestion et administration	9 417,9	3 583,2	38,0	637,3	13 638,4
Total, budget d'appui	12 901,3	6 004,2	46,5	926,0	19 813,3
Total général	47 795,1	15 082,5	31,6	3 313,8	66 190,5

55. **Postes :** ONU-Habitat est en permanence engagé dans un processus d'évaluation rigoureuse de ses activités et de réajustement de ses postes conformément aux priorités et objectifs du plan stratégique et institutionnel à moyen terme tout en faisant parallèlement preuve de prudence lorsqu'il s'agit de pourvoir les postes permanents relevant de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. La pratique consistant à ne pas pourvoir un poste permanent à moins que son financement ne soit garanti pour une période d'au moins deux ans a permis à ONU-Habitat de sortir de la crise financière qu'il a connue dans le passé lorsque les reconductions de contrats minaient le moral du personnel et affectaient ses prestations.

Figure 3 : Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : fonds à des fins générales (utilisation des ressources par catégorie, 2010-2011)



56. Il est proposé d'accroître de 7 % les effectifs de la Fondation au cours de l'exercice biennal 2010-2011 en leur adjoignant 7 administrateurs et 5 agents des services généraux. En conséquence, le tableau d'effectifs proposé comprendra 80 administrateurs et 50 agents des services généraux comme indiqué au tableau 5.

57. Cet accroissement des effectifs proposé est nécessaire pour qu'ONU-Habitat atteigne les objectifs énoncés dans le projet de programme de travail et renforce la capacité de l'organisation à entreprendre les réformes institutionnelles prévues ainsi que les nouvelles activités en matière de gestion et d'administration, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme et aux réformes en cours de l'Organisation des Nations Unies.

58. **Autres dépenses :** il est proposé d'accroître de 23 % (1,1 million de dollars) le budget d'ensemble correspondant aux autres dépenses (à l'exclusion des dépenses au titre de projets) au cours de l'exercice biennal 2010-2011, afin de le porter à 5,5 millions de dollars. Les catégories de dépenses ci-après sont celles où sont intervenus les accroissements les plus notables : frais généraux de fonctionnement (800 000 dollars) – pour répondre aux besoins à satisfaire en matière d'entretien du matériel de bureau, de communication et d'accroissement des loyers, entre autres; matériels (300 000 dollars) pour pouvoir disposer de l'infrastructure nécessaire pour appuyer la mise en œuvre des initiatives à l'échelle du système des Nations Unies, y compris la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et du progiciel de gestion intégré (PGI) et de gestion des relations avec les clients ainsi que d'autres systèmes de gestion des connaissances.

59. **Remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi :** pour financer l'ensemble des services administratifs prévus pour mettre en œuvre le programme de travail conformément aux propositions relatives à l'accroissement du budget, le montant total des crédits nécessaires à la fourniture de services administratifs par l'Office des Nations Unies à Nairobi a été établi à 500 000 dollars.

60. **Montants alloués aux programmes et projets :** il est proposé de porter de 14,6 millions de dollars à 26,6 millions de dollars le montant des dépenses au titre de projets non affectées au cours de l'exercice biennal. Comme par le passé, les projets et activités bénéficiant de ces ressources seront approuvés au cas par cas et relèveront des domaines du programme de travail approuvé en vertu duquel ONU-Habitat doit réaliser les objectifs prioritaires recensés dans le plan stratégique et institutionnel à long terme; répondre aux demandes pressantes d'assistance; organiser des missions d'identification; entreprendre des activités de collecte de fonds, de recherche, de suivi et d'évaluation afin de suivre la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et du Programme pour l'habitat. Ces activités correspondent aux priorités du programme d'ONU-Habitat et sont axées sur les domaines pour lesquelles il est difficile d'obtenir des fonds à des fins déterminées.

Tableau 7 : Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds à des fins générales et fonds à des fins spéciales) pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011

	2008-2009 HSP/GC/21/Add.2	Evolution	2010-2011 HSP/GC/22/4
Programme			
Administrateurs			
SGA			
D-2	3		3
D-1	5		5
P-5	9	3	12
P-4	17	(1)	16
P-3	18	1	19
P-2	4		4
Total partiel	56	3	59
Agents des services généraux			
Agents locaux	34		34
Autres	2		2
Total partiel	36	0	36
Total, Programme	92	3	95
Appui au programme			
Administrateurs			
SGA			
D-2			
D-1	1		1
P-5	3		3
P-4	4	2	6
P-3	3	2	5
P-2	2		2
Total partiel	13	4	17
Agents des services généraux			
Agents locaux	22	3	25
Autres			
Total partiel	22	3	25
Total, Appui au programme	35	7	42
Gestion et administration			
Administrateurs			
SGA	1		1
D-2		1	1
D-1	2	1	3
P-5	3		3
P-4	5		5
P-3	5	2	7
P-2			
Total partiel	16	4	20
Agents des services généraux			
Agents locaux	9		9
Autres	1	1	2
Total partiel	10	1	11
Total, Gestion et administration	26	5	31
Total	153	15	168

1. **Projet de budget-programme pour 2010-2011 (programme de travail)**

61. Le projet de budget-programme financé par des contributions à des fins générales de la Fondation, nécessaire pour mettre en œuvre le programme de travail relevant des quatre sous-programmes pour l'exercice biennal 2010-2011, est estimé à 46,4 millions de dollars comme indiqué au tableau 6. Le budget-programme prévoit de réserver un montant de 19,6 millions de dollars (42 %) pour les activités visant à appuyer la mise en œuvre des programmes et projets, conformément aux priorités convenues des domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Sur le montant restant de 26,8 millions de dollars, 22,7 millions (49 %) ont été alloués au financement des postes et 4,1 millions (9 %) au financement d'autres catégories de dépenses.

62. En outre, le programme de travail sera également financé par d'autres sources, à savoir : le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à concurrence de 16,7 millions de dollars; des contributions à des fins générales de la Fondation, à concurrence de 81 millions de dollars; et des contributions au titre de la coopération technique, soit 166,8 millions de dollars, ce qui portera le montant total du budget-programme proposé pour l'exercice biennal à 310,9 millions de dollars (voir tableau 3).

63. Les modifications notables apportées à la partie du budget-programme financée par des contributions à des fins générales de la Fondation sont les suivantes : accroissement de 3 millions de dollars des sommes destinées aux postes dont 2,1 millions représentent une évolution des coûts, une augmentation de 600 000 dollars des frais généraux de fonctionnement; et une augmentation de 7,8 millions de dollars des dépenses au titre des projets et programmes (tableau 6).

64. L'évolution ci-dessus des dépenses afférentes aux postes résulte :

a) De la proposition tendant à la création de trois nouveaux postes d'administrateur :
 1 poste à P-5 d'administrateur hors classe pour les établissements humains, pour aider à la réalisation des objectifs du domaine d'intervention 2 relatifs à la planification participative, à la gestion et à la gouvernance, en contribuant à diverses interventions concernant la planification ayant pour objet d'assurer un développement urbain durable grâce à la participation des intéressés, ce qui suppose l'élaboration d'orientations doctrinales et la gestion du savoir par ONU-Habitat et ses partenaires. Ce poste contribuera également à la coopération technique à l'intérieur des pays en tant qu'élément du cadre normatif et opérationnel renforcé; cette contribution favorisera l'élaboration de stratégies en matière d'urbanisation, la conception d'activités dans le domaine de la planification d'un développement urbain durable ainsi qu'à la réinstallation des populations à l'issue des conflits, entre autres. Le deuxième poste est un poste d'administrateur responsable des matériaux de construction durable et des changements climatiques à P-3, qui vise à appuyer le domaine d'intervention 3, lequel concerne les terres et les logements destinés aux pauvres, en contribuant aux activités d'ONU-Habitat dans le domaine de l'atténuation des conséquences des changements climatiques, et parallèlement aux publications sur les matériaux et technologies de construction devant faire l'objet d'une évaluation du point de vue des émissions de carbone, publications pour lesquelles il existe toujours une forte demande. Le titulaire du poste contribuera également à l'élaboration de normes doctrinales et à la gestion des connaissances pour ONU-Habitat et ses partenaires dans ces domaines; le troisième poste est un poste de fonctionnaire chargé des politiques et de la communication, à P-5, pour aider à la réalisation des objectifs du domaine d'intervention 1 qui concerne l'efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariats, en contribuant aux campagnes mondiales, à l'éducation, à la communication et à l'échange d'informations dans le domaine des infrastructures de base écologiquement rationnelles et des services abordables. Le titulaire du poste rassemblera, analysera, fera connaître et diffusera les meilleures pratiques et les politiques satisfaisantes en matière d'infrastructures et de services écologiquement rationnels. Il appuiera également la mise en œuvre de la stratégie de l'organisation en matière de communication, ses initiatives et travaux dans le domaine de l'échange de connaissances aux niveaux régional et national et coordonnera l'établissement de diverses publications, dont le rapport sur la situation en matière d'eau et d'assainissement dans les villes;

b) Du reclassement proposé à P-5 (fonctionnaire hors classe) du fonctionnaire responsable des établissements humains (Eau et assainissement) qui était un poste à P-4, en raison de l'élargissement des fonctions et des activités correspondant à ce poste, afin de faciliter les initiatives en matière d'eau et d'assainissement en Asie, en Afrique et en Amérique latine, dont la conception de projets et le renforcement des capacités en matière de pré-investissement, en collaboration avec la Banque asiatique de développement en Chine, qui se sont traduites par un investissement de 100 millions de dollars; la gestion du programme « De l'eau pour les villes africaines » (en cours dans 15 pays) et notamment le développement de l'appui financier et des moyens dans le domaine des pré-investissements en faveur de la Banque africaine de développement; la conceptualisation, la

conception, et la mobilisation de ressources ainsi que la mise en œuvre d'initiatives spéciales telles que celles concernant l'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria; la formulation de projets et la mise en œuvre d'un programme de gestion des déchets efficace en Amérique latine;

c) D'une allocation de crédits supplémentaires d'un montant de 750 000 dollars en faveur des responsables de programme d'Habitat attachés aux Bureaux du PNUD dans les pays, pour pouvoir disposer des fonds additionnels nécessaires, et renforcer leur rôle en les dotant de plus de moyens pour qu'ils puissent faire office de catalyseur au niveau national, participer efficacement aux équipes de pays de l'Organisation des Nations Unies et aider les gouvernements et leurs partenaires au niveau national. En conséquence, le montant total alloué aux responsables de programme d'Habitat, qui est financé par des contributions à des fins générales de la Fondation, augmentera de 2,25 millions de dollars.

65. En raison de la modicité des ressources de la Fondation, on limitera les activités relevant des programmes et projets à l'assistance préparatoire et aux initiatives dont l'effet démultiplicateur est avéré ainsi qu'à celles susceptibles d'avoir un important impact sur l'amélioration des établissements humains. On mettra en particulier l'accent sur les activités favorisant la réalisation de priorités recensées dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, notamment le renforcement institutionnel, les activités consécutives aux fins de mise en œuvre des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et l'on aidera à la réalisation des cibles 10 et 11 de l'Objectif 7 du Millénaire pour le développement relatives à un accès durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à l'amélioration sensible des conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. On continuera à fournir des ressources aux fins de sensibilisation et de faire rapport sur la mise en œuvre du Programme pour l'habitat au moyen de rapports emblématiques, de la diffusion d'informations, d'activités de suivi et d'évaluation, de l'établissement de documents, de la sensibilisation et du renforcement des capacités.

66. Il est prévu au budget-programme une somme de 81 millions de dollars (voir tableaux 3 et 8) financée par des contributions à des fins générales de la Fondation, comme indiqué plus haut, pour des activités déterminées conformément au programme de travail approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011.

2. Budget d'appui proposé pour 2010-2011

67. Le budget d'appui proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 est présenté en détail au tableau 6, où sont indiqués les deux éléments de ce budget, à savoir l'appui au programme et la gestion et l'administration.

3. Activités d'appui au programme

68. Le budget d'appui au programme proposé, d'un montant de 6,2 millions de dollars, qui est détaillé au tableau 6, sera financé à l'aide de contributions à des fins générales de la Fondation au cours de l'exercice biennal 2010-2011. En outre, les fonctions d'appui au programme seront également financées par d'autres sources, à savoir, le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (300 000 dollars); des contributions à des fins spéciales de la Fondation (8,3 millions de dollars); et des contributions au titre de la coopération technique (4,4 millions de dollars). Le montant total du budget d'appui au programme proposé pour l'exercice biennal est donc de 19,8 millions de dollars (voir tableaux 3 et 6).

69. L'accroissement sensible du budget d'appui au programme consiste en une allocation supplémentaire de 2,7 millions de dollars financée par des contributions à des fins générales de la Fondation pour assurer la réalisation efficace des initiatives tendant à la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies qui contribuent aux domaines d'intervention 6 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme dont l'objet est la promotion de l'excellence dans la gestion et dont les objectifs sont l'amélioration de la gestion administrative, la responsabilisation et la bonne gouvernance; le renforcement des moyens institutionnels et de contrôle, s'agissant des fonctions d'appui au programme; l'appui aux fins d'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (système IPSAS), en vue de favoriser la transparence en améliorant l'établissement des rapports financiers; l'amélioration des méthodes d'achats et de la gestion des actifs de façon à pouvoir appuyer les opérations sur le terrain plus efficacement; et une mise en œuvre efficace du progiciel de gestion intégré (PGI) en vue d'une meilleure planification et gestion des ressources en améliorant les procédures internes.

70. En conséquence, il convient de noter l'importante évolution survenue dans le budget d'appui au programme, à savoir la création de 7 postes dont 4 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux (voir tableau 5); et l'octroi de 750 000 dollars supplémentaires pour les responsables de programme d'Habitat. Les nouveaux postes proposés, qui seront financés par des contributions à des fins spéciales de la Fondation prélevées sur le compte spécial pour l'appui au programme (voir tableau 8), sont les suivants : un poste de spécialiste des achats et de la gestion des actifs à P-4, pour renforcer cette fonction, afin de répondre au développement des activités sur le terrain nécessitant des interventions d'urgence et pour donner suite aux recommandations du Comité des vérificateurs externes figurant dans leur rapport (A/63/5/Add.8) concernant la nécessité d'améliorer la gestion des actifs en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi; un poste de fonctionnaire chargé de la gestion de programme à P-4, un poste de juriste à P-3, un poste de fonctionnaire d'administration à P-3 et trois postes d'agents des services généraux supplémentaires – un assistant de gestion des actifs, un assistant pour les questions financières et le contrôle et un assistant pour la gestion de la base de données, afin de renforcer les fonctions d'appui au programme au moyen d'une gestion des programmes et des services administratifs efficace, pour répondre au développement prévu des activités de l'organisation de façon à contribuer à la réalisation du domaine d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui consiste à parvenir à une excellente gestion.

71. Conformément aux résolutions 20/4 et 20/17 du 8 avril 2005 et 21/2 du 20 avril 2007, on continuera d'affecter en priorité les responsables de programme d'Habitat dans les pays les moins avancés et dans des sociétés venant de connaître des conflits, en veillant à assurer un équilibre géographique ainsi qu'une intervention efficace desdits responsables en leur donnant une bonne formation en matière d'urbanisation durable ainsi que des ressources suffisantes. La priorité sera également accordée aux pays auxquels sont destinés de très grands projets de coopération technique et aux bureaux d'information d'ONU-Habitat car les chefs de ces projets et bureaux se verront doter du statut de responsable de programme d'Habitat afin de renforcer leur participation au sein des équipes de pays de l'Organisation des Nations Unies. Leur rémunération sera imputée aux budgets des projets techniques ou relèvera de l'appui à des fins déterminées assuré aux bureaux d'information de sorte que l'incidence budgétaire sera faible. Au 31 août 2008, 36 responsables de programme d'Habitat rémunérés par la Fondation et au titre de divers programmes et projets ont été affectés en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

72. Des crédits additionnels d'un montant de 750 000 dollars sont demandés pour les responsables de programme d'Habitat opérant dans les bureaux de pays du PNUD, pour renforcer les opérations au niveau national en vue d'une mise en œuvre efficace du domaine d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme concernant le cadre normatif et opérationnel renforcé, afin qu'ils disposent de plus de moyens pour participer efficacement aux équipes de pays de l'Organisation des Nations Unies et puissent à aider les gouvernements et d'autres partenaires au niveau local. On parviendra à ce résultat au moyen de programmes de formation efficaces grâce auxquels leurs connaissances en matière d'urbanisation durable seront développées ainsi qu'en fournissant des ressources suffisantes au niveau des pays. Ceci porte le montant total des crédits destinés aux responsables de programme d'Habitat provenant du compte spécial pour l'appui au programme à 2,25 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011.

4. Gestion et administration

73. Le budget proposé en ce qui concerne les fonctions de gestion et d'administration, qui est présenté en détail au tableau 6, et dont le montant est de 13,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, est financé par des contributions à des fins générales de la Fondation. En outre, les fonctions d'appui au programme seront également financées par d'autres sources, à savoir : le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (4,4 millions de dollars); des contributions à des fins spéciales de la Fondation (6,4 millions de dollars) et des contributions au titre de la coopération technique (1,4 millions de dollars) (tableau 3). Cela porte à 25,8 millions de dollars pour l'exercice biennal le montant total du budget nécessaire pour l'appui aux fonctions de gestion et d'administration.

74. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 21/5 du Conseil d'administration, qui demande qu'il soit procédé à des ajustements institutionnels pour que l'organisation soit alignée sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, les dépenses proposées ont principalement pour objet la consolidation et la rationalisation des relations externes de l'organisation au moyen du renforcement du secrétariat du Conseil d'administration, des activités de mobilisation des ressources, et des fonctions des services d'information.

75. L'accroissement net de ce budget résulte principalement de la création du Bureau des relations externes, du renforcement des activités du bureau de Genève d'ONU-Habitat dans le domaine humanitaire, du développement des moyens de l'organisation en matière d'information et de communication, et du développement d'ensemble des services de gestion et d'administration assurés par le bureau de la Direction exécutive et de l'administration, à quoi s'ajoute l'augmentation prévue des sommes à rembourser à l'Office des Nations Unies à Nairobi au titre de l'appui administratif.

76. La création du poste de Directeur des relations extérieures, à D-2, est conforme à l'objectif du plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui consiste en la réalisation de gains rapides pour améliorer les relations de travail, à mieux orienter l'organisation et à la rendre plus efficace. Pour ce faire il sera procédé à des réajustements internes, ce qui permettra de renforcer les relations extérieures afin de parvenir à une plus grande cohérence des initiatives et à une harmonisation des activités afin que les stratégies en matière d'image de marque, de mobilisation des ressources et de communication soient mises en œuvre efficacement et que l'efficacité de la gestion des fonctions correspondantes soit assurée.

77. L'amélioration de la communication est considérée comme une question revêtant une très grande importance pour le plan stratégique et institutionnel à moyen terme lorsqu'il s'agit de mieux sensibiliser au problème de l'urbanisation durable. Un poste supplémentaire d'éditeur à P-3 est demandé pour que la section de l'information dispose de plus de moyens pour mettre en œuvre efficacement les stratégies en matière de communication au moyen des médias, de sites Internet, de rapports emblématiques et de diverses publications ayant pour objet d'informer le grand public, les gouvernements et les donateurs, les partenaires du Programme pour l'Habitat et d'autres organismes des Nations Unies.

78. En ce qui concerne les mesures de sécurité interorganisations, dans le cadre d'un système transparent renforcé et unifié de gestion de la sécurité pour l'ensemble du système des Nations Unies (A/61/531), l'Assemblée générale a demandé aux chefs de secrétariat de désigner un correspondant pour la sécurité chargé de la coordination au jour le jour des mesures de l'organisation en matière de sécurité et de sûreté et de fournir à tous les acteurs intéressés des avis, des orientations et une assistance technique. Pour donner suite à cette décision il est demandé de créer un poste de correspondant pour la sûreté et la sécurité à P-3.

79. Suite à son intégration récente au Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires en tant que membre à part entière, ONU-Habitat, propose de créer un poste de directeur au Bureau de Genève pour les affaires humanitaires à D-1. Ce faisant ONU-Habitat sera mieux à même de participer efficacement aux activités du Comité, de se doter de moyens pour assurer des services de secrétariat au Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de Genève ainsi qu'une meilleure coordination avec les organismes du Siège partenaires. Ces organismes partenaires sont le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies (UNHCR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement, la Stratégie internationale d'atténuation des catastrophes et le Service post-conflit et de la gestion des catastrophes du PNUE, entre autres, grâce auxquels une réponse efficace est donnée à la question des établissements humains durables. Le Directeur du Bureau pour les affaires humanitaires sera chargé de la représentation, de la gestion et du fonctionnement du Bureau de Genève tout en ancrant ONU-Habitat dans le domaine humanitaire, en construisant son image et en consolidant ses responsabilités. Pour renforcer le Bureau de Genève, il a également été demandé de créer un poste d'assistant à la gestion du programme.

80. **Office des Nations Unies à Nairobi** : en vertu des accords conclus avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, ONU-Habitat est tenu de rembourser à l'Office le coût de certaines prestations à l'aide de fonds extrabudgétaires. Pour l'exercice biennal 2010-2011, il est prévu actuellement que le montant total à rembourser à l'Office des Nations Unies à Nairobi sera de 3,3 millions de dollars. Cette somme sera financée comme suit : 500 000 dollars à l'aide de contributions à des fins générales de la Fondation, 1,4 million de dollars à l'aide de contributions à des fins spéciales de la Fondation; et 1,4 million de dollars en provenance du compte spécial pour la coopération technique au titre des dépenses d'appui au programme, conformément au niveau des sommes provenant des différents comptes affectés à des activités déterminées. L'Office des Nations Unies à Nairobi cherchera obtenir des fonds additionnels du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011; l'approbation de cette demande par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session devrait aboutir à la réduction du montant à rembourser au titre des prestations fournies par l'Office.

Tableau 8. Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds à des fins spéciales exclusivement) pour l'exercice biennal 2010-2011 (en milliers de dollars)

	2008-2009 Crédits ouverts	Evolution		2010-2011 Prévisions	
		Volume			Coûts
		Montant	%		Montant
Programme					
Dépenses (affectées) au titre de projets	62 000,0	19 000,0	30,6	-	81 000,0
Total, programme	62 000,0	19 000,0	30,6	-	81 000,0
Budget d'appui					
Appui au programme					
Postes	4 364,4	1 788,9	41,0	777,5	6 930,8
Autres dépenses de personnel	98,7	88,2	89,4	13,7	98,7
Consultants	67,8	6,8	10,0	5,5	200,6
Frais de voyage	116,2	(0,7)	(0,6)	8,4	123,9
Services contractuels	119,2	126,3	106,0	17,9	263,4
Frais généraux de fonctionnement	370,2	169,8	45,9	39,5	579,5
Fournitures et accessoires	67,0	-	-	4,9	71,9
Mobilier et matériel	43,9	54,3	123,7	6,2	104,4
Total, appui au programme	5 247,4	2 233,6	42,6	873,6	8 354,6
Gestion et administration					
Appui à l'ONUN	686,1	584,1	85,1	92,9	1 363,1
Dépenses (affectées) au titre de projets	5 000,0				5 000,0
Total, gestion et administration	5 686,6	584,1	10,3	92,9	6 363,1
Total, budget d'appui	10 933,5	2 817,7	25,8	966,5	14 717,7
Total général	72 933,5	21 817,7	29,9	966,5	95 717,7

5. Réserve financière

81. Conformément à la règle de gestion financière 304.3.2 b), sur recommandation de la Directrice exécutive, le Conseil d'administration détermine, lorsqu'il y a lieu, le niveau de la réserve financière à des fins générales. Vu le montant des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2010-2011, un nouvel accroissement de la réserve statutaire, qui passerait de 3 279 500 à 6 619 050 47 dollars (soit 10 % du budget à des fins générales), est recommandé. Il s'agit d'assurer la liquidité du fonds à des fins générales de la Fondation, de palier les aléas de la trésorerie et de pouvoir faire face à diverses autres obligations en matière de gestion prudente du Fonds.

Troisième partie

Texte explicatif

V. Aperçu

82. Le programme de travail est fondé sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, qui a été approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt et unième session par sa résolution 21/2 du 20 avril 2007. Le plan précise l'orientation du programme d'ONU-Habitat, favorise l'harmonisation et la cohérence et renforce le rôle de catalyseur de l'organisation en ce qui concerne la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat ainsi que la réalisation des objectifs convenus au niveau international en matière de développement intéressant les établissements humains.

83. ONU-Habitat est responsable des établissements humains et est la cheville ouvrière de la mise en œuvre du programme s'y rapportant au sein du système des Nations Unies. Le mandat actuel d'ONU-Habitat découle des deux objectifs parallèles du Programme pour l'habitat issus de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui consistent en la fourniture de logements décentes pour tous et en un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation. Le mandat du Programme procède également de la résolution 3327 (XXIX) du 16 décembre 1974 par laquelle l'Assemblée générale a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; de la résolution 32/162 du 19 décembre 1977, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); et de la résolution 56/206 du 21 décembre 2001, par laquelle l'Assemblée générale a élevé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) au rang de Programme des Nations Unies pour les établissements humains. C'est le Conseil d'administration d'ONU-Habitat qui en fixe les orientations et fait rapport tous les deux ans à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et du Comité des représentants permanents de Nairobi, lequel fait office d'organe intersessions officiel.

84. La Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire, adoptée par l'Assemblée par sa résolution S-25/2 du 9 juin 2001, définit depuis peu de nouvelles attributions importantes d'ONU-Habitat tout comme d'autres objectifs en matière de développement convenus par la Communauté internationale, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, tels que l'objectif selon lequel d'ici à 2020 les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis seraient considérablement améliorées, ainsi que les résultats auxquels ont abouti les grandes conférences et accords internationaux des Nations Unies depuis 1992, à savoir la cible 10 relative à l'eau et à l'assainissement du Plan d'application de Johannesburg. Les deux objectifs susmentionnés ont été ultérieurement réitérés par l'Assemblée générale dans les conclusions du Sommet mondial de 2005 qui insistent sur la nécessité de prévenir la constitution de bidonvilles, question prioritaire en matière d'établissements humains. D'autres attributions procèdent d'organes délibérants pertinents concernant le programme Action 21 (chapitres 7, 21 et 28) ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

85. La population urbaine mondiale croît actuellement au rythme de 70 millions de personnes par an. Près de 95 % de la croissance urbaine survient dans les pays en développement où 1 milliard d'individus vivent dans des bidonvilles surpeuplés et dangereux. Le rythme actuel de croissance urbaine est quasiment le même que celui de l'extension des taudis dans certains pays en développement, particulièrement en Afrique subsaharienne et dans certaines parties d'Asie. Les taudis sont la manifestation la plus criante de la pauvreté urbaine et de l'échec des politiques et institutions à visées sectorielles en matière de satisfactions des besoins essentiels des personnes. Dans de nombreuses villes, les bidonvilles ne sont plus des quartiers périphériques : ils sont le type d'établissements humains dominant caractéristique de biens des villes du monde en développement. Les principaux problèmes qu'ils posent sont un développement urbain anarchique, des logements inappropriés, une occupation incertaine, des emplois précaires et l'absence de services essentiels, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre et les systèmes d'assainissement. L'urbanisation rapide survenant dans les pays en développement est caractérisée par une détérioration de la qualité des logements destinés aux pauvres, tandis que les conflits et les catastrophes se conjuguent et rendent quasiment insurmontables la tâche consistant à créer des établissements humains vivables.

86. Pour relever le défi que représente la pauvreté urbaine, il convient au premier chef de substituer aux politiques favorisant l'exclusion sociale et physique des politiques reconnaissant et respectant le droit de tout un chacun – notamment des femmes, des jeunes, des personnes vivant dans la pauvreté ou appartenant à des groupes vulnérables et désavantagés, dont les handicapés – à un niveau de vie satisfaisant, pour eux-mêmes comme pour leurs familles, ce qui suppose une alimentation, des vêtements, des logements, des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement appropriés ainsi que l'amélioration constante des conditions de vie. En consultation et en coopération avec les gouvernements, ONU-Habitat met au point et renforce des mécanismes de suivi des impacts des politiques et programmes relatifs aux établissements humains sur la vie et les conditions d'existence des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants dans les villes, notamment ceux et celles vivant dans des zones à bas revenu et dans les bidonvilles.

87. L'objectif du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, sur lequel est fondé le programme biennal, consiste à créer les conditions nécessaires aux initiatives internationales et nationales concertées visant à stabiliser l'extension des bidonvilles et à mettre en place un système propice à une réduction ultérieure du nombre d'habitants des bidonvilles et à l'inversion de la tendance. Le plan recense cinq principaux domaines d'intervention à savoir : efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariat; approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines; systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres; infrastructures et services urbains de base écologiquement rationnels et abordables; et renforcement des systèmes de financement des établissements humains. Le sixième domaine d'intervention recensé est l'excellence en matière de gestion de façon à appuyer la mise en œuvre des cinq autres domaines d'intervention.

88. Les cinq principaux domaines d'intervention constituent le fondement d'un cadre normatif et opérationnel renforcé qui consiste en une stratégie en matière de partenariats et de réseautage et en un programme d'activités intégré aux niveaux mondial, régional, national et local. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui sera mis en œuvre aux niveaux mondial et national s'inscrit dans le cadre des réformes du système des Nations Unies approuvées et vise notamment à favoriser une plus grande harmonisation et cohérence dans le domaine de l'aide internationale au développement. ONU-Habitat contribuera à l'amélioration de la coordination des activités grâce à sa plus grande participation aux équipes de pays des Nations Unies.

89. La réalisation des activités d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2010-2011 correspond aux phases de mise en œuvre indiquées dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme à savoir : phase de démarrage rapide (2008); phase de déploiement (2009-2010) et phase de développement (2011-2013). En 2010, ONU-Habitat achèvera la phase de déploiement des activités prévues par le plan stratégique et institutionnel à moyen terme ayant débuté en 2009, tandis que le développement de ses activités débutera en 2011.

90. Le programme de travail d'ONU-Habitat consiste en quatre sous-programmes entretenant d'étroits rapports à savoir : logement et développement durable des établissements humains; suivi du Programme pour l'habitat; coopération régionale et technique; et financement des établissements humains. L'étroite coopération entre ces sous-programmes est l'expression de leurs rapports, la campagne mondiale relative à l'urbanisation durable constituant le point d'accès pour toutes les activités prévues par le programme de travail. Une collaboration plus étroite entre les services et sections d'ONU-Habitat sera instituée au moyen d'une approche favorisant l'intégration et les synergies de façon à garantir aux Etats membres de meilleurs services, notamment au moyen du cadre normatif et opérationnel renforcé. Un Comité d'examen du programme renforcé veillera également à l'échange d'informations entre différents sous-programmes, services et sections d'ONU-Habitat, tout en favorisant l'harmonisation et la cohésion des programmes.

91. Alors que chaque sous-programme joue le rôle de chef de file en ce qui concerne la mise en œuvre de domaines d'intervention déterminés, il est prévu que tous les sous-programmes contribueront à tous les domaines d'intervention. Conformément à la résolution 19/2 adoptée par le Conseil d'administration en mai 2003, la stratégie d'ONU-Habitat pour s'acquitter de ses mandats repose sur quatre piliers qui correspondent à ses quatre sous-programmes :

a) Préconisation de normes convenues pour améliorer les conditions de vie des pauvres, notamment des habitants de taudis, et doter les administrations centrales et locales des outils nécessaires, en recourant à la campagne mondiale pour l'urbanisation durable (sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains) comme principal moyen;

b) Production d'informations et gestion des connaissances pour évaluer les progrès faits dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et suivre l'évolution des conditions dans les établissements humains, en mettant en particulier l'accent sur la formation des bidonvilles et les conditions d'existence de ceux qui y habitent (sous-programme 2 : suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat);

c) Activités opérationnelles axées sur l'assistance technique et le renforcement des capacités pour expérimenter les méthodes et concepts à généraliser et fournir des données d'expérience aux décideurs à tous les niveaux (sous-programme 3 : coopération régionale et technique);

d) Faciliter le financement des logements et des infrastructures et services urbains destinés aux pauvres qui contribuent au développement durable des établissements humains et à l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles (sous-programme 4 : financement des établissements humains).

92. ONU-Habitat continuera à favoriser la prise en compte de questions intersectorielles telles que celles des perspectives offertes aux femmes, des partenariats et de la jeunesse tout en favorisant l'autonomisation des femmes s'adonnant à des activités dans le domaine des établissements humains. Les efforts de l'organisation pour favoriser l'accès des femmes au logement ont été renforcés par le paragraphe 58 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale du 16 septembre 2005 relative au Document final du Sommet mondial de 2005, qui garantit aux femmes l'égalité des droits en matière de propriété et d'héritage ainsi que la sécurité d'occupation des biens et logements.

93. Les activités d'ONU-Habitat concernent principalement les pays en développement, à économie en transition et les pays pour lesquels des mesures efficaces sont nécessaires aux fins de redressement et de reconstruction à l'issue de conflits et de catastrophes. En tant qu'organisation responsable de la mise en œuvre du programme pour les établissements humains au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat collaborera et coopérera avec d'autres organismes des Nations Unies. Des consultations ont eu lieu avec des entités membres du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales au niveau des modules thématiques. Ces consultations devraient aboutir à une meilleure coordination et à davantage de collaboration entre programmes dans les principaux domaines d'activité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs socio-économiques. ONU-Habitat coopèrera également avec les gouvernements, les administrations locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, le secteur privé et d'autres partenaires du Programme pour l'Habitat. Le Forum mondial urbain est un important mécanisme de sensibilisation aux questions soulevées par les établissements humains ainsi que de coopération avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'Habitat; il se tient tous les deux ans pour se saisir des questions pressantes en matière d'établissements humains. La cinquième session du Forum aura lieu en 2010.

VI. Organes directeurs et autres organes

A. Organes directeurs

94. Par sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains en Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée, à la date du 1er janvier 2002. Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social et fournit des avis de politique générale et des orientations et supervise ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat a également été transformé en un organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1977 et au paragraphe 222 du Programme pour l'Habitat adopté lors de la Conférence Habitat II.

95. Le Conseil d'administration est composé de 58 Etats membres, dont le mandat est d'une durée de quatre ans. Il tient ses sessions ordinaires tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat à Nairobi. Au cours des sessions, le Conseil d'administration examine le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et les activités opérationnelles menées à bien par ONU-Habitat. Les sessions rassemblent des représentants des Etats membres, ainsi que des partenaires du Programme pour l'Habitat, qui sont des représentants d'administrations locales, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, ainsi que des Parlementaires pour l'habitat, de groupes de femmes et de jeunes pour l'habitat, des syndicats, d'associations professionnelles et des chercheurs, des fondations et d'académies scientifiques. Le Comité des représentants permanents, qui fait office d'organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration, se réunit habituellement huit fois par période biennale tandis que ses deux groupes de travail se réunissent près de 72 fois au cours de la même période. Le Conseil d'administration, le Comité des représentants permanents et ses deux groupes de travail bénéficient des services du secrétariat du Conseil d'administration qui relève du Bureau des relations extérieures.

B. Organes consultatifs

96. Le Forum urbain mondial, qui se réunit les années où le Conseil d'administration d'ONU-Habitat ne siège pas, est une entité technique consultative au sein de laquelle des experts échangent leurs vues. Il a pour rôle de conseiller la Directrice exécutive d'ONU-Habitat et donne l'occasion d'échanger les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les politiques efficaces en matière de logement et d'urbanisation durable. Il s'agit d'une instance de sensibilisation dont les recommandations sont présentées au Conseil d'administration pour approbation et transmises à l'Assemblée générale pour qu'elle en prenne note. Les nouvelles informations de fonds issues des débats du Forum urbain mondial enrichissent les connaissances du secrétariat et peuvent être incorporées aux programmes de travail ultérieurs. Y prennent part des représentants des gouvernements, des administrations locales, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires (culturelles, groupements de jeunes et de femmes), des organisations de médias, des universitaires et des chercheurs. Ces activités sont supervisées par le Conseil d'administration et le Comité des représentants permanents. Outre le Forum urbain mondial, il existe d'autres organes consultatifs dont le Conseil d'examen du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, le Conseil consultatif du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles et le Comité directeur et de suivi du Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales en matière de capitaux remboursables. Le Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation et le Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies sont également des organes consultatifs dont la composition et les responsabilités diffèrent.

C. Ressources nécessaires

97. Au tableau ci-après figure les montants estimatifs des ressources nécessaires par source de financement pour le domaine considéré.

Tableau 9. Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : organes directeurs

Origine des fonds Catégorie de dépenses	2008-2009 Crédits approuvés	Evolution		2010-2011 Prévisions
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU		-		
Postes	-	-	-	-
Autres dépenses	48,4	-	-	48,4
TOTAL	48,4	-	-	48,4

VII. Direction exécutive et administration

A. Objectif d'ensemble

98. Assurer la mise en œuvre efficace des mandats d'ONU-Habitat et se conformer aux politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies concernant la gestion du programme de travail, le plan stratégique et institutionnel à moyen terme et l'utilisation du personnel et des ressources financières au moyen d'une gestion axée sur l'obtention de résultats.

B. Stratégie

99. La direction exécutive et l'administration incombent à la Directrice exécutive qui exerce cette fonction avec le concours du Directeur exécutif adjoint de la Section des services d'information, du Groupe du suivi et de l'évaluation, du Groupe de la mobilisation des ressources et des bureaux de liaison d'ONU-Habitat à New York, Genève et Bruxelles. La Directrice exécutive assure la direction et la coordination d'ensemble de la mise en œuvre du programme de travail de l'organisation et de ses mandats et la réalisation de ses objectifs et gère ses relations avec les Etats membres, les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires d'ONU-Habitat aux fins de coordination à l'échelle du système de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, des objectifs de la Déclaration du Millénaire et d'autres mandats pertinents.

100. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la Direction exécutive et de l'administration coordonnera, conduira, suivra et évaluera la mise en œuvre des activités figurant dans le programme de travail biennal. La direction exécutive et l'administration devraient contribuer au domaine d'intervention ayant pour objet l'excellence en matière de gestion et l'orienter, en consolidant une série de changements stratégiques et institutionnels portant sur l'alignement et la cohérence programmatique, l'amélioration des connaissances et des systèmes de gestion axés sur l'obtention de résultats, en tenant les directeurs responsables des résultats et en appuyant les organes directeurs, y compris le Comité des représentants permanents, lors de l'examen des résultats obtenus par le programme.

101. Le Bureau mettra en particulier l'accent sur une mise en œuvre efficace du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013. Les efforts porteront sur l'exécution de la deuxième phase du plan en 2010, et notamment sur le domaine d'intervention visant assurer l'excellence en matière de gestion. Une fois la phase du déploiement réalisée débutera l'étape du développement.

102. Conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat insistera particulièrement sur la nécessité de sensibiliser davantage le grand public et de développer les connaissances en matière d'urbanisation et de pauvreté urbaine au moyen d'activités de mobilisation. La Campagne mondiale, la cinquième session du Forum urbain mondial et la vingt-troisième session du Conseil d'administration feront partie intégrante de l'initiative d'ONU-Habitat en matière de sensibilisation en favorisant la vulgarisation du Programme pour l'habitat et en faisant prendre conscience des questions soulevées par l'urbanisation et la pauvreté urbaine.

103. Le Groupe de la mobilisation des ressources adoptera une approche stratégique et cohérente en matière de collecte de fonds, en accord avec les priorités du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Il appuiera l'élaboration d'accords de financement pluriannuels. Il renforcera le rôle de catalyseur d'ONU-Habitat et son aptitude à faire face aux situations environnementales et humanitaires d'urgence en s'associant aux Etats membres et à ses partenaires pour répondre aux besoins en matière de financement et développer les partenariats et les alliances entre ONU-Habitat et les institutions internationales et régionales en vue d'accroître les financements et les investissements nécessaires pour mieux traiter les questions soulevées par les établissements humains.

104. Le Groupe du suivi et de l'évaluation est chargé de suivre la mise en œuvre du programme de travail et d'en évaluer la pertinence et l'efficacité. Il améliorera les systèmes de suivi, d'évaluation et de communication des résultats obtenus, coordonnera et appuiera l'élaboration de plans d'évaluation et veillera à la réalisation d'évaluations stratégiques essentielles. Le Système intégré de suivi (SIS) permettra de procéder à des autoévaluations. De plus grands efforts seront faits pour rassembler des informations sur les résultats obtenues au niveau où ceux-ci sont escomptés au cours de l'exercice biennal. Le Groupe orientera et appuiera également toutes les autres évaluations internes et externes et veillera à ce que les conclusions contribuent à l'amélioration des résultats auxquels aboutit le programme, de la responsabilité, de l'apprentissage au sein de l'organisation ainsi qu'à une nouvelle forme de planification du programme. En outre, le Groupe suivra la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, informera régulièrement le Comité des représentants permanents en lui soumettant régulièrement des rapports d'activité, conformément à la résolution 21/2 du Conseil d'administration, et il orientera et appuiera également l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme en 2011.

105. Au cours de l'exercice biennal, la Section des services d'information assurera la diffusion d'informations et la communication avec la presse et les médias en planifiant et en organisant de grandes manifestations médiatiques mondiales, régionales et nationales, notamment la Journée mondiale de l'Habitat et le Forum urbain mondial. Conformément à la nouvelle stratégie en matière d'image de marque, au cours de l'exercice biennal on procédera à une commercialisation ciblée des publications d'ONU-Habitat et des nouveaux produits afin de renforcer les partenariats. Les systèmes de gestion des connaissances, notamment ceux reposant sur Intranet, feront l'objet d'une consolidation plus poussée. Afin qu'à l'échelle mondiale l'on soit davantage sensible à la question des établissements humains, la Section des services d'information conduira et appuiera toutes les activités de sensibilisation, y compris celles concernant la campagne mondiale pour une l'urbanisation durable, la mobilisation des ressources et la constitution de partenariats.

106. Les bureaux de liaison d'ONU-Habitat de New York, Genève et Bruxelles continueront à s'acquitter de leurs fonctions de coordination, d'harmonisation et de représentation du programme. Les bureaux de liaison participeront aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et sociale et d'autres organes intergouvernementaux ainsi qu'aux réunions interdépartementales et interinstitutions pour préconiser la fourniture d'un appui spécialisé aux réunions et concertations portant sur les établissements humains tout en menant à bien des activités de communication.

107. En mettant en œuvre le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat s'efforcera de réaliser toutes les activités inscrites au programme et tous les projets en veillant à assurer un équilibre régional et à faciliter l'échange, notamment Sud-Sud, de données d'expérience, de connaissances et des meilleures pratiques entre les régions. En outre, ONU-Habitat veillera à respecter un équilibre régional en matière de recrutement du personnel, de consultants et de membres des groupes d'experts participant aux réunions.

C. Facteurs externes

108. Le Bureau de la Direction exécutive et de l'administration devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées sous réserve :

- a) Que les ressources soient suffisantes pour mettre en œuvre le programme de travail et le plan stratégique et institutionnel à moyen terme;
- b) Que les principales activités d'ONU-Habitat soient mieux appuyées par les donateurs et que les stratégies de collecte de fonds permettent de disposer de ressources non affectées plus importantes afin qu'ONU-Habitat puisse fixer des priorités et procéder à une planification stratégique.

Tableau 10 : Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Plus grande cohérence des politiques en matière de gestion des activités du système des Nations Unies concernant les établissements humains [1] ³	<p>i) Incorporation systématique dans les documents de politique générale et les rapports de l'ensemble du système des Nations Unies des questions concernant les établissements humains, y compris les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique social.</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 22 documents de politique générale et rapports prennent en compte systématiquement les questions concernant les établissements humains 2008-2009 (estimation) : 35 documents de politique générale et rapports prennent en compte systématiquement les questions concernant les établissements humains 2010-2011 (objectif) : 50 documents de politique générale et rapports prennent en compte systématiquement les questions concernant les établissements humains</p>
b) Gestion efficace du programme de travail [1] [Plan, domaine d'intervention 6] ⁴	<p>i) Réalisation en temps voulu et mise en œuvre de manière rentable du programme de travail comme cela est indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme biennal et les rapports d'activité présentés au Comité des représentants permanents</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : taux de réalisation 92 % 2008-2009 (estimation) : taux de réalisation 94 % 2010-2011 (objectif) : taux de réalisation 100 %</p>

³ Les réalisations escomptées sont classées par niveau de 1 à 3, le 1 étant le plus élevé :
 Niveau [1] : réalisations prévues dans des mandats et résolutions émanant d'organes de haut niveau (Assemblée générale, Conseil économique et social et résolutions spécifiques du Conseil d'administration, y compris le plan stratégique et institutionnel à moyen terme);
 Niveau [2] : réalisations prévues dans d'autres résolutions du Conseil d'administration;

Niveau [3] : autres réalisations escomptées.

⁴ Les informations données entre crochets après les réalisations escomptées et indicateurs de succès indiquent les éléments du plan stratégique et institutionnel à moyen terme auxquels ils se rapportent.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	<p>ii) Le pourcentage de programmes et projets approuvés par le Comité d'examen du programme est conforme à son mandat et au plan stratégique et institutionnel à moyen terme ainsi qu'aux réalisations escomptées au titre du programme de travail</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2008-2009 : 65 % 2010-2011 (objectif) : 100 %</p>
c) Plus grande prévisibilité en matière de financement et réduction de l'écart entre les contributions volontaires non affectées et affectées [1] [Plan, domaine d'intervention 6, c)]	<p>i) Contributions volontaires provenant d'un plus grand nombre de donateurs</p> <p><i>Mesures des résultats</i></p> <p>2006-2007 (effectif) : plus de 90 % des contributions volontaires ont été fournis par les dix principaux donateurs</p> <p>2008-2009 (estimation) : 80 % des contributions volontaires devraient provenir des dix principaux donateurs</p> <p>2010-2011 (objectif) : du fait de l'élargissement de la base des donateurs les dix principaux d'entre eux fourniront moins de 70 % des contributions volontaires</p> <p>ii) Pourcentage des contributions à des fins générales</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 (effectif) : 11 % 2008-2009 (estimation) : 16 % 2010-2011 (objectif) : 17 %</p>
d) Intégration aux systèmes de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports d'une gestion axée sur l'obtention de résultats [1] [Plan, domaines d'intervention 6 a) et d)]	<p>i) Pourcentage des recommandations issues des évaluations visant à améliorer l'exécution du programme mises en œuvre dans les délais impartis</p> <p><i>Mesures des résultats</i></p> <p>2008-2009 (estimation) : mise en place d'un système de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations</p> <p>2010-2011 (objectif) : 70 % des recommandations issues des évaluations mises en œuvre dans les délais impartis</p> <p>ii) Le pourcentage des réalisations escomptées est systématiquement relevé et signalé à l'aide d'une méthode appropriée</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2008-2009 (estimation) : S.O. 2010-2011 (objectif) : 80 %</p>
e) Grace à la campagne mondiale pour une urbanisation durable le grand public est davantage sensibilisé aux questions soulevées par l'urbanisation durable qu'il apprend à mieux connaître [1] [Plan, domaines d'intervention 1 et 6 b)]	<p>i) Les médias internationaux et nationaux couvrent davantage les questions concernant les établissements humains grâce à la campagne mondiale</p> <p><i>Mesures des résultats</i></p> <p>2008-2009: S.O.</p> <p>2010-2011 (objectif) : Les médias nationaux et internationaux consacrent 30 000 articles à la campagne mondiale</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	ii) Les groupes ciblés par la campagne mondiale demandent un plus grand nombre de publications d'ONU-Habitat <i>Mesures des résultats</i> 2008-2009 (estimation) : S.O. 2010-2011 (objectif) : 1 million de publications (sous forme électronique et imprimée) diffusées auprès des groupes ciblés par la campagne mondiale
f) Meilleure représentation géographique et parité hommes-femmes en matière de personnel convenablement qualifié et expérimenté [1]	i) Augmentation du pourcentage de personnel aux qualifications et à l'expérience satisfaisantes recruté dans les Etats membres sous-représentés ou non représentés <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 33 % 2008-2009 (estimation) : 35 % 2010-2011 (objectif) : 38 %
	ii) Augmentation du pourcentage de femmes appartenant à la catégorie des administrateurs ou une catégorie supérieure recrutées pour une durée d'un an ou plus <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 38 % 2008-2009 (estimation) : 42 % 2010-2011 (objectif) : 46 %
g) La documentation et les rapports d'exécution sont de plus en plus souvent présentés à temps aux organes directeurs [1]	i) Augmentation du pourcentage de documents de pré-session présentés dans les délais impartis <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 70% 2008-2009 (estimation) : 80 % 2010-2011 (objectif) : 90 %

D. Réalisation et produits escomptés par ordre de priorité

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Plus grande cohérence des politiques en matière de gestion des activités du système des Nations Unies concernant les établissements humains [1]	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournitures d'importants services par ONU-Habitat à la vingt-troisième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (2011), à la Commission du développement durable, 2010-2011 (gestion des transports et des déchets) et à la cinquième session du Forum urbain mondial. 2. Les déclarations de politique générale d'ONU-Habitat concernant les établissements humains sont énoncées au cours des réunions et conférences internationales et des réunions intergouvernementales en tant que contributions aux documents d'orientation de l'ensemble du système et déclarations visant à assurer une plus grande cohérence des politiques 3. Intégration effective des questions touchant les établissements humains aux rapports internationaux d'intérêt général, y compris les rapports de la Commission du développement durable, de l'Assemblée générale, du Conseil économique social, etc. 	<p><i>Fourniture d'importants services spécialisés aux réunions :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Vingt-troisième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (1)⁵ [1]⁶ b) Cinquième session du Forum urbain mondial (1) [1] c) Commission du développement durable, 2010-2011 (gestion des transports et des déchets) (1) [1] d) Contribution en matière d'établissements humains aux travaux du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies, y compris aux fins de mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat [1] <p><i>Publications isolées :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> e) Des déclarations de politique générale concernant les établissements humains sont prononcées à l'occasion de réunions et conférences internationales (60) [1] f) Intégration effective des questions touchant les établissements humains aux rapports d'intérêt général, dont les rapports de la Commission du développement durable, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (5) [1]
<i>Réalisation escomptée b)</i> Gestion efficace du programme de travail [1]	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2010-2011, conforme aux domaines d'intervention visant à « l'excellence dans la gestion » analyse les éléments saillants du programme, les résultats obtenus, les enseignements tirés et les meilleures pratiques 2. Rapports d'activité semestriels sur l'exécution du programme de travail présentés au Comité des représentants permanents Les rapports feront état des résultats obtenus au 	<p><i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i></p> <p><i>Publication en série</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (1) [1] <p><i>Publications isolées</i></p> <ol style="list-style-type: none"> b) Rapports d'activité semestriels sur l'exécution du programme de travail présenté au Comité de représentants permanents (4) [1]

⁵ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.

⁶ Le rang de priorité [1] a été attribué à tous les produits relevant de la Direction exécutive et de l'administration en raison de leur importance en ce qui concerne l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 et de tous les autres mandats d'ONU-Habitat.

titre des réalisations escomptées, des indicateurs de succès et des taux, en pourcentage, des produits obtenus par rapport à la totalité des produits prévus

Réalisation escomptée c)	Réalisations intermédiaires escomptées	Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)
Plus grande prévisibilité en matière de financement et réduction de l'écart entre les contributions volontaires non affectées et affectées [1]	<p>Structure financière plus équilibrée caractérisée par une augmentation des contributions non affectées et le passage à une approche stratégique au détriment des projets orientés par les donateurs. Les produits contribuant aux réalisations escomptées sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Directives opérationnelles mises à jour en matière de mobilisation des ressources pour accroître la cohérence et améliorer le ciblage stratégique en coopération avec les partenaires du développement 2. Publication annuelle intitulée « Catalogues of Pipeline Projects » (Catalogues des projets en préparation) en tant que moyen de mobilisation des ressources axé sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme 	<p><i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Directives opérationnelles mises à jour aux fins de mobilisation des ressources pour accroître la cohérence et le ciblage stratégique en coopération avec les partenaires de développement (8) [1] b) Publication annuelle « Catalogues of Pipeline Projects » (Catalogues des projets en préparation) mise à jour en tant que moyen de mobilisation des ressources (2) [1]
Réalisation escomptée d)	Réalisations intermédiaires escomptées	Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)
Intégration aux systèmes de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports d'une gestion axée sur l'obtention de résultats [1]	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation stratégique fondamentale pour déterminer l'efficacité du programme, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme 2. Outils de mesure des résultats conformes aux principes d'une gestion axée sur l'obtention de résultats utilisés pour appuyer les activités de suivi et d'évaluation 3. Les systèmes de gestion améliorées des connaissances – Intranet, Extranet – sont opérationnels 4. Exécution d'un programme de renforcement des capacités axé sur l'obtention de résultats en matière de gestion, de suivi et d'évaluation (formation, conseils, apprentissage professionnel méthodique) 	<p><i>Publications isolées</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Evaluation stratégique fondamentale pour améliorer l'efficacité et la responsabilité et intégrer les enseignements tirés aux nouveaux programmes (5) [1] b) Etude du personnel pour déterminer l'efficacité de l'organisation et le partage des connaissances (1) [1] <p><i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i></p> <ol style="list-style-type: none"> c) Outils facilitant la mesure des résultats, le suivi et les évaluations (2) [1] d) Amélioration des systèmes de gestion des connaissances mettant l'accent sur les enseignements tirés des activités normatives et opérationnelles, y compris Intranet, Extranet, et des outils appuyant le suivi et les évaluations ainsi que les systèmes de gestion des connaissances (5) [1] e) Exécution d'un programme de renforcement des capacités axé sur l'obtention de résultats en matière de gestion, de suivi et d'évaluation (formation, conseils, apprentissage professionnel méthodique) (5) [1]

	<p>5. Le système de notation du personnel d'ONU-Habitat est aligné sur les réalisations escomptées des sous-programmes</p> <p>6. Enquête sur le personnel d'ONU-Habitat pour déterminer l'efficacité de l'organisation et évaluer le partage des connaissances</p> <p>7. Rapport annuel axé sur l'obtention de résultats en matière de suivi et d'évaluation des activités d'ONU-Habitat examiné par le Comité des représentants permanents.</p>	<p>f) Les systèmes de notation internes sont conçus de façon à répondre aux objectifs des sous-programmes (1) [1]</p> <p>g) Rapport annuel axé sur l'obtention de résultats en matière de suivi et d'évaluation des activités d'ONU-Habitat (2) [1]</p>
<p>Réalisation escomptée e) Grâce à la Campagne mondiale pour une urbanisation durable, le grand public est davantage sensibilisé aux questions soulevées par l'urbanisation durable qu'il apprend à mieux connaître [1]</p>	<p>Réalisations intermédiaires escomptées</p> <p>1. Diffusion plus efficace de la revue <i>Urban World</i> et meilleur accès à cette revue ainsi qu'aux rapports annuels d'ONU-Habitat</p> <p>2. Contribution d'ONU-Habitat à l'Annuaire des Nations Unies, au rapport de l'Alliance des villes, ainsi qu'à la <i>Chronique</i> et à d'autres publications des Nations Unies</p> <p>3. Les documents d'information sur la Campagne mondiale sont diffusés efficacement par ONU-Habitat et les partenaires de la Campagne, par la presse et Internet, au moyen d'entrevues dans les médias, de contributions aux journaux, de discours, d'émissions radiophoniques, de séquences vidéo, de projets et de manifestations telles que le Forum urbain mondial et la Journée mondiale de l'Habitat.</p> <p>4. Amélioration de la diffusion de connaissances et d'informations de meilleure qualité à l'occasion du Forum urbain mondial, de la Journée mondiale de l'habitat et d'autres manifestations, de visites guidées et de conférences, et de foires internationales et régionales du livre et appui de l'organisme chef de file en prévision de l'Exposition internationale de Shanghai de 2010 où l'Organisation des Nations Unies aura un pavillon</p>	<p>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</p> <p><i>Publications en série</i></p> <p>a) <i>Urban World</i> – en Anglais (8) [1]</p> <p>b) Rapport annuel d'ONU-Habitat (2) [1]</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>c) Contribution d'ONU-Habitat à l'Annuaire de l'Organisation des Nations Unies, au rapport de l'Alliance des villes et à la <i>Chronique</i> et autres publications de l'Organisation des Nations Unies (8) [1]</p> <p><i>Communiqués et conférences de presse</i></p> <p>a) Documentation de promotion portant sur la Campagne mondiale publiée par ONU-Habitat et ses partenaires de campagne, la presse et Internet, au moyen d'entrevues avec les médias, de contributions aux journaux, de discours, d'émissions radiophoniques et de séquences vidéo sur les questions concernant les établissements humains destinées à être diffusées mondialement, projets et manifestations comme par exemple le Forum urbain mondial et la Journée mondiale de l'habitat (25) [1]</p> <p><i>Articles d'exposition, visites guidées, conférences</i></p> <p>b) Des articles d'exposition et de la documentation d'information seront produits pour le Forum urbain mondial, la Journée mondiale de l'habitat, le Conseil d'administration et d'autres manifestations et des visites guidées et des conférences ainsi que des foires internationales et régionales du livre seront organisées tandis qu'un appui de l'organisme chef de file sera assuré au titre de l'Exposition internationale de Shanghai de 2010 où l'Organisation des Nations Unies aura un pavillon (10) [1]</p>

	5.	Mise en œuvre d'une stratégie conçue pour déterminer si l'on est au fait de la demande de publications et de documents	<i>Documentation destinée aux organes délibérants</i> c) Rapport visant à déterminer si l'on est au fait de la demande de publications et de documents d'Habitat (1) [1]
Réalisation escomptée f) Meilleure représentation géographique et parité hommes-femmes en matière de personnel convenablement qualifié et expérimenté [1]	1.	Réalisations intermédiaires escomptées Mise en œuvre du Plan d'action d'ONU-Habitat en matière de gestion des ressources humaines assorti d'un système d'évaluation de l'exécution, y compris en matière de représentation géographique et de parité	Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale) <i>Documentation destinée aux organes délibérants</i> a) Plan d'action d'ONU-Habitat en matière de gestion des ressources humaines assorti d'un système d'évaluation de l'exécution, y compris en matière de représentation géographique et de parité (1) [1]
Réalisation escomptée g) La documentation et les rapports d'exécution sont de plus en plus souvent présentés à temps aux organes directeurs [1]	1.	Réalisations intermédiaires escomptées La documentation destinée à la vingt-troisième session du Conseil d'administration est soumise dans les délais convenus	Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale) <i>Documentation destinée aux organes délibérants</i> a) Documentation de la vingt-troisième session du Conseil d'administration (6) [1]
	2.	Le rapport d'activité de la Directrice exécutive est présenté à la vingt-troisième session du Conseil d'administration dans les délais convenus	b) Rapport d'activité de la Directrice exécutive à la vingt-troisième session du Conseil d'administration (1) [1]
	3.	Le document stratégique de politique générale pour la cinquième session du Forum urbain mondial est présenté dans les délais convenus	c) Document stratégique de politique générale pour la cinquième session du Forum urbain mondial (6) [1]
	4.	Le document stratégique de politique générale mis à jour visant à informer le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session est présenté dans les délais convenus	d) Document stratégique de politique générale mis à jour visant à informer le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session (1) [1]
	5.	Le rapport d'activité de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 est présenté dans les délais convenus	e) Rapport d'activité de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 (1) [1]
	6.	Les rapports de la Directrice exécutive sur la coopération avec le système des Nations Unies et les partenaires du Programme pour l'habitat sont présentés dans les délais convenus	f) Rapports de la Directrice exécutive sur la coopération avec le système des Nations Unies et les partenaires du Programme pour l'habitat (2) [1]

Réalisation escomptée g)

- Réalisations intermédiaires escomptées**
7. Les rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale à ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions au titre du point de l'ordre du jour concernant les établissements humains sont présentés dans les délais convenus
 8. Les rapports au Conseil économique et social sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat sont présentés dans les délais convenus

- Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)**
- g) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale à ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions au titre du point de l'ordre du jour concernant les établissements humains (2) [1]
 - h) Rapports au Conseil économique et social sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (2) [1]
-

E. Ressources nécessaires

109. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement, et le tableau d'effectifs proposés correspondant pour la présente section figurent ci-dessous. Les dépenses autres que les dépenses de personnel nécessaires pour appuyer les activités prévues par la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel et pour le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Tableau 11 : récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : Direction exécutive et administration

Source de fonds Catégorie de dépenses	2008-2009 Crédits ouverts	Evolution		2010-2011 Estimations
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	3 827,0	-	-	3 827,0
Autres dépenses	552,2	-	-	552,2
	4 379,2	-	-	4 379,2
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	5 696,7	1 741,3	30,6	7 438,0
Autres dépenses	3 721,2	2 479,2	66,6	6 200,4
	9 417,9	4 220,5	44,8	13 638,4
Fonds spéciaux de la Fondation				
Dépenses de personnel				
Autres dépenses	5 686,1	677,0	11,9	6 363,1
	5 686,1	677,0	11,9	6 363,1
Coopération technique				
Dépenses de personnel	-	-		-
Autres dépenses	1 372,2	60,3	4,4	1 432,5
	1 372,2	60,3	4,4	1 432,5
Total, sous-programme				
Dépenses de personnel	9 523,7	1 741,31	18,3	11 265,0
Autres dépenses	11 331,7	3 216,5	28,4	14 548,2
T O T A L	20 855,4	4 957,8	23,8	25 813,2

Répartition des postes pour la direction exécutive et la gestion, par source de financement et classe

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total	Agents locaux		Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3		P-2/1		
2008-2009											
Budget ordinaire de l'ONU	1			2	3		2	8	4	2	14
Fonds généraux de la Fondation		1		2	3	5	5	16	9	1	26
Fonds spéciaux de la Fondation								-		-	-
Coopération technique								-			-
Total partiel, 2008-2009	1	1	-	4	6	5	7	24	13	3	40
Evolution (diminution)/augmentation											
Fonds généraux de la Fondation			1	1			2	4		1	5
Evolution nette	-	-	1	1	-	-	2	4	-	1	5
2010-2011											
Budget ordinaire de l'ONU	1			2	3		2	8	4	2	14
Fonds généraux de la Fondation		1	1	3	3	5	7	20	9	2	31
Fonds spéciaux de la Fondation								-			-
Coopération technique								-			-
Total partiel, 2010-2011	1	1	1	5	6	5	9	28	13	4	45

VIII. Programme de travail

A. Sous-programme 1. Logement et développement durable des établissements humains

1. Textes portant autorisation des travaux

110. *Résolutions du Conseil d'administration* : 16/7, Réalisation du droit à un logement convenable; 17/10, Dimension rurale d'un développement urbain durable; 18/4, Mise en œuvre de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale et coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement; 18/5, Coopération internationale et réexamen du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du programme pour l'habitat; 18/11, Intensification du dialogue pour une décentralisation effective et le renforcement des autorités locales dans le cadre du programme pour l'habitat; 19/3, Campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine; 19/4, Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement; 19/12, Décentralisation et renforcement des autorités locales; 20/16, Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance; 20/17, Evaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme; 20/18, Décentralisation et renforcement des autorités locales; 20/20, Treizième session de la Commission du développement durable; 21/3, Directives sur la décentralisation et le renforcement des capacités locales; et 21/5, Développement durable des établissements humains de l'Arctique.

111. *Résolutions de l'Assemblée générale* : 34/180, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; 53/242, Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains; 55/2, Déclaration du Millénaire; 56/205, Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); 57/144, Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire; S-25/2, Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire; 58/217, Décennie internationale d'action, « L'eau source de vie »; 59/237, Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable; 60/1, Document final du Sommet mondial de 2005; 60/124, Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies; 60/125, Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement; 60/193, Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable; 60/195, Stratégie internationale de prévention des catastrophes; 60/196, Catastrophes naturelles et vulnérabilité, 60/203, Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); et 60/209, Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

2. Objectif

112. Améliorer les conditions de logement des pauvres dans le monde et assurer un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation, grâce à la promotion d'une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines ainsi que de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres.

3. Ciblage en fonction du plan stratégique et institutionnel à moyen terme

113. La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division du logement et du développement durable des établissements humains. Conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ce sous-programme jouera le rôle de fer de lance dans la mise en œuvre du domaine d'intervention 2 relatif à la promotion d'une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaine, ainsi que du domaine d'intervention 3 concernant la promotion de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres. L'objectif du sous-programme 1 a été reformulé afin qu'il coïncide avec les éléments pertinents des domaines d'intervention 2 et 3. Les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, la stratégie et les produits ont été alignés sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Les divers programmes seront mis en œuvre conformément à ce plan. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme définit le cadre normatif et opérationnel renforcé comme une approche nouvelle pour fournir un appui amélioré au niveau des pays en vue d'accroître l'impact. Les travaux normatifs menés dans le cadre du sous-programme 1 seront coordonnés étroitement avec le sous-programme 3 afin de faire en sorte que

les enseignements tirés sur le terrain soient mis à profit pour l'élaboration de nouvelles approches normatives pouvant servir à améliorer les avis techniques et de politique générale donnés au niveau des pays. Conformément au domaine d'intervention 2 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, il sera donné effet au cadre normatif et opérationnel renforcé grâce à la promotion de réformes institutionnelles et à la fourniture d'un appui en matière de services consultatifs techniques et de renforcement des capacités en vue de favoriser une approche participative de la planification, de la gestion et de l'amélioration de la gouvernance. Des apports seront fournis de multiples façons pendant tout le cycle des projets et des programmes, depuis leur conceptualisation et leur élaboration jusqu'à leur exécution grâce à la fourniture d'un appui, à des avis de politique générale, à des formations et au renforcement des capacités, entre autres mesures. En outre, des pratiques optimales et des directives seront élaborées en vue d'assurer l'échange de données d'expérience et la diffusion des enseignements tirés. Enfin, la coordination sera renforcée dans le cadre des descriptifs de programme de pays d'Habitat et aussi grâce à la fourniture d'apports aux activités opérationnelles selon les besoins, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

114. Dans l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat s'efforcera d'assurer un équilibre régional dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de programme et de projet et aussi de faciliter l'échange, en particulier Sud-Sud, de données d'expérience, de connaissances et de pratiques optimales entre les régions. En outre, ONU-Habitat s'emploie à assurer un équilibre régional dans le recrutement du personnel, des consultants et des participants aux réunions de groupes d'experts et autres.

4. Stratégie

115. La stratégie prévue pour la mise en œuvre du programme de travail est la suivante :

- a) Le sous-programme s'efforcera de mobiliser tous les partenaires du Programme pour l'habitat en vue de rehausser la visibilité globale des questions urbaines et leur place dans les politiques afin d'atteindre l'objectif consistant non seulement à améliorer les taudis mais aussi à les prévenir, de manière à assurer un développement urbain plus durable. La Campagne mondiale pour une urbanisation durable, outil majeur de promotion, servira de point d'ancrage aux fins de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et reliera les activités normatives et opérationnelles à tous les niveaux grâce à l'élaboration et à l'application d'un cadre normatif et opérationnel renforcé comme indiqué dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme. L'accent sera mis en particulier sur les nouvelles formes de planification urbaine, en tant que parties intégrantes du développement durable et de la bonne gouvernance urbaine et que moyens avantageux d'assurer la prévention et l'amélioration des taudis, ainsi qu'il est souligné à l'alinéa m) du paragraphe 56 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale relative au Document final du Sommet mondial de 2005;
- b) Au cours de l'exercice biennal, ONU-Habitat renforcera son partenariat stratégique avec les autorités locales et leurs associations, en particulier Cités et gouvernements locaux unis, fournira des services consultatifs et mènera des activités de promotion. Le programme concernant les villes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les programmes analogues menés dans d'autres régions seront développés et encouragés plus avant en tant que moyens de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
- c) Les programmes mondiaux, qui comportent des activités normatives, de renforcement des capacités et de gestion des connaissances concernant la sécurité d'occupation, les droits au logement et à la propriété, la gestion des terres et des biens, la gestion de l'environnement urbain, la gouvernance urbaine, y compris la décentralisation, la prévention et la gestion des catastrophes ainsi que l'amélioration de la sécurité dans les villes, seront exécutés dans le cadre de la campagne, en appui au cadre normatif et opérationnel renforcé et aux descriptifs de programme de pays d'Habitat, ce qui aidera à traduire les activités normatives en réalités opérationnelles au niveau des pays et des collectivités. Un Comité d'examen du programme renforcé veillera à ce que les initiatives soient alignées et cohérentes et à ce qu'il soit rendu compte des enseignements tirés;
- d) Aux niveaux national et local, on sera mieux à même de promouvoir un développement urbain durable et d'assurer de manière efficace la planification, la gestion et la fourniture de logements, de terres, d'infrastructures et de services grâce à des stratégies et programmes spécialisés de formation et de renforcement des capacités, comportant des volets consacrés au développement des ressources humaines, au développement organisationnel et au renforcement des institutions. Dans le cadre de la Décennie de l'éducation pour le développement durable, les liens avec les universités seront renforcés et des universités partenaires d'Habitat seront désignées. Un aspect particulier de la stratégie est qu'elle mettra l'accent sur le rôle des femmes et des jeunes ainsi que des organisations communautaires en tant que participants actifs aux efforts faits pour améliorer les conditions de logement, la gouvernance urbaine et l'accès aux services de base et que bénéficiaires de ces efforts.

5. Facteurs externes

116. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et permettre d'obtenir les réalisations escomptées sous réserve :

- a) Que les ressources disponibles soient suffisantes pour mettre en œuvre les activités mondiales et nationales prévues dans le cadre de la Campagne mondiale pour une urbanisation durable;
- b) Que les risques politiques courus en s'attaquant à des questions foncières sensibles tels que les changements de gouvernements et de politiques connexes qui pourraient freiner les initiatives en matière de terres et de logements, soient réduits au minimum; et
- c) Que les Etats membres réagissent favorablement aux directives et recommandations fournies et veillent à ce que les bénéficiaires prévus disposent de ressources régulières et de cadres juridiques, institutionnels et de politiques favorables pour mettre en œuvre les politiques et stratégies adoptées grâce aux activités d'ONU-Habitat.

Tableau 12 : réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de l'accès des groupes vulnérables, en particulier des pauvres, au logement, à la propriété et à la terre en vue d'atteindre la cible 11 énoncée dans la Déclaration du Millénaire concernant les taudis (1) ⁷ [Plan, domaine d'intervention 3] ⁸	<p>i) Augmentation du nombre de gouvernements et d'autorités locales qui adoptent, révisent et appliquent des politiques et stratégies de gestion des terres, d'amélioration et de prévention des taudis favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités et de l'âge conformément à la cible énoncée dans la Déclaration du Millénaire concernant les taudis [Domaine d'intervention 3, indicateur a)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 19 gouvernements et autorités locales 2008-2009 (estimation) : 22 gouvernements et autorités locales 2010-2011 (objectif) : 25 gouvernements et autorités locales</p> <p>ii) Augmentation du nombre de gouvernements, de partenariats et d'alliances qui favorisent, adoptent et appliquent des stratégies efficaces en matière de logement et des cadres et moyens réglementaires améliorés assurant la réalisation progressive des droits au logement, à la terre et à la propriété [Domaine d'intervention 3, indicateurs a) et d)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 27 gouvernements, partenariats et alliances 2008-2009 (estimation) : 32 gouvernements, partenariats et alliances 2010-2011 (objectif) : 37 gouvernements, partenariats et alliances</p>

⁷ Les réalisations escomptées sont classées par niveau de 1 à 3, le niveau 1 étant le plus élevé : Niveau [1] : réalisations prévues dans des mandats et des résolutions émanant d'organes de haut niveau (Assemblée générale, Conseil économique et social et résolutions spécifiques du Conseil d'administration, y compris le plan stratégique et institutionnel à moyen terme); Niveau [2] : réalisations prévues dans d'autres résolutions du Conseil d'administration; Niveau [3] : autres réalisations escomptées.

⁸ Les informations données entre crochets après les réalisations escomptées et les indicateurs de succès indiquent les éléments du plan stratégique et institutionnel à moyen terme auxquels ils se rapportent.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	<p>iii) Augmentation du nombre de gouvernements, de partenariats et d'alliances prenant des mesures pour réduire les expulsions forcées arbitraires et illégales [Domaine d'intervention 3, indicateur b)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 27 gouvernements, partenariats et alliances 2008-2009 (estimation) : 32 gouvernements, partenariats et alliances 2010-2011 (objectif) : 37 gouvernements, partenariats et alliances</p>
b) Amélioration de la capacité d'assurer une gouvernance et une planification urbaines participatives, responsables, favorables aux pauvres et tenant compte des sexes (1) [Plan, domaines d'intervention 2 et 3]	<p>i) Augmentation du nombre de gouvernements mieux à même sur le plan institutionnel d'adopter, de réviser et d'appliquer des politiques, une législation et des plans d'action nationaux et des dispositions renforcées pour promouvoir une bonne gouvernance urbaine et assurer une décentralisation fiscale et politique [Domaine d'intervention 2, indicateur a)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 51 gouvernements 2008-2009 (estimation) : 61 gouvernements 2010-2011 (objectif) : 71 gouvernements</p> <p>ii) Augmentation du nombre des villes qui mesurent la qualité de la durabilité et de la gouvernance urbaines, appliquent des outils de planification et de gouvernance urbaines et encouragent leur utilisation, et adoptent des stratégies pour une gouvernance urbaine favorable aux pauvres et tenant compte des sexes (2) [Domaine d'intervention 2, indicateur b)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 110 villes 2008-2009 (estimation) : 130 villes 2010-2011 (objectif) : 150 villes</p> <p>iii) Augmentation du nombre des partenaires du Programme pour l'habitat qui adoptent, appliquent et promeuvent des outils de planification et de gouvernance urbaines [Domaine d'intervention 2, indicateurs c) et d)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 30 partenaires du Programme pour l'habitat 2008-2009 (estimation) : 40 partenaires du Programme pour l'habitat 2010-2011 (objectif) : 50 partenaires du Programme pour l'habitat</p>
c) Amélioration des partenariats et de la collaboration avec les autorités locales et leur associations dans la mise en œuvre des programmes et activités convenus (2) [Plan, domaine d'intervention 2]	<p>i) Augmentation du nombre des autorités locales et des partenaires participant à des activités communes relatives à la mise en œuvre des Directives sur la décentralisation et des programmes connexes [Domaine d'intervention 2, indicateur a)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 4 organisations mondiales et régionales d'autorités locales participant au programme de coopération conformément aux programmes et activités convenus 2008-2009 (estimation) : 8 organisations mondiales et régionales d'autorités locales participant au programme de coopération conformément aux programmes et activités convenus 2010-2011 (objectif) : 12 organisations mondiales et</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	régionales d'autorités locales participant au programme de coopération conformément aux programmes et activités convenus
d) Amélioration, aux niveaux national et local, de la capacité d'assurer un développement urbain durable de manière à rendre les villes plus sûres, moins vulnérables aux catastrophes, mieux à même de s'adapter aux effets des changements climatiques et de les atténuer ainsi que de gérer les situations consécutives à une catastrophe ou un conflit et de promouvoir une approche positive de la prévention des risques naturels prévisibles (2) [Plan, domaines d'intervention 1, 3 et 4]	<p>i) Augmentation du nombre de gouvernements qui collaborent avec ONU-Habitat à la mise en place de cadres de gestion de l'environnement urbain aux fins d'un développement durable [Domaine d'intervention 2, indicateur b); domaine d'intervention 4, indicateur d)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 22 gouvernements 2008-2009 (estimation) : 26 gouvernements 2010-2011 (objectif) : 30 gouvernements</p> <p>ii) Augmentation du nombre de villes et de municipalités qui collaborent avec ONU-Habitat à la promotion de la prévention du crime et de villes plus sûres en vue d'un développement urbain durable [Domaine d'intervention 2, indicateur b)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 57 villes et municipalités 2008-2009 (estimation) : 85 villes et municipalités 2010-2011 (objectif) : 100 villes et municipalités</p> <p>iii) Augmentation du nombre de gouvernements et de villes mieux à même d'assurer la gestion d'établissements humains en crise grâce à des projets destinés à réduire les risques de catastrophes et à remettre durablement en état des établissements humains [Domaine d'intervention 3, indicateurs b) et c)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 17 gouvernements et villes 2008-2009 (estimation) : 19 gouvernements et villes 2010-2011 (objectif) : 21 gouvernements et villes</p>
e) Amélioration des stratégies nationales de formation et de renforcement des capacités et consolidation des institutions en vue de répondre aux besoins actuels et nouveaux en matière de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du logement et du développement urbain durable (3) [Plan, domaines d'intervention 1, 2 et 3]	<p>i) Augmentation du nombre de gouvernements appliquant des stratégies de renforcement des capacités en vue de promouvoir des conditions de logement convenables et un développement urbain durable [Plan, domaines d'intervention 1 c), 2 et 3]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation) : S.O. 2010-2011 (objectif) : dix gouvernements</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'établissements nationaux de formation et de renforcement des capacités qui utilisent les manuels et les méthodes d'ONU-Habitat concernant le logement convenable et le développement urbain durable</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 80 établissements nationaux de formation et de renforcement des capacités 2008-2009 (estimation) : 100 établissements nationaux de formation et de renforcement des capacités 2010-2011 (objectif) : 120 établissements nationaux de formation et de renforcement des capacités</p> <p>iii) Augmentation du nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui introduisent un enseignement sur le logement convenable et le développement urbain durable et qui le renforcent</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O.</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	2008-2009 (estimation) : S.O. 2010-2011 (objectif) : 20 établissements d'enseignement supérieur
iv)	Augmentation du nombre d'étudiants formés par des établissements universitaires
	<i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation) : S.O. 2010-2011 (objectif) : 1 000

6. Atout particulier d'ONU-Habitat

117. ONU-Habitat a pour mandat de coopérer avec les autorités tant nationales que locales en consultation avec les ministères qui sont ses interlocuteurs. S'étant doté de moyens efficaces d'agir aux niveaux tant mondial que régional, national et local grâce à diverses interventions, il est désormais en mesure d'influer sur la politique normative et dans les sphères opérationnelles. Son rôle consiste donc essentiellement à susciter des changements systématiques dans la fourniture de terres et de logements et dans la planification et la gestion des établissements humains. En favorisant des processus participatifs et en rassemblant les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile, ONU-Habitat a créé une synergie puissante dans ses interventions sur le terrain. En vue de pousser ce processus plus loin, ONU-Habitat mettra à profit l'atout particulier dont il dispose pour influencer sur les politiques, la législation et les plans d'action nationaux par le biais d'un appui normatif, de conseils techniques et d'un renforcement des capacités. En outre, grâce au cadre normatif et opérationnel renforcé, ONU-Habitat s'appuie sur l'avantage qu'il y a de transposer ce cadre au niveau des pays en garantissant ainsi l'efficacité et l'impact des interventions.

118. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé des villes, ONU-Habitat intensifie ses efforts pour renforcer à la fois le statut et les capacités des autorités locales et de leurs associations en vue de mobiliser le potentiel dont elles disposent pour atteindre les objectifs du Programme pour l'habitat et du Millénaire pour le développement. Les Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales, approuvées récemment dans la résolution 21/3, offrent un point d'ancrage pour la constitution de nouveaux partenariats stratégiques et novateurs en tant que condition préalable à la réalisation en temps voulu des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le mandat d'ONU-Habitat consistant à aider les Etats membres à prévenir les catastrophes, à en atténuer les conséquences et à s'y préparer ainsi qu'à renforcer leurs capacités de relèvement après une catastrophe découle du Programme pour l'habitat [paragraphes 40 l), 43 z), 170 à 176; 208 d) et e) et 228 c)]. Son document intitulé *Humanitarian Affairs and the Role of UN-Habitat, Strategic Policy on Human Settlements in Crisis and Sustainable Relief and Reconstruction Framework* a été approuvé conformément aux résolutions 20/17 et 19/9. ONU-Habitat a été admis comme membre à part entière du Comité permanent interorganisations, conformément à ce que l'Assemblée générale avait recommandé dans sa résolution 60/203 du 22 décembre 2005 et à ce et qui a été approuvée par le Comité, (voir le paragraphe 79 du document A/63/291), eu égard à sa longue expérience normative et opérationnelle dans ce domaine, en particulier, et à son rôle dans le passage de la crise à un relèvement à long terme.

7. Partenaires

119. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopérera avec le PNUD pour les questions de gouvernance locale et dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités ainsi que de la réduction des risques de catastrophe; le Programme de développement économique local de l'OIT; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en ce qui concerne la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local; le Réseau mondial d'outils fonciers, et notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le PNUE et la Banque mondiale; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur le programme Villes plus sûres; l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le cadre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement; le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, y compris la Commission du développement durable, sur divers programmes sociaux et économiques; le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour le

Programme sur les droits au logement; le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire (OCHA) et le PNUE pour les questions d'environnement urbain; les membres du Comité permanent interorganisations pour la dimension humanitaire de l'urbanisation; et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour les questions relatives aux changements climatiques. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopérera et collaborera avec les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les organismes de développement multilatéraux, les banques régionales, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires privés et autres du Programme pour l'habitat, y compris les établissements de recherche, de formation et universitaires. Il continuera à travailler étroitement avec l'association Cités et gouvernements locaux unis, le Comité consultatif des Nations Unies sur les collectivités locales et l'AGRED. La collaboration avec les organismes professionnels sera également renforcée. L'association Cités et gouvernements locaux unis, Metropolis, le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (ICLET), CityNet et l'Association internationale des maires francophones resteront ses principaux partenaires pour ce qui est des collectivités locales.

8. Prise en compte des questions d'égalité des sexes

120. Afin de veiller à ce qu'il soit tenu compte des questions relatives à la parité des sexes dans le sous-programme 1, une collaboration étroite sera assurée avec le Groupe de l'égalité des sexes dans la planification et la mise en œuvre des activités prévues au programme de travail biennal. En outre, afin de garantir l'efficacité de cette approche, un coordonnateur pour les questions concernant les femmes a été nommé dans chaque service afin que les sexospécificités soient prises en compte partout. Les questions d'égalité des sexes sont prises en compte par exemple lors de la préparation et de la mise en œuvre des documents sur les domaines d'intervention aux fins de la Campagne mondiale pour une urbanisation durable et pour les domaines d'intervention concernant la planification, la gestion et la gouvernance urbaines participatives et les systèmes de gestion des terres et de logement favorables aux pauvres. On s'efforcera de promouvoir les femmes dans la gouvernance, conformément à la nouvelle stratégie pour la mise en œuvre des Directives sur la décentralisation. ONU-Habitat continuera d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les contextes post-conflit et post-catastrophe grâce à la promotion et à l'utilisation de ses outils, y compris l'Égalité des sexes et la reconstruction dans les situations d'après-conflit, l'Égalité des sexes et la gouvernance dans les situations d'après-crise et le chapitre consacré à l'égalité des sexes dans les Directives foncières après des conflits.

9. Réalisations escomptées et produits par ordre de priorité

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration de l'accès des groupes vulnérables, en particulier des pauvres, au logement, à la propriété et à la terre en vue d'atteindre la cible 11 énoncée dans la Déclaration du Millénaire concernant les taudis [1]	1. Mise en œuvre au niveau national de politiques foncières et de stratégies de facilitation du logement favorables aux pauvres grâce à l'assistance technique, aux mallettes et aux matériels de formation élaborés par ONU-Habitat pour aider les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat selon que de besoin	<p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Production d'outils et de directives sur l'occupation des terres par l'intermédiaire de partenaires et de réseaux (2)⁹ [2]¹⁰</p> <p>b) Guides de politique axés sur l'amélioration des taudis au niveau des autorités locales, y compris des outils et des études de cas élaborés avec l'Alliance des villes et d'autres partenaires (3) [1]</p> <p>c) Outils et directives sur la gestion des terres et l'administration des biens – Réseau mondial d'outils fonciers (1) [1]</p> <p>d) Guide de politique destiné à permettre aux responsables de concevoir une politique globale du logement qui limite la formation de bidonvilles et fournisse des logements abordables (1) [1]</p> <p>e) Outil de soutien aux politiques sur la construction durable destiné à promouvoir des matériaux et des techniques de construction émettant peu de gaz à effet de serre (1) [1]</p> <p>f) Mallettes et guides de formation sur les questions foncières (2) [2]</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>g) Fourniture de conseils à quatre pays membres sur les politiques de logement et les options en matière de logements abordables en liaison avec les études de profilage sur le logement (4) [2]</p> <p>h) Evaluation des besoins de formation et élaboration d'une stratégie pour y répondre dans le secteur foncier (2) [2]</p> <p>i) Services consultatifs pour l'élaboration et l'application de stratégies nationales de renforcement des capacités en vue de promouvoir des logements convenables et un développement urbain durable (3) [2]</p> <hr/> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Formation à l'occupation des terres, à la gestion foncière et à l'administration des biens en faveur des pauvres et tenant compte des sexospécificités (2) [1]</p> <p>b) Formation dans le cadre du Réseau mondial d'outils fonciers sur la gestion foncière et l'administration des biens (2) [2]</p> <p>c) Cours de formation sur les questions de gestion foncière (2) [1]</p>

⁹ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.

¹⁰ Les produits pour l'exercice biennal sont classés par ordre de priorité selon leur importance relative pour l'obtention des réalisations escomptées, sur une échelle de 1 (les plus importants) à 3 (les moins importants).

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
2.	Intégration de réformes systémiques de l'administration et de la gestion foncières, de l'amélioration des taudis et de leur prévention dans les politiques, les stratégies et les cadres juridiques, réglementaires et institutionnels nationaux	<p><i>Projets opérationnels</i></p> <p>a) Fourniture d'une assistance aux Etats membres, par le biais d'un cadre normatif et opérationnel renforcé, pour l'application de réformes systémiques favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités dans le domaine des politiques d'occupation des terres et de gestion foncière (2) [2]</p> <p>b) Octroi à une administration locale, par le biais d'un cadre normatif et opérationnel renforcé, d'une assistance normative et technique aux fins principalement de la conception et de l'application de politiques du logement axées sur les options offertes pour la fourniture de logements abordables (1) [2]</p> <p>c) <i>Exécution de projets de démonstration dans quatre pays et zones climatiques en vue d'élaborer des modèles de logements durables et émettant peu de gaz à effet de serre (4) [2]</i></p>
3.	Mise en place ou renforcement de mécanismes de coordination en matière de logement et dans le secteur foncier dans certains pays, conformément à la Déclaration de Paris, grâce à la fourniture de conseils de politique générale et d'un appui technique	<p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Fourniture d'une assistance par ONU-Habitat ou des partenaires dans les domaines de l'occupation des terres, de la gestion foncière et de l'administration des biens favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités à des Etats membres, à des organismes intergouvernementaux et à des organismes des Nations Unies, notamment la Banque mondiale (8) [2]</p>
4.	Promotion et utilisation, par les gouvernements, les autorités locales et les partenaires du Programme pour l'habitat, de nouvelles approches élaborées par ONU-Habitat en ce qui concerne les expulsions forcées	<p><i>Réunions de groupes spéciaux d'experts</i></p> <p>a) Réunion du groupe spécial d'experts sur les politiques et les mécanismes d'amélioration et de prévention de taudis et sur le relogement négocié et les mesures de substitution aux expulsions forcées (2) [2]</p> <p><i>Aide aux représentants et rapporteurs</i></p> <p>b) Facilitation de la participation du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable aux réunions pertinentes de groupes d'experts et à d'autres activités liées aux droits au logement (2) [2]</p> <p>c) Atelier de haut niveau avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable et le Haut Commissariat aux droits de l'homme sur les expulsions illégales et les stratégies de prévention des taudis (1) [2]</p> <p><i>Publications en série</i></p> <p>d) Rapports annuels documentant les cas d'expulsions forcées (2) [2]</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>e) Elaboration de matériels de promotion et d'information par le Groupe consultatif sur les expulsions forcées (2) [3]</p> <p><i>Ressources audiovisuelles</i></p> <p>f) DVD sur les mesures efficaces de substitution aux expulsions forcées (1) [2]</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>g) Exécution de missions d'information par le Groupe consultatif sur les expulsions forcées (4) [2]</p>

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	5. Création, gestion et diffusion de savoirs au niveau mondial par ONU-Habitat grâce à de la documentation, à des recherches et à des évaluations sur les questions prioritaires en matière de terres et de logements	<p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Etudes de profilage sur le logement (2) [1]</p> <p>b) Exécution d'études par ONU-Habitat et ses partenaires sur l'occupation des terres, la gestion foncière et l'administration des biens favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités (4) [1]</p> <p><i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i></p> <p>c) Cinquième session du Forum urbain mondial : présentation de l'Agenda mondial pour le logement à l'horizon 2020 (1) [1]</p> <p><i>Services fonctionnels assurés aux réunions</i></p> <p>d) Forum urbain mondial : présentation de l'Agenda mondial pour le logement à l'horizon 2020 (1) [1]</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>e) Etablissement par des partenaires de documents de promotion et d'information encourageant une occupation des terres, une gestion foncière et une administration des biens favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités (3) [2]</p>
	6. Facilitation par ONU-Habitat de la promotion, du dialogue, de la sensibilisation et de la formation dans le domaine des approches des terres et du logement favorables aux pauvres aux niveaux national, régional et mondial, grâce notamment à la Campagne pour une urbanisation durable	<p><i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i></p> <p><i>Document pour la Commission du développement durable (1) [2]</i></p> <p><i>Réunions de groupes spéciaux d'experts</i></p> <p>a) Réunions du groupe spécial d'experts sur l'occupation des terres, la gestion foncière et l'administration des biens favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités, y compris l'égalité d'occupation pour les femmes (4) [1]</p> <p>b) Réunion du groupe d'experts sur les programmes en matière de formation foncière en Afrique (1) [2]</p> <p>c) Conférence régionale des ministres du logement et du développement urbain (2)</p> <p>d) Réunion du groupe spécial d'experts sur les changements climatiques et le logement (1) [3]</p> <p><i>Ressources audiovisuelles</i></p> <p>a) DVD sur l'occupation des terres, la gestion foncière et l'administration des biens favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités (1) [2]</p> <p><i>Projets opérationnels</i></p> <p>b) Atelier et cours de formation de haut niveau sur la conception et le suivi des politiques de logement durable, y compris la promotion de la construction durable et la fourniture de logements abordables au regard de la stratégie de prévention de l'Objectif 7, cible 11, du Millénaire pour le développement (1) [2]</p>
<i>Réalisation escomptée b)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration de la capacité d'assurer une gouvernance et une planification urbaines participatives, responsables, favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités et	1. Renforcement de la capacité institutionnelle en matière de gouvernance urbaine grâce au développement des compétences, à l'amélioration des systèmes et de la conception	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Conférence régionale de maires (1) [1]</p> <p><i>Aide aux représentants et rapporteurs</i></p> <p>b) Fourniture d'un appui aux secrétariats de la Conférence ministérielle africaine sur</p>

Réalisation escomptée b)
de l'âge [1]

Réalisations intermédiaires escomptées
des politiques, à la réforme des dispositions législatives et à une planification participative et intégrée au niveau national par ONU-Habitat et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat

Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)
le logement et le développement urbain et de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement (2) [2]

-
- | | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2. | Promotion, élaboration et mise en place efficaces par ONU-Habitat de politiques et d'outils opérationnels tenant compte des sexes et de l'âge dans le domaine de la planification, de la gestion et de la gouvernance | <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Documentation sur les meilleures pratiques en matière de gestion et de maintenance des infrastructures et des services (1) [2]</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>b) Organisation de réunions des parties prenantes pour la définition des priorités aux fins des stratégies d'urbanisme (5) [1]</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>c) Etablissement de cartes SIG aux fins d'une urbanisation inclusive et de l'amélioration des taudis (5) [2]</p> <p>d) Outils pour une participation des citoyens à la planification des recettes et des dépenses (1) [2]</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>e) Développement institutionnel aux fins de la fourniture de services coordonnés et intégrés et du développement économique local (3) [2]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>f) Réseau pour la cybergouvernance municipale (1) [3]</p> |
| 3. | Réunions, cours de formation et matériels amenant à adopter plus fréquemment des approches de la gestion urbaines qui favorisent l'efficacité, l'équité et la durabilité grâce à des investissements dans l'innovation, la diffusion des connaissances et les interventions de démonstration | <p><i>Réunion de groupe d'experts</i></p> <p>a) Réunion du groupe d'experts sur la participation des citoyens à la production et à la budgétisation des recettes (1) [2]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>b) Développement institutionnel et dispositions fiscales pour la fourniture de services décentralisés (3) [2]</p> <p>c) Stratégies de développement des villes de la région du lac Victoria (4) [1]</p> |
| 4. | Renforcement de la collaboration d'ONU-Habitat avec ses partenaires pour l'élaboration, la diffusion et l'application d'outils de planification et de gouvernance | <p><i>Publication isolées</i></p> <p>a) Recueil d'études de cas sur la décentralisation (3) [2]</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>b) Bulletins sur la gouvernance urbaine (4) [3]</p> <p>c) Documents sur les partenariats entre ONU-Habitat et les autorités locales (4) [3]</p> |
-

Réalisation escomptée c)	Réalisations intermédiaires escomptées	Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)
Amélioration des partenariats et de la collaboration avec les autorités locales et leurs associations dans la mise en œuvre des programmes et activités convenus [2]	1. Renforcement de la capacité des autorités locales d'élaborer des plans d'urbanisme pour la fourniture d'infrastructures et de services d'une manière participative grâce aux outils, aux formations et aux interventions de démonstration d'ONU-Habitat	<p><i>Réunions de groupes d'experts :</i></p> <p>a) Réunions de groupes d'experts du Comité consultatif des autorités locales des Nations Unies (2) [1]</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>b) Outils et indicateurs relatifs à l'application des Directives sur la décentralisation (3) [1]</p>
	2. Promotion par ONU-Habitat de l'application des Directives sur la décentralisation grâce à des activités de sensibilisation et de promotion, de renforcement des capacités et de création de synergies ainsi que de suivi et d'évaluation	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Groupe de contact politique sur la décentralisation, réseau de partenaires pour la décentralisation et Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation (2) [1]</p>
	3. Contribution d'ONU-Habitat à l'amélioration des performances des villes grâce à un suivi des réformes et à une expérience d'outils d'application efficaces et efficaces; et promotion d'une participation effective des principales parties prenantes à l'ensemble du cercle des processus en matière de politiques publiques	<p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Fourniture d'un appui à des administrations nationales et locales pour l'adaptation des Directives sur la décentralisation aux contextes locaux (3) [1]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>b) Suivi du renforcement de la démocratie locale (1) [1]</p>
Réalisation escomptée d)	Réalisations intermédiaires escomptées	Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)
Amélioration, aux niveaux national et local, de la capacité d'assurer un développement urbain durable de manière à rendre les villes plus sûres, moins vulnérables aux catastrophes, mieux à même de s'adapter aux effets des changements climatiques et de les atténuer, ainsi que de gérer les situations consécutives à une catastrophe ou un conflit et à promouvoir une approche positive de la prévention des risques naturels prévisibles [2]	1. Facilitation par ONU-Habitat de l'ouverture et du dialogue en matière de sécurité urbaine pour les approches favorables aux pauvres, aux niveaux national, régional et mondial, notamment par le biais de la Campagne pour une urbanisation durable	<p><i>Réunions de groupes spéciaux d'experts</i></p> <p>a) Commission du crime de l'ONU-DC – sessions sur la sécurité urbaine (2010 et 2011) [1]</p> <p>b) Deuxième Sommet international « Villes, jeunes et prévention de la criminalité » (1) [2]</p> <p>c) Deuxième Conférence internationale sur la situation en matière de sécurité urbaine dans le monde (1) [1]</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>d) Stratégies et plans d'action régionaux (3) [2]</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>e) Bulletin du programme « Villes plus sûres » (2) [1]</p>
	2. Création, gestion et diffusion de savoirs au niveau mondial grâce à de la documentation, à des recherches et à des évaluations sur les questions de sûreté et de sécurité urbaines et sur la prévention du crime aux fins du développement urbain	<p><i>Réunions de groupes spéciaux d'experts</i></p> <p>a) Réunions de groupes d'experts sur la sécurité et l'amélioration des taudis et sur les espaces publics; sur la police et les espaces publics; sur la sécurité après un conflit; et sur la sécurité et les groupes vulnérables – migrants, femmes, jeunes et enfants (7) [1]</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>b) Sécurité et amélioration des taudis et sécurité après un conflit (2) [1]</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information :</i></p>

<i>Réalisation escomptée d)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
		c) Documentation sur les pratiques de sécurité (1) [1]
3.	Fourniture de services consultatifs par ONU-Habitat au niveau national dans certains pays sur la sûreté et la sécurité urbaines par le biais de conseils de politique générale et d'un appui technique	<i>Services consultatifs</i> a) Fourniture de services consultatifs à des partenaires et à des administrations locales sur la prévention de la criminalité et la sécurité au niveau local (100) [2]
4.	Promotion par ONU-Habitat de politiques durables en matière de sécurité et de prévention de la criminalité dans les villes ainsi que de cadres juridiques et réglementaires	<i>Projets opérationnels</i> a) Exécution avec les bureaux régionaux de projets opérationnels à l'appui de la prévention de la criminalité et de la violence aux niveaux local et national en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie, en Afrique et en Europe orientale (9) [2]
5.	Application des stratégies d'ONU-Habitat grâce à l'assistance technique, aux malles et aux matériels de formation mis au point afin d'aider les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat	<i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i> a) Mise en place de moyens de formation régionaux et établissement de programmes de cours sur la sécurité, la criminalité locale et la prévention de la violence (3) [2]
6.	Intégration de démarches durables en matière de sécurité urbaine dans les outils et les approches de l'amélioration des taudis et de la gouvernance grâce à l'élaboration d'outils spécifiques et à la fourniture d'une formation et d'orientations, et notamment d'une assistance technique, par ONU-Habitat	<i>Supports techniques</i> a) Outils destinés à favoriser la sécurité dans les espaces publics et outils relatifs à la sécurité dans l'amélioration des taudis et les situations d'après-conflit (1) [1]
7.	Elaboration d'outils par ONU-Habitat pour la réduction des risques de catastrophes et le relèvement durable des établissements humains, en collaboration avec des organismes partenaires à vocation humanitaire et application de ces outils dans le cadre de projets pilotes dans différentes villes	<i>Publications isolées</i> a) Documents sur les enseignements tirés des opérations sur le terrain (2) [1] <i>Supports techniques</i> b) Outils et directives pour le relèvement durable des établissements humains et la réduction des risques de catastrophes (4) [2] c) Feuille de route pour l'opérationnalisation de la politique d'ONU-Habitat sur les établissements humains et les crises (1) [1]
8.		<i>Aide aux représentants et rapporteurs</i> a) Participation aux travaux du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (sur une base hebdomadaire, mensuelle)

<i>Réalisation escomptée d)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	9. Création, gestion et diffusion de savoirs au niveau mondial par ONU-Habitat grâce à de la documentation, à des recherches et à des évaluations sur les établissements humains en crise	<i>Services consultatifs</i> a) Missions d'assistance technique, d'aide d'urgence et d'élaboration de projets et missions consultatives (10) [2] <i>Projets opérationnels</i> b) Projets opérationnels : (il n'est pas possible de déterminer le nombre exact de pays et de projets opérationnels vu que la survenue des situations de catastrophe n'est guère prévisible) [2]
	10. Amélioration de la sensibilisation à la réduction des risques de catastrophe, aux secours et à la reconstruction durables ainsi qu'à d'autres thèmes liés aux établissements humains en crise par le biais de la Campagne pour une urbanisation durable	<i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i> a) <i>Bulletin sur la gestion des catastrophes</i> (2) [3] b) Rapport sur les établissements humains et les crises (1) [1]
	11. Amélioration de la formation dispensée par ONU-Habitat sur la réduction des risques de catastrophes, les secours et la reconstruction durables et d'autres thèmes liés aux établissements humains en crise par le biais de la Campagne pour une urbanisation durable	<i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i> c) Octroi d'une formation dans les régions par l'intermédiaire des bureaux régionaux (3) [2] d) Octroi d'une formation à la réduction des risques de catastrophes en collaboration avec le bureau d'ONU-Habitat à Téhéran (1) [2] e) Collaboration et apprentissage transrégionaux dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes et dans celui des secours et de la reconstruction durables [1] f) Octroi d'une formation au niveau des pays sur demande et en fonction des fonds disponibles [3] g) Fichiers de formateurs (1) [3]
	12. Renforcement des politiques et des capacités institutionnelles nationales en matière de planification et de gestion de l'environnement à l'aide des connaissances acquises grâce à de bonnes pratiques, à des projets pilotes et à un appui de politique générale émanant de réseaux mondiaux, régionaux et locaux	<i>Publication isolée</i> a) Etude exploratoire d'ONU-Habitat pour déterminer les connaissances, les institutions et les fabricants de pointe dans le domaine des matériaux et des techniques de construction émettant peu de gaz à effet de serre (1) [2] <i>Services consultatifs</i> b) Fourniture de services consultatifs, renforcement des capacités et missions de suivi pour l'initiative « Les villes face aux changements climatiques » et pour la planification et la gestion de l'environnement assurés par ONU-Habitat en faveur des autorités locales partenaires (20) [1] c) Coopération internationale et coordination interorganisations pour les initiatives menées par ONU-Habitat conjointement avec le PNUE (10) [2] <i>Projets opérationnels</i> d) Démonstration et projets opérationnels dans le cadre de l'initiative d'ONU-Habitat « Les villes face aux changements climatiques » à l'appui des autorités locales aux fins d'une meilleure gestion des changements climatiques et d'une amélioration de l'environnement urbain (10) [2]

<i>Réalisation escomptée d)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	13. Fourniture par ONU-Habitat d'un appui technique, analytique et de politique générale en vue de renforcer les capacités des administrations locales dans le domaine des mesures d'atténuation et d'adaptation pour remédier aux effets des changements climatiques dans les villes	<p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Outil d'appui aux politiques de construction durable en vue de promouvoir les matériaux et les techniques de construction émettant peu de gaz à effet de serre (1) [1]</p> <p>b) Mallette sur la gestion des villes face aux changements climatiques à l'intention des gestionnaires et des praticiens (constituée de plusieurs volumes) (1) [1]</p> <p>c) Mallette de formation sur les mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques aux fins d'une urbanisation durable (2) [2]</p>
	14. Création de réseaux sur le développement durable et renforcement de ceux qui existent déjà aux niveaux mondial, régional et national par ONU-Habitat afin d'accroître les possibilités de dialogue et de promotion en matière de politiques entre les parties prenantes nationales et locales	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion des partenaires sur l'initiative « Les villes face aux changements climatiques » (1) [1]</p> <p>b) Réunion régionale sur l'initiative « Les villes face aux changements climatiques » (3) [2]</p> <p>c) Réunion du groupe spécial d'experts sur les changements climatiques et le logement (1) [3]</p> <p>d) Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2) et à la Convention sur la diversité biologique (2) [1]</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>e) Bulletin électronique pour l'initiative « Les villes face aux changements climatiques » (4) [2]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>f) Ateliers dans les villes de démonstration sur le Réseau pour un développement urbain durable (SUDNET) et l'initiative « Les villes face aux changements climatiques » (4) [1]</p>

<i>Réalisation escomptée e)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration des stratégies nationales de formation et de renforcement des capacités et consolidation des institutions en vue de répondre aux besoins actuels et nouveaux en matière de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du logement et du développement urbain durable [3]	1. Gouvernements et associations d'autorité locale dotés des outils élaborés par ONU-Habitat pour orienter, coordonner et gérer les activités de développement humain et organisationnel du secteur des administrations locales	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion sur le renforcement des capacités aux fins d'une urbanisation durable en Asie et du développement économique local (2) [3]</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>b) Recueil de stratégies nationales de renforcement des capacités en vue de la promotion de logements convenables et d'un développement urbain durable (1) [1]</p> <p><i>Ressources audiovisuelles</i></p> <p>c) Outils de mobilisation mondiale à l'appui des stratégies locales : livre d'enfant, CD-ROM, documentaire sur DVD (2) [3]</p>
		<p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Fourniture de services consultatifs pour l'élaboration et l'application de stratégies nationales de renforcement des capacités en vue de la promotion de logements convenables et d'un développement urbain durable (3) [1]</p> <p>b) Evaluation des besoins de formation et établissement d'une stratégie pour y répondre dans le secteur foncier (2) [2]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>c) Formation au développement urbain durable à l'intention des responsables de programme d'habitat (1) [2]</p>
	2. Etablissements nationaux de formation en mesure, grâce aux outils élaborés par ONU-Habitat, aux possibilités d'apprentissage électronique qu'il offre et à la formation de formateurs qu'il assure, d'intensifier la mise au point et l'octroi de formations sur des questions et sujets relatifs à l'urbanisation durable	<p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Bulletins sur la formation et le renforcement des capacités (4) [3]</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>b) Recueil d'informations sur l'urbanisation durable (2) [1]</p> <p>c) Adaptation et administration en ligne des outils pédagogiques d'ONU-Habitat pour les cours d'enseignement à distance (1) [1]</p> <p>d) Fourniture d'un appui à des établissements de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation des besoins de formation et de l'impact de la formation (2) [2]</p> <p>e) Mallette de formation sur les partenariats public-privé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (1) [2]</p> <p>f) Mallette sur la gestion des villes face aux changements climatiques à l'intention des gestionnaires et des praticiens (constituée de plusieurs volumes) (1) [1]</p> <p>g) Mallette de formation sur les mesures d'atténuation et d'adaptation relatives aux changements climatiques aux fins d'une urbanisation durable (2) [1]</p> <p>h) Mallettes et guides de formation sur les questions foncières (2) [2]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>i) Cours de formation sur les questions de gestion foncière (2) [2]</p> <p>j) Cours régionaux sur le développement urbain durable (2) [2]</p> <p>k) Cours de formation lors de la cinquième session du Forum urbain mondial à</p>

<i>Réalisation escomptée e)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
		l'intention d'une quarantaine de personnes par atelier (3) [2]
	3. Grâce à des séminaires régionaux et à des accords bilatéraux, ONU-Habitat incite des universités à former les urbanistes nécessaires aujourd'hui et demain en établissant des programmes d'étude et des cours spécialisés de pointe	<p><i>Aide aux représentants et rapporteurs</i></p> <p>a) Comité interorganisations des Nations Unies sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2) [2]</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>b) Réunion de groupe d'experts sur les programmes d'étude des départements fonciers dans les universités africaines (1) [1]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>c) Séminaires régionaux avec des établissements d'enseignement supérieur sur le développement urbain durable (2) [1]</p>

10. Ressources nécessaires

121. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement, et le tableau d'effectifs correspondant pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour financer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel et pour le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Tableau 13 : récapitulation des prévisions budgétaires (en millier de dollars) : sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains

Source de fonds Catégorie de dépenses	2008-2009 Crédits ouverts	Evolution		2010-2011 Estimations
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	5 354,9	-	-	5 354,9
Autres dépenses	538,1	-	-	538,1
	5 893,0	-	-	5 893,0
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	5 405,8	1 381,2	25,6	6 787,0
Autres dépenses	3 603,7	1 838,0	51,0	5 441,7
	9 009,5	3 219,2	35,7	12 228,7
Fonds spéciaux de la Fondation				
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Autres dépenses	11 000,0	4 000,0	36,4	15 000,0
	11 000,0	4 000,0	36,4	15 000,0
Total, sous-programme				
Dépenses de personnel	10 760,7	1 381,2	12,8	12 141,9
Autres dépenses	15 141,8	5 838,0	38,6	20 979,8
T O T A L	25 902,5	7 219,2	27,9	33 121,7

Répartition des postes pour le sous-programme 1 : logement et développement durables des établissements humains, par source de financement et par classe

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total	Agents locaux		Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3		P-2/1	Autres		
2008-2009												
Budget ordinaire de l'ONU			1	4	4	4	2	15	7		22	
Fonds généraux de la Fondation		1	1	3	4	4	2	15	11	2	28	
Fonds spéciaux de la Fondation				1		1		2	1		3	
Coopération technique							3	3			3	
Total partiel, 2008-2009		1	2	8	8	9	7	35	19	2	56	
Evolution (diminution)/augmentation												
Fonds généraux de la Fondation				1		1		2			2	
Evolution nette		-	-	-	1	-	1	-	-	-	2	
2010-2011												
Budget ordinaire de l'ONU			1	4	4	4	2	15	7		22	
Fonds généraux de la Fondation		1	1	4	4	5	2	17	11	2	30	
Fonds spéciaux de la Fondation				1		1		2	1		3	
Coopération technique							3	3			3	
Total partiel, 2010-2011		-	-	1	2	9	8	10	7	19	2	58

B. Sous-programme 2. Suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat

1. Textes portant autorisation des travaux

122. *Résolutions du Conseil d'administration* : 17/10, Dimension rurale d'un développement urbain durable; 18/10, Rôle des autorités locales; 19/10, Liens entre les zones urbaines et rurales et l'urbanisation durable; 19/13, Renforcement de la participation des jeunes aux travaux d'ONU-Habitat; 20/6, Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrice pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire; 21/6, Epanouissement de la jeunesse urbaine; 21/7, Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu; et 21/9, Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources.

123. *Résolutions de l'Assemblée générale* : 34/114, Rapport mondial sur les établissements humains et rapports périodiques sur la coopération internationale et l'assistance concernant les établissements humains; 55/194, Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); 59/248, Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement; 60/1, Document final du Sommet mondial de 2005; 60/2, Politiques et programmes mobilisant les jeunes; 60/140, Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale; et 60/188, Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

124. *Résolutions du Conseil économique et social* : 2001/22, Mise en œuvre et suivi intégrés et coordonnés des principales conférences et réunions aux sommets des Nations Unies : mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat; 2006/247, Etablissements humains; 2007/249, Etablissements humains; et 2007/250, Document examiné par le Conseil économique et social au titre des questions économiques et environnementales : établissements humains.

2. Objectif

125. Suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat et des cibles de la Déclaration du Millénaire et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant les taudis, l'approvisionnement en eau potable salubre et l'assainissement, et sensibiliser davantage à l'échelle mondiale aux questions touchant les établissements humains.

3. Ciblage en fonction du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

126. La responsabilité du sous-programme 2 incombe à la Division du suivi et de la recherche. Les activités de base du sous-programme relèvent du domaine d'intervention 1, concernant le renforcement de l'efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariat, du plan stratégique et institutionnel à moyen termes. Pour ce qui est de son contenu technique, toutefois, le sous-programme revêt un caractère transversal et contribue à tous les autres domaines d'intervention du plan. On a reformulé son objectif en vue de l'aligner sur les principaux éléments du domaine d'intervention 1. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès englobent les éléments de base du plan stratégique et institutionnel à moyen terme constitués par le suivi, le partenariat et la sensibilisation conformément au volet mobilisation du domaine d'intervention 1 du plan. Les produits ont également été alignés avec le domaine d'intervention 1 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. L'établissement de liens et le resserrement de la coordination avec d'autres services d'ONU-Habitat se manifesteront dans ses documents de pays et aussi à travers la fourniture d'apports aux activités opérationnelles selon les besoins, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

127. Dans l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat s'efforcera d'assurer un équilibre régional dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de programme et de projet et aussi de faciliter l'échange, en particulier Sud-Sud, de données d'expérience, de connaissance et de pratique optimale entre les régions. En outre, ONU-Habitat s'emploiera à assurer un équilibre régional dans le recrutement du personnel, des consultants et des participants aux réunions de groupes d'experts et autres.

2. Stratégie

128. La stratégie prévue consiste à collaborer étroitement avec les partenaires du Programme pour l'habitat, et notamment les observatoires urbains nationaux et locaux, en vue d'entreprendre un effort coordonné et systématique pour :

a) Collecter, compiler, analyser, documenter et diffuser des données et des informations factuelles mondiales et nationales ventilées par sexe sur la situation et les tendances dans le domaine des établissements humains, y compris les indicateurs, les meilleures pratiques, les bonnes politiques et les textes législatifs d'habilitation, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat et de ceux de la Déclaration du Millénaire énoncés dans la résolution 55/2 de l'Assemblée générale et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment en ce qui concerne les taudis, l'eau potable saine et l'assainissement; et utiliser ces données et informations pour la définition des politiques;

b) Identifier, élaborer, mettre à l'essai, diffuser, promouvoir et généraliser des politiques et stratégies innovantes dans les domaines d'intervention techniques du plan, notamment la planification et la gestion urbaines, le développement économique local, les liens entre le développement des zones urbaines et des zones rurales, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois dans les villes, la

prise en compte des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que la jeunesse et les partenariats stratégiques;

c) Sensibiliser davantage au rôle et aux possibilités des partenariats public-privé pour passer à l'échelle supérieure dans le domaine du logement et des infrastructures connexes en faveur des pauvres;

d) Promouvoir le transfert et l'échange Nord-Sud et Sud-Sud des enseignements tirés des meilleures pratiques;

e) Diffuser les résultats et les conclusions par le biais de diverses publications, y compris les deux rapports phares constitués par le Rapport mondial sur les établissements humains et le Rapport sur l'état des villes dans le monde.

5. Facteurs externes

129. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et permettre d'obtenir les réalisations escomptées sous réserve :

a) Que les Etats membres appuient la création et le maintien de mécanismes de suivi du Programme pour l'habitat aux niveaux national et local;

b) Que les Etats membres demandent les services consultatifs techniques dont ils ont besoin et donnent suite aux services consultatifs fournis;

c) Que les ressources extérieures soient suffisantes pour l'élaboration des rapports phares et l'octroi de récompenses;

d) Que le niveau des ressources extrabudgétaires ne soit pas insuffisant pour mener toutes les autres activités du sous-programme;

e) Qu'il existe une volonté politique suffisante en faveur des activités relatives à l'égalité entre les sexes, aux droits des femmes et à leur autonomisation aux niveaux national et mondial.

Tableau 14 : réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration du suivi et de la sensibilisation au niveau mondial parmi les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat en ce qui concerne la situation et l'évolution des établissements humains, y compris l'urbanisation durable, les meilleures pratiques et les progrès accomplis dans l'application du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs pertinents du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (1) ¹¹ [<i>Plan, domaine d'intervention 1</i> ¹²]	<p>i) Augmentation du nombre de références au Rapport mondial sur les établissements humains, au Rapport sur l'état des villes dans le monde et à la base de données sur les meilleures pratiques, dans des publications gouvernementales et d'autres médias influents [<i>Plan, domaine d'intervention 1, indicateurs a) et c)</i>]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation): 100 références 2010-2011 (objectifs) : 140 références</p> <p>ii) Augmentation du nombre de gouvernements dans les pays cibles du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 qui se servent des recommandations de politique générale figurant dans le Rapport mondial sur les établissements humains pour la prise de décisions [<i>Plan, domaine d'intervention 1, indicateurs a) et c)</i>]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation): 15 pays cibles du plan stratégique et institutionnel à moyen terme se</p>

¹¹ Les réalisations escomptées sont classées par niveau de 1 à 3, le niveau 1 étant le plus élevé :

Niveau [1] : réalisations prévues dans des mandats et des résolutions émanant d'organes de haut niveau (Assemblée générale, Conseil économique et social et résolutions spécifiques du Conseil d'administration, y compris le plan stratégique et institutionnel à moyen terme);

Niveau [2] : réalisations prévues dans d'autres résolutions du Conseil d'administration;

Niveau [3]: autres réalisations escomptées.

¹² Les informations données entre crochets après les réalisations escomptées et les indicateurs de succès indiquent les éléments du plan stratégique et institutionnel à moyen terme auquel ils se rapportent.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	<p>servent des recommandations de politique générale figurant dans le Rapport mondial sur les établissements humains pour la prise de décisions 2010-2011 (objectif) : 30 pays cibles du plan stratégique et institutionnel et à moyen terme se servent des recommandations de politique générale figurant dans le Rapport mondial sur les établissements humains pour la prise de décisions</p> <p>ii) Augmentation du nombre de partenaires du Programme pour l'habitat qui se servent du Rapport mondial sur les établissements humains, du Rapport sur l'état des villes dans le monde et de la base de données sur les meilleures pratiques pour leurs programmes d'enseignement et de formation, [Plan, domaine d'intervention 1, indicateur a)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation): 30 partenaires 2010-2011 (objectif) : 70 partenaires</p> <p>iv) Augmentation du nombre de pratiques optimales internes et autres qui sont documentées, diffusées et analysées pour ce qui est de leurs incidences sur les politiques et de leur transposition à plus grande échelle [Plan, domaine d'intervention 1, indicateur d)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 2 500 pratiques optimales 2008-2009 (estimation): 3 000 pratiques optimales 2010-2011 (objectif) : 3 500 pratiques optimales</p> <p>v) Augmentation du nombre d'observatoires urbains qui utilisent les systèmes d'information sur les villes, comme le logiciel Urban Info et les systèmes d'information géographique, aux fins de la planification, de la gestion et de la définition des politiques en matière urbaine [Plan, domaine d'intervention 1, indicateur a)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 20 observatoires urbains 2008-2009 (estimation): 50 observatoires urbains 2010-2011 (objectif) : 60 observatoires urbains</p>
<p>b) Meilleure compréhension par les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat, de la contribution du développement économique local, de la création d'emplois et du renforcement des liens économiques entre les zones rurales et les zones urbaines à la réduction de la pauvreté et au développement des établissements humains (2) [Plan, domaine d'intervention 1]</p>	<p>i) Augmentation du nombre de gouvernements et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat demandant à ONU-Habitat des orientations sur le développement économique local, la création d'emplois, les liens entre les zones rurales et les zones urbaines ainsi que la réduction de la pauvreté [Plan, domaine d'intervention 1, indicateur c)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation): 10 demandes 2010-2011 (objectif) : 15 demandes</p> <p>ii) Augmentation du nombre de gouvernements et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat demandant des informations et des conseils en matière de politique sur les aspects pertinents du développement économique urbain, dans le contexte plus large des plans nationaux de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté [Plan, domaine d'intervention 1, indicateur c)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i></p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation) : 5 demandes 2010-2011 (objectif) : 20 demandes
	ii) Augmentation du nombre de téléchargements de publications électroniques d'ONU-Habitat sur le développement économique local, la création d'emplois, les liens entre les zones rurales et les zones urbaines et la réduction de la pauvreté [<i>Plan, domaine d'intervention 1, indicateur c)</i>]
	<i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation) : 9 000 téléchargements 2010-2011 (objectif) : 12 000 téléchargements
c) Amélioration de la sensibilisation des gouvernements, des autorités locales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à la nécessité d'intégrer la problématique de l'égalité des sexes et de la jeunesse ainsi que les partenariats, y compris les incitations en faveur des partenariats public-privé, dans les activités relatives aux établissements humains [<i>Plan, domaine d'intervention 1</i>]	i) Augmentation du nombre de programmes menés dans le domaine des établissements humains par les partenaires du Programme pour l'habitat qui intègrent des démarches soucieuses d'égalité entre les sexes et favorisent l'autonomisation des femmes [<i>Plan, domaine d'intervention 1, indicateur b)</i>]
	<i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 27 programmes relatifs aux établissements humains 2008-2009 (estimations) : 37 programmes relatifs aux établissements humains 2010-2011 : (objectif) : 40 programmes relatifs aux établissements humains
	ii) Augmentation du nombre de programmes menés dans le domaine des établissements humains par les partenaires du Programme pour l'habitat qui promeuvent et intègrent un développement impulsé par les jeunes et qui font une place aux partenariats stratégiques aux niveaux mondial, national et local [<i>Plan, domaine d'intervention 1, indicateur b)</i>]
	<i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 43 programmes relatifs aux établissements humains 2008-2009 (estimation) : 64 programmes relatifs aux établissements humains 2010-2011 (objectif) : 68 programmes relatifs aux établissements humains
	iii) Augmentation du nombre de partenariats public-privé et communautaires facilités aux niveaux mondial, national et local [<i>Plan, domaine d'intervention 1, indicateur b)</i>]
	<i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 5 partenariats 2008-2009 (estimation) : 20 partenariats 2010-2011 (objectif) : 25 partenariats

6. Atout particulier d'ONU-Habitat

130. Le Programme pour l'habitat (1996) et d'autres textes ultérieurs demandent expressément à ONU-Habitat de suivre et d'évaluer la situation et l'évolution des établissements humains dans le monde (y compris les taudis et l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement) et de rendre compte périodiquement des résultats aux gouvernements. Conformément à ce mandat, ONU-Habitat a acquis un solide atout particulier dans le domaine du suivi et de l'évaluation du développement des établissements humains dans le monde, comme en témoigne l'intérêt porté à ses données mondiales sur les grands indicateurs urbains et à ses deux rapports phares, le Rapport mondial sur les établissements humains et le Rapport sur l'état des villes dans le monde. Par la résolution 34/114 de l'Assemblée générale, ONU-Habitat a été chargé de rendre compte de l'état des établissements

humains par le biais de ses rapports phares. En outre, l'Observatoire urbain mondial d'ONU-Habitat collabore très étroitement avec les bureaux nationaux de statistique afin d'obtenir des données plus fiables et aussi d'apporter un appui aux observatoires urbains locaux et nationaux qui recueillent des données sur les questions relatives aux établissements humains. Le programme d'ONU-Habitat relatif aux meilleures pratiques est apprécié pour les meilleures pratiques qu'il compile et met en évidence dans le domaine des établissements humains.

7. Partenaires

131. Pour ses activités, ONU-Habitat coopérera avec de nombreux partenaires au sein du système des Nations Unies et en dehors. Au sein du système des Nations Unies, il coopère avec la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'OIT pour ce qui est des liens entre les zones rurales et les zones urbaines et les questions économiques urbaines; avec le Bureau de statistique des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, la Banque mondiale et le PNUD pour le suivi et les indicateurs urbains; et aussi avec toutes les commissions régionales de l'ONU et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En dehors du système, il coopérera et collaborera avec les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les organismes de développement multilatéraux, les banques régionales et d'autres organismes de financement, les organisations de la société civile et les autres partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les établissements de recherche, de formation et universitaires.

8. Prise en compte des questions d'égalité des sexes

132. Dans ses activités relatives au suivi et à l'établissement de rapports sur la situation et les tendances et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles convenus au niveau international dans le domaine des établissements humains, qui sont toutes menées au titre du sous-programme 2, ONU-Habitat rassemble et analyse des données ventilées par sexe et examine les impacts différenciés des politiques, des stratégies, des programmes et des projets sur les femmes et les hommes. Ces activités menées au titre du sous-programme 2 sont facilitées par le Groupe de l'égalité des sexes, qui a un mandat transversal mais relève administrativement de la Division du suivi et de la recherche. Dans ce contexte, le Groupe de l'égalité des sexes collaborera avec le Service de l'analyse des politiques à l'élaboration d'une importante contribution sur la parité des sexes pour le Rapport mondial sur les établissements humains 2011, qui portera principalement sur les villes face aux changements climatiques. En outre, la documentation sur les meilleures pratiques et le classement de celles-ci tiennent compte de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion sociale comme critères de sélection. Une grande attention est accordée à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes lorsque l'on tire des enseignements.

9. Réalisations escomptées et produits par ordre de priorité

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration du suivi et de la sensibilisation au niveau mondial parmi les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat en ce qui concerne la situation et l'évolution des établissements humains, y compris l'urbanisation durable, les meilleures pratiques et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs pertinents du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg [1]	1. Le Rapport mondial sur les établissements humains 2011 d'ONU-Habitat contribue à sensibiliser davantage aux effets des changements climatiques sur les villes, y compris les grandes orientations futures, parmi les gouvernements, les autorités locales et les partenaires du Programme pour l'habitat	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion de groupe d'experts consacrée au Rapport mondial sur les établissements humains (2)¹³ [1]¹⁴</p> <p>b) Réunion de groupe d'experts sur la parité des sexes, les villes et les changements climatiques (1) [1]</p> <p><i>Publications en série</i></p> <p>c) <i>Rapport mondial sur les établissements humains 2011 (1) [1]</i></p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>d) <i>Rapport mondial sur les établissements humains 2011 : grandes orientations (édition abrégée) (1) [1]</i></p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>e) <i>Atelier de promotion et de diffusion du Rapport mondial sur les établissements humains 2011 (1) [2]</i></p>
	2. Le Rapport sur l'état des villes dans le monde 2010 d'ONU-Habitat contribue à sensibiliser davantage à la situation et à l'évolution des villes dans le monde, y compris les grandes orientations futures, parmi les gouvernements, les autorités locales et les partenaires du Programme pour l'habitat	<p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Documentation pour la cinquième session du Forum urbain mondial [1]</p> <p><i>Publications en série</i></p> <p>b) <i>Rapport sur l'état des villes dans le monde (1) [1]</i></p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>c) <i>Base de données sur les indicateurs urbains mondiaux (1) [1]</i></p>
	3. Les exposés d'ONU-Habitat contribuent à sensibiliser davantage aux nouveaux problèmes, défis et politiques en matière d'établissements humains au niveau mondial, notamment parmi les gouvernements, les autorités locales et les partenaires du Programme pour l'habitat	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Exposé d'ONU-Habitat (1) [2]</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>b) Publications de la série des exposés d'ONU-Habitat (1) [2]</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>d) <i>Exposé d'ONU-Habitat sur DVD (1) [2]</i></p>
	4. L'analyse d'ONU-Habitat sur les indicateurs intra-urbains dans la série « Villes et citoyens 2010 » contribue à sensibiliser davantage aux nouveaux	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion de groupe d'experts sur les indicateurs financiers municipaux (1) [3]</p> <p><i>Publications isolées</i></p>

¹³ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.

¹⁴ Les produits pour l'exercice biennal sont classés par ordre de priorité selon leur importance relative pour l'obtention des réalisations escomptées, sur une échelle de 1 (les plus importants) à 3 (les moins importants).

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	problèmes, défis et politiques en matière d'établissements humains, notamment parmi les gouvernements, les autorités locales et les partenaires du Programme pour l'habitat	b) Série « <i>Villes et citoyens</i> » (1) [1] c) <i>Pourquoi les villes se développent-elles?</i> (2) [1] <i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i> d) Séminaire de formation sur les indicateurs financiers municipaux (1) [2]
5.	La détection des taudis par ONU-Habitat à l'aide du Système d'information géographique et de la télédétection contribue à sensibiliser à la cible 11 des Objectifs du Millénaire pour le développement concernant les taudis et à renforcer les capacités des principaux acteurs des mécanismes de suivi urbain pour la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les taudis et les indicateurs connexes des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'appui de l'élaboration de politiques à l'aide des systèmes d'information géographique et du logiciel Urban Info	<i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i> a) Rapport à la Commission de statistique des Nations Unies [2] <i>Réunions de groupes d'experts</i> b) Réunion du groupe d'experts sur le suivi de la sécurité d'occupation (1) [2] c) Détection des taudis par ONU-Habitat à l'aide de systèmes d'information géographique et de la télédétection (cible 11) (1) [1] <i>Publications isolées</i> d) <i>Les bidonvilles dans le monde</i> : analyse et actualisation des tendances (1) [1] <i>Supports techniques</i> e) Rapport final sur la sécurité d'occupation (indice du cadre institutionnel juridique) (1) [2] <i>Matériel technique</i> f) Elaboration d'outils pour les études d'impact (1) [1] g) Directives et CD pour la base de données Urban Info (1) [2] <i>Services consultatifs</i> h) <i>Fourniture d'un appui à des pays et à des villes sur la collecte et l'analyse des données</i> (1) [1]; Urban Info (1) [1]; le système d'information géographique (1) [1]; l'utilisation des recensements nationaux (1) [1]; les observatoires urbains (1) [2]
6.	Les activités d'ONU-Habitat visant à faire mieux connaître, diffuser et échanger les meilleures pratiques et politiques améliorent la prise des décisions sur les programmes de développement urbain durable aux niveaux national et local	<i>Réunions de groupes d'experts</i> a) Réunion de groupes d'experts sur les enseignements tirés par le Comité consultatif technique sur les meilleures pratiques (2) [1] b) Jurys de récompense (2) [1] <i>Publications isolées</i> c) Enseignements tirés des meilleures pratiques (1) [3] <i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i> d) Guide et dépliant sur le prix de Dubaï (1) [1] <i>Supports techniques</i> e) Base de données actualisée sur les meilleures pratiques (1) [1]
<i>Réalisation escomptée b)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Meilleures compréhensions par les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat de la	1. Les directives de politique générale, les ateliers et les projets pilotes d'ONU-Habitat renforcent les liens	<i>Publications isolées</i> a) Développement économique local dans la région du lac Victoria, l'accent étant mis sur les liens entre les zones rurales et les zones urbaines (1) [2]

<i>Réalisation escomptée b)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
contribution du développement économique local, de la création d'emplois et du renforcement des liens économiques entre les zones rurales et les zones urbaines à la réduction de la pauvreté et au développement des établissements humains [2]	économiques entre les zones rurales et les zones urbaines au niveau tant des pays que des régions (5 pays)	<i>Projets opérationnels</i> b) Poursuite de la mise en œuvre du projet pilote visant à renforcer les liens entre les zones rurales et les zones urbaines dans la région du lac Victoria (2008-2010) (1) [2]
	2. ONU-Habitat mène des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des principaux acteurs aux niveaux tant des politiques que des programmes en vue d'institutionnaliser l'approche des liens entre les zones rurales et les zones urbaines suivie dans la région du lac Victoria	<i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i> a) Développement économique local dans la région du lac Victoria (1) [2]
	3. Documents de référence d'ONU-Habitat illustrant les approches novatrices de la prise en compte des problèmes économiques urbains aux niveaux local et national	<i>Publications isolées</i> a) Publications sur le rôle des investissements et du logement dans le développement économique urbain (1) [2]
<i>Réalisation escomptée c)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration de la sensibilisation des gouvernements, des autorités locales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à la nécessité d'intégrer la problématique de l'égalité des sexes et de la jeunesse ainsi que les partenariats, y compris les incitations en faveur des partenariats public-privé, dans les activités relatives aux établissements humains [2]	1. ONU-Habitat contribue à la sensibilisation, à la création de partenariats et au renforcement des capacités parmi les principaux acteurs au niveau des politiques et des programmes ainsi que les femmes dirigeant des organisations communautaires de base en vue de promouvoir l'égalité des sexes dans les changements climatiques, les droits à la terre et au logement et la gouvernance locale (3 engagements)	<i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i> a) Brochure et matériels de promotion sur le programme d'ONU-Habitat relatif à l'égalité entre les sexes (2) [2] <i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i> b) Renforcement des capacités en matière de parité des sexes et de gouvernance locale à l'intention des villes et des membres des autorités locales (6) [2] c) Atelier de formation à l'intention des femmes dirigeant des organisations communautaires de base sur le dialogue local – local (1) [2]
	2. ONU-Habitat élabore des outils et des documents de référence sur les meilleures pratiques de prise en compte des questions de parité des sexes et les interventions s'adressant spécifiquement aux femmes dans la décentralisation, la planification urbaine et la gouvernance, qui sont diffusés et adoptés par des pays membres et des organismes des Nations Unies (4 pays ou organismes)	<i>Réunions de groupes d'experts</i> a) Réunion de haut niveau sur l'égalité entre les sexes dans la gouvernance locale (2) [1] <i>Supports techniques</i> b) Outils pour la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans la décentralisation, la planification urbaine et la gouvernance (1) [2] <i>Projets opérationnels</i> c) Appui en faveur des droits à la terre et du programme de développement du logement pour les femmes (2) [2]

*Réalisation escomptée c)**Réalisations intermédiaires escomptées*

3. ONU-Habitat établit des outils, des directives de politique générale et des programmes de formation aux fins de la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les programmes relatifs aux établissements humains ainsi que des interventions axées sur les jeunes en ce qui concerne les moyens de subsistance des jeunes citadins et la gouvernance urbaine

*Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)**Réunions de groupes d'experts*

- a) Réunion du groupe d'experts sur l'entrepreneuriat des jeunes et l'amélioration des taudis (1) [1]

Publications isolées

- b) *La place des jeunes* (1) [2]

Supports techniques

- c) Mallette municipale pour les jeunes (1) [2]
d) Procédure, directives et manuel opérationnels pour la mise en œuvre du Fonds d'intégration en faveur des jeunes (2) [2]

Services consultatifs

- e) Fourniture d'une assistance à certains pays pour la mise en œuvre de l'Initiative de partenariat mondial pour l'épanouissement de la jeunesse urbaine, y compris les initiatives en matière de recherche orientée vers l'action (11) [2]

4. ONU-Habitat met au point des outils, des directives de politique générale et une assistance technique en vue de renforcer les capacités des partenaires du Programme pour l'habitat et de favoriser l'intégration des partenariats dans les programmes relatifs aux établissements humains

Réunions de groupes d'experts

- a) Conférences régionales de parlementaires en Afrique et en Asie (2) [2]

Publications isolées

- b) Elaboration de plans d'action et d'un code de conduite à l'intention des parlementaires (2) [2]

Supports techniques

- c) Site internet de la société civile (1) [2]

Cours de formation, séminaires et ateliers

- d) Cours de formation et séminaires à l'intention des parlementaires (2) [2]
e) Sommet africain des organisations non gouvernementales III (1) [2]

5. ONU-Habitat sensibilise et renforce les capacités au sein des gouvernements et des établissements du secteur privé en vue d'intégrer les incitations en faveur des partenariats public-privé

Publications isolées

- a) Action du secteur privé en faveur d'une urbanisation durable – enseignements tirés du Prix pour l'habitat destiné aux entreprises (1) [1]

10. Ressources nécessaires

133. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement, et le tableau d'effectifs correspondant pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour appuyer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel ainsi que le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Tableau 15 : récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : sous-programme 2 : suivi du Programme pour l'habitat

Source de fonds Catégorie de dépenses	2008-2009 Crédits ouverts	Evolution		2010-2011 Estimations
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	5 030,4	-	-	5 030,4
Autres dépenses	593,0	-	-	593,0
	5 623,4	-	-	5 623,4
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	6 114,0	485,2	7,9	6 599,2
Autres dépenses	3 845,4	1 821,2	47,4	5 666,6
	9 959,4	2 306,4	23,2	12 265,8
Fonds spéciaux de la Fondation				
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Autres dépenses	11 000,0	4 000,0	36,4	15 000,0
	11 000,0	4 000,0	36,4	15 000,0
Total, sous-programme				
Dépenses de personnel	11 144,4	485,2	4,4	11 629,6
Autres dépenses	15 438,4	5 821,2	37,7	21 259,6
T O T A L	26 582,8	6 306,4	23,7	32 889,2

Répartition des postes pour le sous-programme 2 : suivi du Programme pour l'habitat, par source de financement et par classe

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total	Agents locaux	Autres	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1				
2008-2009												
Budget ordinaire de l'ONU				1	1	5	5	2	14	9		23
Fonds généraux de la Fondation		1	1	4	3	6	2		17	11		28
Fonds spéciaux de la Fondation				1	1	1			3	1		4
Coopération technique							2		2			2
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	3	5	9	12	6	36	21	-	57
Evolution (diminution)/augmentation												
Fonds généraux de la Fondation									-	-		-
Evolution nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2010-2011												
Budget ordinaire de l'ONU				1	1	5	5	2	14	9		23
Fonds généraux de la Fondation		1	1	4	3	6	2		17	11		28
Fonds spéciaux de la Fondation				1	1	1			3	1		4
Coopération technique							2		2			2
Total partiel, 2010-2011	-	-	1	3	5	9	12	6	36	21	-	57

C. Sous-programme 3. Coopération régionale et technique

1. Textes portant autorisation des travaux

134. *Résolutions du Conseil d'administration* : 18/4, Application de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale et coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement; 19/7, Coopération régionale et technique; 19/15, Pays à économie en transition; 19/18, Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés; 20/14, Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien; 20/15, Responsables de programme d'Habitat et bureaux régionaux; et 20/17, Evaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

135. *Résolutions de l'Assemblée générale* : 59/243, Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale; 59/250, Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; 60/1, Document final du Sommet mondial de 2005; 60/124, Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies; 60/125, Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement; et 60/128, Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique.

2. Objectif

136. L'objectif général est de renforcer la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes d'urbanisation et de logement et de développer les capacités connexes, principalement aux niveaux national et local.

3. Ciblage en fonction du plan stratégique et institutionnel à moyen terme

137. La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de la coopération régionale et technique. Pour atteindre l'objectif susmentionné, ONU-Habitat s'acquitte à la fois de fonctions normatives et de fonctions opérationnelles. Les fonctions normatives comprennent l'établissement de normes, la proposition de normes et principes et la fourniture d'exemples des meilleures pratiques et des bonnes politiques d'après l'expérience acquise au niveau des pays. Dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, en particulier au titre du cadre normatif et opérationnel renforcé, la Division de la coopération régionale et technique se concentrera sur les cinq domaines d'intervention du plan aux niveaux national et régional. Conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme, les descriptifs de programme de pays d'Habitat faciliteront la prise en compte des questions relatives aux établissements humains et favoriseront la cohérence dans la programmation au niveau national.

138. Dans l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat s'efforcera d'assurer un équilibre régional dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de programme et de projet, et aussi de faciliter l'échange, en particulier Sud-Sud, de données d'expérience, de connaissances et de pratiques optimales entre les régions. En outre, ONU-Habitat s'emploiera à assurer un équilibre régional dans le recrutement du personnel, des consultants et des participants aux réunions de groupes d'experts et autres.

4. Stratégie

139. La stratégie prévue pour atteindre l'objectif visé comprendra les éléments suivants :

a) Les activités opérationnelles comportant la fourniture d'une assistance technique pour la définition des politiques, les programmes de renforcement des capacités et les projets de démonstration qui sous-tendent les travaux normatifs d'ONU-Habitat dans les pays en développement et les pays à économie en transition seront menées en fonction des priorités nationales recensées et conformément aux réformes approuvées du système des Nations Unies;

b) Les responsables nationaux de programme d'Habitat continueront d'appuyer les activités normatives et opérationnelles et de contribuer au suivi et à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et des cibles pertinentes énoncées dans la Déclaration du Millénaire aux niveaux national et local. En vue de renforcer les opérations au niveau des pays, ONU-Habitat veille à ce que tous les responsables de programme d'Habitat connaissent bien les questions liées à l'urbanisation durable et soient à même d'appuyer les gouvernements et les autres partenaires au niveau local en tant que membres des équipes de pays des Nations Unies. En outre, les responsables de programme d'Habitat joueront le rôle de catalyseur au niveau national pour la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. L'accent sera mis principalement sur l'échange de données d'expérience au sein des régions et des sous-régions et sur le suivi au niveau régional;

c) Si l'évaluation de la phase de mise en place du plan d'action du plan stratégique et institutionnel à moyenne terme est probante et en fonction des résultats des descriptifs de programme de pays d'Habitat, l'engagement au niveau des pays pourrait être étendu de la manière suivante : alignement au maximum des activités normatives et opérationnelles sur le cadre normatif et opérationnel renforcé; engagement plus poussé avec les gouvernements nationaux, les équipes de pays des Nations Unies ainsi que les plans-cadres pour l'aide au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté des Nations Unies; et mobilisation plus intense de ressources et de partenaires au niveau national;

d) Les bureaux régionaux coordonneront les activités menées aux niveaux régional et national et contribueront à la stratégie de gestion des connaissances en collaboration étroite avec les quatre autres sous-programmes. Ils appuieront les activités opérationnelles menées au niveau national, continueront à renforcer les capacités dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes et veilleront à ce qu'une intervention rapide et efficace soit assurée en cas de crise après un conflit ou de catastrophes, selon le cas;

e) Les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés devraient participer activement aux programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme et en bénéficier.

5. Facteurs externes

140. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs sous réserve :

a) Que les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles;

b) Que les causes persistantes ou nouvelles d'instabilité politique et sociale, y compris les catastrophes naturelles comme la sécheresse, les tsunamis, les séismes et les inondations, ainsi que les catastrophes causées par l'homme qui compromettent gravement la mise en œuvre des programmes, soient réduites au minimum;

c) Que de nombreux gouvernements aient la volonté politique nécessaire pour intégrer les questions d'urbanisation et de logement dans leur programme plus vaste de développement national.

Tableau 16 : réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration des capacités régionales, nationales et locales de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le domaine des établissements humains, l'accent étant mis plus particulièrement sur la réduction de la pauvreté urbaine et les interventions en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme (2) ¹⁵ [Plan, domaines d'intervention 1, 2 et 3] ¹⁶	<p>i) Augmentation du nombre de pays qui renforcent leurs capacités institutionnelles pour l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté urbaine [Plan, domaine d'intervention 1, indicateur b)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 49 pays 2008-2009 (estimation) : 55 pays 2010-2011 (objectif) : 60 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays qui renforcent leurs capacités institutionnelles pour les interventions en cas de catastrophes et la réduction de la vulnérabilité [Plan, domaine d'intervention 2, indicateur b); domaine d'intervention 3, indicateurs b) et c)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 22 pays 2008-2009 (estimation) : 25 pays 2010-2011 (objectif) : 30 pays</p> <p>iii) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des politiques et stratégies visant à réduire la pauvreté urbaine et la vulnérabilité aux catastrophes [Plan, domaine d'intervention 1, a); domaine d'intervention 2 b); domaine d'intervention 3, b) et c)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 30 pays 2008-2009 (estimation) : 35 pays 2010-2011 (objectif) : 40 pays</p>

¹⁵ Les réalisations escomptées sont classées par niveau de 1 à 3, le niveau 1 étant le plus élevé : Niveau [1] : réalisations prévues dans des mandats et des résolutions émanant d'organes de haut niveau (Assemblée générale, Conseil économique et sociale et résolutions spécifiques du Conseil d'administration, y compris le plan stratégique et institutionnel à moyen terme); Niveau [2] : réalisations prévues dans d'autres résolutions du Conseil d'administration; Niveau [3] : autres réalisations escomptées.

¹⁶ Les informations données entre crochets après les réalisations escomptées et les indicateurs de succès indiquent les éléments du plan stratégique et institutionnel à moyen terme auxquels ils se rapportent.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
b) Amélioration des politiques nationales de logement et de développement urbain, conformément aux normes mondiales d'ONU-Habitat, et amélioration des connaissances régionales sur la situation et l'évolution des villes (1) [<i>Plan, domaines d'intervention 1, 2 et 3</i>]	i) Augmentation du nombre de pays adoptant des politiques urbaines améliorées, conformément à la Campagne mondiale pour une urbanisation durable [<i>Plan, domaine d'intervention 2, indicateurs a) et c)</i>] <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 40 pays 2008-2009 (estimation) : 45 pays 2010-2011 (objectif) : 50 pays
	ii) Augmentation du nombre de pays qui mettent en œuvre des politiques et stratégies d'amélioration et de prévention des taudis [<i>Plan, domaine d'intervention 3, indicateur a)</i>] <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 47 pays 2008-2009 (estimation) : 55 pays 2010-2011 (objectif) : 60 pays
	iii) Augmentation du nombre de partenaires qui participent au suivi de la situation des établissements humains en documentant les meilleures pratiques et en établissant des rapports nationaux et régionaux sur l'état des villes [<i>Plan, domaine d'intervention 1, a) et d)</i>] <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 40 partenaires 2008-2009 (estimation) : 45 partenaires 2010-2011 (objectif) : 50 partenaires
c) Amélioration de la cohérence et de l'intégration de l'urbanisation durable dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les stratégies et plans nationaux de développement, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, lorsqu'il en existe (3) [<i>Plan, domaine d'intervention 1</i>]	i) Augmentation du nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui ont intégré l'urbanisation favorable aux pauvres et durable [<i>Plan, domaine d'intervention 1, c)</i>] <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 30 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement 2008-2009 (estimation) : 40 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement 2010-2011 (objectif) : 45 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement
	ii) Nombre de descriptifs détaillés de programme de pays d'Habitat élaborés et vérifiés [<i>Plan, domaine d'intervention 1, c)</i>] <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation) : 20 descriptifs de programme de pays d'Habitat 2010-2011 (objectif) : 30 descriptifs de programme de pays d'Habitat

6. Atout particulier d'ONU-Habitat

141. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé de jouer le rôle d'organe central pour les questions concernant les établissements humains et la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine (résolution de l'Assemblée générale 56/206 I, section B, par. 1), ONU-Habitat a été reconnu par la communauté internationale et la famille des Nations Unies en général comme possédant la base de connaissances, les compétences et les capacités nécessaires pour s'acquitter de ce mandat. Il met en œuvre depuis longtemps des programmes de coopération technique, notamment aux fins de la reconstruction et du relèvement après une crise. Eu égard au rôle important qu'il joue dans la reconstruction après des catastrophes, ONU-Habitat a été invité à siéger au Comité permanent interorganisations pour aider à assurer la transition de la crise au relèvement à long terme. En raison toutefois de contraintes financières, il n'a souvent pas été possible de mettre en

œuvre certains des programmes prévus. ONU-Habitat a de plus en plus élaboré des stratégies de financement dans le pays et recouru aux sources de financement multilatérales pour diversifier l'origine de ses fonds.

7. Partenaires

142. Dans la mise en œuvre de ce sous-programme, ONU-Habitat coopérera avec des partenaires au sein du système des Nations Unies et en dehors. Au sein du système des Nations Unies, il travaillera en collaboration étroite avec le PNUD pour les programmes nationaux et la question des responsables de programme d'Habitat; la Banque mondiale pour le programme relatif à l'Alliance des villes; ainsi que l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour les questions relatives à la reconstruction après une crise. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopère et collabore avec les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les organismes de développement multilatéraux, les banques régionales, les organisations de la société civiles et les autres partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les établissements de recherche, de formation et d'enseignement; et avec toutes les commissions régionales de l'ONU pour les projets et les questions relatifs au développement régional.

8. Prise en compte des questions d'égalité des sexes

143. Il est indispensable de faire participer les femmes et de comprendre le rôle des stéréotypes fondés sur le sexe dans le cadre du développement durable des établissements humains pour que les interventions élaborées soient efficaces. ONU-Habitat a conscience des différences dans les rôles et les capacités des hommes et des femmes dans le contexte des stratégies de développement humain, en tient compte et les met à profit. On attend en particulier des femmes qu'elles participent activement aux programmes et aux projets et en bénéficient, et les activités opérationnelles techniques visent à prendre en compte les sexospécificités dans les cadres de politiques et les stratégies d'application aux niveaux tant national que local. ONU-Habitat se servira de son expérience opérationnelle pour tirer des enseignements et établir des produits normatifs à prendre en considération dans les opérations futures.

9. Classement des produits par ordre de priorité

144. Dans le cadre de ce sous-programme, les produits ont été classés selon l'ordre de priorité suivant :

a) Au titre des réalisations a) et b), on a classé les produits par ordre de priorité de façon qu'ils correspondent aux diverses situations nationales et régionales, étant entendu que les priorités peuvent varier d'un pays et d'une région à l'autre. Le rang de priorité 1 est toujours accordé aux projets opérationnels et aux services consultatifs qui sont financés au moyen de ressources mobilisées au niveau du pays, vu qu'ils correspondent à la demande réelle des pays partenaires. Au niveau régional, les activités prioritaires comprennent l'organisation des réunions ministérielles (activités intéressant l'ensemble d'ONU-Habitat) qui sont indispensables pour favoriser le dialogue en matière de politiques dans les régions, et à l'établissement des rapports régionaux sur l'état des villes qui fourniront la matière à ce dialogue de fond concernant les politiques;

b) Au titre de la réalisation c), la priorité est accordée principalement à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des programmes de pays d'Habitat dans certains pays, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires du Programme pour l'habitat. Les rangs de priorité 2 ou 3 ont été accordés aux autres produits en fonction de leur faisabilité relative, notamment pour ce qui est de la mobilisation de ressources financières.

10. Réalisations escomptées et produits classés par ordre de priorité

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration des capacités régionales, nationales et locales de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le domaine des établissements humains, l'accent étant mis plus particulièrement sur la réduction de la pauvreté urbaine et les interventions en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme [2]	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approche d'ONU-Habitat associant les parties prenantes aux fins d'une amélioration participative des taudis et fourniture d'un appui technique aux niveaux régional, national et local 2. Feuille de route pour l'opérationnalisation de la politique stratégique d'ONU-Habitat relative aux établissements humains et aux crises dans le contexte africain 3. Elaboration, diffusion et promotion de directives opérationnelles d'ONU-Habitat sur la réduction des risques de catastrophes urbaines dans le contexte africain 4. Elaboration et soutien de programmes dans les zones de reconstruction après un conflit ou une catastrophe en Afrique, dans les pays arabes et dans la région Asie-Pacifique 5. Fourniture des services consultatifs spéciaux par ONU-Habitat à des pays frappés soudainement par un conflit ou une catastrophe 6. Projets sur le terrain d'ONU-Habitat dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'établissements humains, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté urbaine et les interventions en cas de catastrophes en Afrique, dans les Etats arabes, dans la région Asie et Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes 	<p><i>Publications isolées</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Rapports régionaux sur l'état des villes (3)¹⁷ [2] <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <ol style="list-style-type: none"> b) Réunions de groupe d'experts consacrées aux rapports régionaux sur l'état des villes (3) [1] <p><i>Projets opérationnels</i></p> <ol style="list-style-type: none"> c) Projets opérationnels relatifs à l'amélioration des taudis (10) [1] <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <ol style="list-style-type: none"> d) Bulletins sur le programme (2) [3] <p><i>Supports techniques</i></p> <ol style="list-style-type: none"> e) Feuille de route pour l'opérationnalisation de la politique stratégique d'ONU-Habitat relative aux établissements humains et aux crises dans le contexte africain (1) [3] <p><i>Supports techniques</i></p> <ol style="list-style-type: none"> f) Directives opérationnelles sur la réduction des risques de catastrophes urbaines dans le contexte africain (1) [3] <p><i>Services consultatifs</i></p> <ol style="list-style-type: none"> g) Elaboration et soutien de programmes dans des zones de reconstruction après un conflit ou une catastrophe en Afrique, dans les pays arabes et dans la région Asie-Pacifique (20) [1] h) Missions consultatives spéciales dans les pays frappés soudainement par une catastrophe (8) [1] <p><i>Projets opérationnels</i></p> <ol style="list-style-type: none"> i) Projets opérationnels visant à renforcer les capacités dans le domaine des établissements humains, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté urbaine et les interventions en cas de catastrophes en Afrique, dans les Etats arabes, dans la région Asie et Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes (50) [1]

¹⁷ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	7. ONU-Habitat appuie des projets opérationnels relatifs aux catastrophes et à la reconstruction	j) Projets opérationnels sur la prévention des catastrophes et la reconstruction (10) [1]
<i>Réalisation escomptée b)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration des politiques nationales de logement et de développement urbain, conformément aux normes mondiales d'ONU-Habitat, et amélioration des connaissances régionales sur la situation et l'évolution des villes [1]	1. ONU-Habitat appuie la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les questions foncières, le logement et le développement urbain	<i>Réunions de groupes d'experts</i> a) Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain (IAPAMCHUD) (1) [1]
	2. ONU-Habitat appuie la Conférence ministérielle sur le logement et l'urbanisme des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	b) Réunion des ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes (MINURVI) (1) [1]
	3. ONU-Habitat facilite la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain	c) Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD) (1) [1]
	4. ONU-Habitat fournit une assistance technique en matière de logement et de développement urbain dans des pays d'Europe centrale et des pays à économie en transition	d) Conférence sur le logement et le développement urbain en Europe centrale et dans les pays à économie en transition (1) [1]
	5. ONU-Habitat fournit des services consultatifs sur les politiques en matière de logement et de développement urbain en Afrique et dans les Etats arabes, conformément à la Campagne mondiale pour une urbanisation durable	<i>Services consultatifs</i> e) Services consultatifs sur les politiques de logement et de développement urbain (50) [1]
	6. ONU-Habitat appuie des projets opérationnels relatifs aux politiques de logement et de développement urbain conformément à la Campagne mondiale pour une urbanisation durable	<i>Projets opérationnels</i> f) Projets opérationnels relatifs aux politiques de logement et de développement urbain conformément à la Campagne mondiale pour une urbanisation durable (10) [1]
<i>Réalisation escomptée c)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration de la cohérence et de l'intégration de l'urbanisation durable dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les stratégies et plans nationaux de développement, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté,	1. Une réunion du groupe d'experts d'ONU-Habitat examine le projet de rapport régional sur l'état des villes et y contribue sur le fond	

<i>Réalisation escomptée c)</i> lorsqu'il en existe [3]	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	2. ONU-Habitat procède à un profilage rapide du secteur urbain du point de vue de la durabilité	<i>Réunions de groupes d'experts</i> a) Profilage rapide du secteur urbain du point de vue de la durabilité et programme participatif d'amélioration des taudis (2) [1]
	3. Amélioration de la distribution de la publication <i>Urban World</i> d'ONU-Habitat en russe et en chinois et de l'accès à cette publication	<i>Publications en série</i> b) <i>Urban World</i> en russe (8) [3] c) <i>Urban World</i> en chinois (8) [3] d) Rapport sur les activités opérationnelles (1) [2]
	4. Rapport sur les activités opérationnelles d'ONU-Habitat informant les partenaires du Programme pour l'habitat sur les activités d'ONU-Habitat au niveau national	
	5. ONU-Habitat établit conjointement ses descriptifs de programme de pays en vue d'améliorer la cohérence et la prise en compte des questions relatives aux établissements humains au niveau des pays	e) Elaboration de descriptifs de programme de pays d'Habitat (30) [1]
	6. <i>Etudes de profilage sur le secteur urbain</i> d'ONU-Habitat en vue d'une évaluation approfondie de la situation des centres urbains dans différents pays	<i>Publications isolées</i> f) <i>Etudes de profilage du secteur urbain</i> (6) [2]
	7. Les documents sur les enseignements tirés des opérations de terrain d'ONU-Habitat sont mis à profit pour les nouveaux programmes et projets et partagés entre les pays et les régions	<i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i> a) Documents sur les enseignements tirés des opérations de terrain (3) [2]
	8. Prise en compte des questions urbaines dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents sur la réduction de la pauvreté au niveau national	<i>Services consultatifs</i> b) Prise en compte des questions urbaines dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents sur la réduction de la pauvreté (45) [1] c) Coordination de la mise en œuvre des programmes de pays d'Habitat par les responsables nationaux de programme d'Habitat (30) [1]
	9. Coordination de la mise en œuvre des programmes de pays d'Habitat par les responsables de programme d'Habitat au niveau national	<i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i> d) Formation au niveau régional des responsables de programme d'ONU-Habitat (5) [2]

Réalisation escomptée c)

Réalisations intermédiaires escomptées

10. Fourniture d'une formation et d'un appui par ONU-Habitat pour l'établissement du rapport régional sur l'état des villes

Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)

Cours de formation, séminaires et ateliers

- e) Formation relative au rapport régional sur l'état des villes (3) [2]
-

10. Ressources nécessaires

145. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement, et le tableau d'effectifs correspondant pour la présente section sont indiqués ci-dessous. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour financer les activités prévues dans la présente session sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel et pour le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Tableau 17 : récapitulation des prévisions budgétaires (en millier de dollars) : sous-programme 3 : coopération technique et régionale

Source de fonds Catégorie de dépenses	2008-2009 Crédits ouverts	Evolution		2010-2011 Estimations
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	1 539,3	-	-	1 539,3
Autres dépenses	1 248,1	-	-	1 248,1
	2 787,4	-	-	2 787,4
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	3 697,7	1 033,5	27,9	4 731,2
Autres dépenses	4 510,4	2 626,5	58,2	7 136,9
	8 208,1	3 660,0	44,6	11 868,1
Fonds spéciaux de la Fondation				
Autres dépenses	8 000,0	2 000,0	25,0	10 000,0
	8 000,0	2 000,0	25,0	10 000,0
Coopération technique				
Dépenses de personnel	5 956,1	4 087,1	68,6	10 043,2
Autres dépenses	111 218,2	45 538,7	40,9	156 756,9
	117 174,3	49 625,8	42,4	166 800,1
Total, sous-programme				
Dépenses de personnel	11 193,1	5 120,6	45,7	16 313,7
Autres dépenses	124 976,7	50 165,2	40,1	175 141,9
T O T A L	136 169,8	55 285,8	40,6	191 455,6

Répartition des postes pour le sous-programme 3 : coopération régionale et technique, par source de financement et par classe

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total	Agents locaux		Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		Agents locaux	Autres locaux	
2008-2009												
Budget ordinaire de l'ONU			1			3			4		1	5
Fonds généraux de la Fondation						6	1		7		2	9
Fonds spéciaux de la Fondation							1		1			1
Coopération technique				3	12	2	1	5	23		8	32
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	3	12	11	3	5	35		11	47
Evolution (diminution)/augmentation												
Coopération technique					3	1			4			4
Evolution nette	-	-	-	-	3	1	-	-	4		-	4
2010-2011												
Budget ordinaire de l'ONU			1			3			4		1	5
Fonds généraux de la Fondation						6	1		7		2	9
Fonds spéciaux de la Fondation							1		1			1
Coopération technique				3	15	3	1	5	27		8	36
Total partiel, 2010-2011	-	-	1	3	15	12	3	5	39		11	51

D. Sous-programme 4. Financement des établissements humains

1. Textes portant autorisation des travaux

146. *Résolutions du Conseil d'administration* : 19/11, Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; 20/11, Renforcement du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; 21/4, Principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous; 21/7, Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes cibles à faible revenu; 21/8, Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles; et 21/10, Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres.

147. *Résolutions de l'Assemblée générale* : 3327 (XXIX), Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; et 60/188, Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

2. Objectif général

148. Améliorer l'accès au financement et les dispositions institutionnelles pour le logement et pour les infrastructures et services de base, principalement l'eau et l'assainissement, notamment en faveur des citadins pauvres, grâce à des mécanismes de financement novateurs et à une amélioration de la capacité institutionnelle de tirer parti des contributions des collectivités, des autorités locales, du secteur privé, du gouvernement et des institutions financières internationales.

3. Ciblage en fonction du plan stratégique et institutionnel à moyen terme

149. La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division du financement des établissements humains, qui sert de point d'ancrage institutionnel pour les activités de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, le sous-programme relatif au financement des établissements humains jouera le rôle de chef de file dans le domaine d'intervention 4, relatif à la fourniture d'infrastructures et de services urbains de base écologiquement rationnels, et dans le domaine d'intervention 5, relatif au renforcement des systèmes de financement des établissements humains. Les objectifs de ce sous-programme ont été reformulés en vue de les aligner sur ceux des domaines d'intervention 4 et 5. De la même manière, les réalisations escomptées ont été alignées sur celles du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Les approches novatrices du financement constituent un élément essentiel du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Conformément à ce plan, l'approche suivie consiste à tirer parti des investissements locaux et internationaux existants dans ces domaines, en même temps que de l'épargne communautaire, pour attirer beaucoup plus de capitaux du secteur privé. A cette fin, la Fondation s'emploie avec les Etats membres et les institutions financières intérieures et internationales à mobiliser des ressources pour les initiatives en faveur de logements abordables, de l'eau et de l'assainissement ainsi que des infrastructures connexes. Les activités de la Division tiendront compte de l'accent mis à nouveau sur la consolidation et l'application de ses travaux normatifs par le biais de projets opérationnels aux objectifs et aux résultats clairement définis, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme. On utilisera des cadres d'évaluation approfondie des résultats pour le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement et le Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, en fixant des échéances pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités grâce à des indicateurs clés de suivi des résultats. L'établissement de liens et le resserrement de la coordination avec d'autres services d'ONU-Habitat se manifesteront dans les descriptifs de programme de pays d'Habitat et dans la fourniture d'apports aux activités opérationnelles selon les besoins, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

150. Dans l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat s'efforcera d'assurer un équilibre régional dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de programme et de projet et aussi de faciliter l'échange, en particulier Sud-Sud, de données d'expérience, de connaissances et de pratiques optimales entre les régions. En outre, ONU-Habitat s'emploiera à assurer un équilibre régional dans le recrutement du personnel, des consultants et des participants aux réunions de groupes d'experts et autres.

4. Stratégie

151. La stratégie du sous-programme comportera ce qui suit :

- a) Renforcement du rôle d'ONU-Habitat comme catalyseur et en matière de pré-investissement ainsi qu'il est préconisé dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, en collaborant avec toute une série de partenaires et de nouveaux arrangements en vue de concevoir et d'appliquer des mécanismes financiers novateurs pour mobiliser des investissements provenant de sources internationales et intérieures afin d'améliorer la disponibilité de logements abordables et convenables ainsi que d'infrastructures et de services de base écologiquement rationnels dans les pays en développement et les pays à économie en transition. L'accent sera mis en particulier sur les besoins des habitants de taudis et des groupes à faible revenu;
- b) Poursuite de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables d'une durée de quatre ans qui a débuté en 2008 pour le logement et l'infrastructure connexe en faveur des pauvres, en s'appuyant sur les instruments et les réseaux du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement et du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles et en collaborant avec les institutions financières existantes, d'autres organismes des Nations Unies et d'autres opérateurs en vue de déterminer les risques, les conditions préalables, les méthodologies et les outils pour des dispositions financières novatrices;
- c) Fourniture d'une assistance technique et de capitaux de départ ciblés par le biais du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles et des mécanismes de mobilisation de l'épargne et des capitaux intérieurs;
- d) Fourniture d'un appui aux programmes « De l'eau pour les villes africaines » et « De l'eau pour les villes asiatiques » par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement en même temps qu'un soutien aux initiatives modèles transposables dans les régions du lac Victoria et du Mékong;
- e) Promotion des investissements en faveur des pauvres dans l'eau et l'assainissement grâce à des partenariats stratégiques entre les principales parties prenantes, notamment les organisations communautaires, les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, les municipalités, les compagnies privées de distribution, les institutions financières et les administrations centrales;
- f) Promotion de transports durables, en particulier non motorisés, tels que la bicyclette, en tant qu'outils d'atténuation de la pauvreté;
- g) Réalisation d'audits de l'efficacité énergétique des opérations de distribution d'eau et collaboration avec des compagnies d'électricité locales dans le cadre de programmes d'électrification de taudis;
- h) Collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement et d'autres banques de développement, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires intéressés de façon à relier les activités normatives et de coopération technique d'ONU-Habitat aux portefeuilles d'investissement des institutions financières pour démultiplier les capitaux intérieurs destinés à l'amélioration des taudis et à d'autres formes de développement des établissements humains en faveur des pauvres en tant qu'élément clé du cadre normatif et opérationnel renforcé.

5. Facteurs externes

152. Les objectifs et les réalisations escomptées du sous-programme devraient être atteints sous réserve :

- a) Que les banques de développement internationales et régionales, les organismes bilatéraux de coopération au développement et les fonds de donateurs internationaux continuent de s'engager financièrement et de fournir un appui pour renforcer la Fondation;
- b) Que les Etats membres et les institutions financières intérieures fournissent un appui au niveau des pays aux fins de la mise en place de mécanismes financiers pour la mobilisation des capitaux internes en vue de l'amélioration des taudis;
- c) Qu'il existe une volonté politique de surmonter les obstacles institutionnels et de déterminer les modalités de partenariats efficaces débouchant sur des engagements financiers en faveur du logement et des infrastructures locales, en particulier dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, afin d'influer sensiblement sur l'énorme déficit en la matière qui freine la croissance économique dans les pays en développement.

Tableau 18 : résultats escomptés et indicateurs de succès pour l'exercice biennal

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement des systèmes de financement des établissements humains, y compris les arrangements institutionnels requis pour que la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains puissent aider efficacement les Etats membres et les partenaires du Programme pour l'habitat à mobiliser les investissements nécessaires au développement des établissements humains en faveur des pauvres, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition (2) ¹⁸ [Plan, domaines d'intervention 4 et 5] ¹⁹	<p>i) Augmentation du nombre de pays affectant une part accrue du budget national au développement des infrastructures de base et de logements urbains en faveur des pauvres, y compris des transferts et l'octroi d'autres formes d'appui aux autorités locales et, en certains endroits, les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes financiers novateurs [Plan, domaines d'intervention 4 et 5, indicateurs b), d) et e)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 (estimation) : 6 pays 2010-2011 (objectif) : 12 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre de procédures et de directives opérationnelles adoptées en vue de renforcer les arrangements institutionnels de la Fondation en faveur de mécanismes financiers novateurs et d'activités expérimentales [Plan, domaine d'intervention 5, indicateurs b) et e)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 2 procédures et directives opérationnelles. 2008-2009 (estimation) : 6 procédures et directives opérationnelles 2010-2011 (objectif) : 12 procédures et directives opérationnelles</p>
b) Amélioration des investissements provenant de sources privées et publiques intérieures dans le développement des établissements humains, qui ont été démultipliés par la Fondation, y compris le Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, grâce à des mécanismes novateurs de financement du logement et des infrastructures connexes (2) [Plan, domaine d'intervention 5]	<p>i) Augmentation du nombre de pays collaborant avec la Fondation au renforcement des mécanismes de financement du logement et des infrastructures [Plan, domaine d'intervention 5, indicateurs a) et c)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 15 pays 2008-2009 (estimation) : 20 pays 2010-2011 (objectif) : 25 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'instruments financiers et de projets bancables conçus, montés et effectivement mis en œuvre [Plan, domaine d'intervention 5, indicateurs a) et c)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 6 instruments financiers et projets bancables 2008-2009 (estimation) : 9 instruments financiers et projets bancables 2010-2011 (objectif) : 12 instruments financiers et projets bancables</p> <p>iii) Accroissement du niveau des fonds publics, des capitaux privés et de l'épargne communautaire mobilisés aux fins de l'amélioration des taudis, y compris au titre de programmes d'alimentation en</p>

¹⁸ Les réalisations escomptées sont classées par niveau de 1 à 3, le niveau 1 étant le plus élevé :
Niveau [1] : réalisations prévues dans des mandats et des résolutions émanant d'organes de haut niveau (Assemblée générale, Conseil économique et social et résolutions spécifiques du Conseil d'administration, y compris le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme);

Niveau [2] : réalisations prévues dans d'autres résolutions du Conseil d'administration;

Niveau [3] : autres réalisations escomptées.

¹⁹ Les informations données entre crochets après les réalisations escomptées et les indicateurs de succès indiquent les éléments du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme auxquels ils se rapportent.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	<p>eau et d'assainissement ainsi que de prévention des taudis, au niveau national [<i>Plan, domaine d'intervention 5, indicateurs a) et c)</i>]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 40 millions de dollars 2008-2009 (estimation) : 200 millions de dollars 2010-2011 (objectif) : 220 millions de dollars</p>
	<p>iv) Augmentation du nombre de pays ayant favorisé des politiques, des réformes réglementaires et des arrangements institutionnels pertinents propres à faciliter la mobilisation de fonds publics, de l'épargne communautaire et de capitaux privés pour la construction de logements abordables et d'infrastructures connexes [<i>Plan, domaine d'intervention 5, indicateur d)</i>]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 5 pays 2008-2009 (estimation) : 10 pays 2010-2011 (objectif) : 15 pays</p>
c) Croissance de l'accessibilité et de la fourniture durable d'une eau de boisson saine, de services améliorés d'assainissement, de systèmes de transport et de techniques de distribution de l'électricité écologiquement rationnels et économes en énergie dans les zones urbaines et périurbaines, l'accent étant mis sur les villes secondaires de petite taille (1) [<i>Plan, domaine d'intervention 4</i>]	<p>i) Augmentation du nombre de pays et de villes ayant adopté des cadres améliorés de gouvernance des infrastructures assurant une participation des autorités locales, des collectivités et des groupes vulnérables à la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes conçus pour accroître la fourniture et l'accessibilité durable d'une eau de boisson saine, de services d'assainissement de base et des infrastructures connexes [<i>Plan, domaine d'intervention 4, indicateur a)</i>]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 20 pays 2008-2009 (estimation) : 25 pays 2010-2011 (objectif) : 30 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre de centres urbains de toutes tailles dans les pays en développement qui bénéficient de réformes nationales visant à améliorer les services de distribution d'eau potable saine et de gestion des déchets solides ainsi que les infrastructures connexes [<i>Plan, domaine d'intervention 4, indicateur c)</i>]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 30 centres urbains 2008-2009 (estimation) : 35 centres urbains 2010-2011 (objectif) : 40 centres urbains</p> <p>iii) Augmentation du nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat à la promotion de l'accès à des services énergétiques diversifiés efficaces ainsi qu'aux transports publics et non motorisés [<i>Plan, domaine d'intervention 4, indicateur b)</i>]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 7 pays 2008-2009 (estimation) : 10 pays 2010-2011 (objectif) : 13 pays</p> <p>iv) Augmentation du nombre de pays où les compagnies des eaux ont étendu leurs services aux établissements informels au moyen de ressources financières accrues grâce à une référencement destinée à améliorer leur cote de crédit [<i>Plan, domaine d'intervention 4, indicateur c)</i>]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O.</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	2008-2009 (estimation) : 10 pays 2010-2011 (objectif) : 15 pays
d) Extension des partenariats entre ONU-Habitat et les institutions financières internationales et régionales afin de faire en sorte que les activités de promotion et d'assistance technique de l'organisation favorisent et démultiplient les investissements des institutions financières dans la construction de logements abordables et d'infrastructures connexes, en améliorant ainsi la cohérence et l'impact de l'aide au développement (3) [Plan, domaine d'intervention 5]	i) Augmentation du nombre de partenariats établis en vue de renforcer les investissements consacrés à l'amélioration des établissements humains [Plan, domaine d'intervention 5, indicateurs a), c) et d)] <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 2 partenariats 2008-2009 (estimation) : 5 partenariats 2010-2011 (objectif) : 20 partenariats
	ii) Augmentation du nombre de prêts et de portefeuilles de garantie de prêts d'institutions financières internationales et régionales destinés à la construction de logements abordables et d'infrastructures grâce à ces partenariats [Plan, domaine d'intervention 5, indicateurs a), c) et d)] <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 0 million 2008-2009 (estimation) : 50 millions 2010-2011 (objectif) : 100 millions

6. Atout particulier d'ONU-Habitat

153. L'aptitude d'ONU-habitat à forger des partenariats et à associer des administrations aux niveaux national, provincial et local, des institutions financières, y compris les banques régionales de développement, les fournisseurs de services et les collectivités, représente un atout décisif. Les capacités cruciales qu'il renforce en matière de pré-investissement permettent aux partenaires d'investissement de bénéficier de délais d'élaboration des projets fortement réduits et d'inclure des éléments en faveur des pauvres dans les projets financés tant par des dons que par des prêts. Le partenariat avec les organisations de la société civile améliore considérablement la gouvernance dans la conception et la planification des projets. Le cadre normatif et opérationnel renforcé d'ONU-Habitat, qui associe des approches normatives et opérationnelles, représente également un atout sans pareil, car il favorise un engagement accru des pouvoirs publics joint à des améliorations concrètes et novatrices profitant directement aux citoyens pauvres grâce à un processus facilitant un accès accru à des services de distribution d'eau et d'assainissement abordables et aux infrastructures connexes.

7. Partenaires

154. Dans l'exécution de ce sous-programme, ONU-Habitat coopérera avec des partenaires au sein du système des Nations Unies et en dehors. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat collaborera étroitement avec la Banque mondiale pour le programme relatif à l'Alliance des villes, la Société financière internationale pour les questions relatives aux finances urbaines et au financement du logement, ainsi que l'OMS, l'UNICEF et l'UNESCO pour le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau et le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopère et collabore avec les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les organismes de développement bilatéraux, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine, la Banque panaméricaine (banques régionales), les organisations de la société civile et les autres partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les établissements de recherche et les établissements d'enseignement universitaires. En outre, la Division a conclu récemment un partenariat avec Google Inc. et s'efforce de favoriser des partenariats avec Coca Cola, la société pharmaceutique allemande Badische Anilin und Soda Fabrik (BASF), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et le conglomérat minier australien Oxiana Ltd.

8. Prise en compte des questions d'égalité des sexes

155. Ce sous-programme tiendra compte des besoins et des priorités différenciés des hommes et des femmes ainsi que des groupes vulnérables dans les processus décisionnels pour les questions de durabilité dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures, de l'amélioration des taudis, de l'énergie et des transports et s'attaquera aux déséquilibres et aux inégalités entre les sexes dans la fourniture de ces services à tous les niveaux. Il mettra l'accent sur le renforcement des

capacités et la formation par l'intermédiaire d'organismes internationaux comme la Gender and Water Alliance, le Centre de recherche pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA) et WaterAid. De la même manière, il renforcera les capacités internes en collaborant avec des partenaires possédant des compétences dans ce domaine. Cela facilitera une prise en compte plus efficace et efficiente des questions d'égalité des sexes dans l'ensemble des programmes et des activités relatifs aux domaines susmentionnés. On continuera également à renforcer les partenariats avec des partenaires spécialisés comme l'Equipe spéciale interorganisations du système des Nations Unies sur le rôle des femmes dans la gestion de l'eau. On compte que les succès remportés sur le terrain contribueront à la définition de politiques favorables aux pauvres et à la participation des femmes aux niveaux local et national.

9. Réalisations escomptées et produits par ordre de priorité

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>	
Renforcement des systèmes de financement des établissements humains, y compris les arrangements institutionnels requis pour que la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains puisse aider efficacement les Etats membres et les partenaires du Programme pour l'habitat à mobiliser les investissements nécessaires au développement des établissements humains destinés aux pauvres, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition [2]	1. ONU-Habitat aide certains pays et renforce leurs capacités afin qu'ils accroissent les allocations budgétaires annuelles consacrées au développement des infrastructures, des services de base et des logements urbains en faveur des pauvres	<p><i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i></p> <p>a) Documentation pour la vingt-troisième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, 2011 [1]²⁰</p> <p>b) Documentation pour le Forum urbain mondial de 2010 (2)²¹ [1]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>c) Séminaire régional sur l'élaboration de stratégies et de politiques de financement des établissements humains destinés aux pauvres (4) [2]</p> <p><i>Expositions, visites guidées et conférences</i></p> <p>d) Articles d'exposition pour la semaine mondiale à Stockholm (1) [2]</p> <p>e) Articles d'exposition pour le Forum urbain mondial (1) [2]</p> <p>f) Articles d'exposition pour la réunion du Conseil d'administration (5) [1]</p> <p><i>Réunion de groupe d'experts</i></p> <p>a) Réunion d'experts sur les mécanismes novateurs de financement du logement (2) [1]</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>b) Fourniture de services consultatifs aux Etats membres dans le domaine des politiques de financement du logement (4) [1]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>c) Ateliers régionaux sur les besoins et les possibilités du fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles et de l'opération expérimentale de prêt de capitaux de départ remboursables (4) [2]</p> <p>d) Atelier sur les initiatives de coopération communautaire (1) [2]</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Fiches d'information et brochures sur l'opération expérimentale de prêt de capitaux de départ remboursables (12) [2]</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>b) Procédures, directives et manuels opérationnels sur l'opération expérimentale de prêt de capitaux de départ remboursables (2) [1]</p> <p>c) Documents techniques et évaluation concernant l'opération expérimentale de prêt de capitaux de départ remboursables (12) [1]</p> <p><i>Projets opérationnels</i></p> <p>d) Application de l'opération expérimentale de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes financiers novateurs au financement de logements destinés aux personnes à faible revenu (12) [1]</p>	
	2. ONU-Habitat aide certains pays à élaborer des mécanismes d'allocation, de transfert et d'autres formes d'appui aux autorités locales pour la mise en œuvre de projets d'amélioration des taudis grâce à la promotion d'une gouvernance financière favorable aux pauvres à tous les niveaux		
	3. ONU-Habitat aide certains pays à élaborer et adopter des procédures et des directives opérationnelles en vue de renforcer les capacités nationales et institutionnelles aux fins de la création et de la mise en œuvre de mécanismes financiers novateurs et d'activités expérimentales en développant les capacités et en mettant au point des maquettes appropriées		

²⁰ Les produits pour l'exercice biennal sont classés par ordre de priorité selon leur importance relative pour l'obtention des réalisations escomptées, sur une échelle de 1 (les plus importants) à 3 (les moins importants).

²¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	4. Mise en œuvre avec succès de l'opération expérimentale de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes financiers novateurs d'ONU-Habitat, documentation des enseignements tirés et diffusion de ceux-ci auprès des pays membres	<p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Bulletin sur le financement de logements, l'opération expérimentale de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes novateurs (8) [2]</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>b) Fourniture d'un appui à des projets dont la cote de crédit a été améliorée (5) [1]</p>
<i>Réalisation escomptée b)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration des investissements provenant de sources privées et publiques intérieures dans le développement des établissements humains, qui ont été démultipliés par la Fondation, y compris le Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, grâce à des mécanismes novateurs de financement du logement et des infrastructures connexes [2]	<p>1. ONU-Habitat aide certains pays à renforcer les mécanismes essentiels de financement du logement et des infrastructures connexes dans les établissements urbains informels grâce à des réformes des politiques et à la promotion d'une budgétisation favorable aux pauvres tout en encourageant un financement privé en faveur de ce secteur</p> <p>2. Instruments financiers et projets bancables d'ONU-Habitat conçus, montés et effectivement mis en œuvre dans le cadre de projets opérationnels dans des pays pilotes</p> <p>3. ONU-Habitat sert de catalyseur pour la mobilisation des fonds publics, des capitaux privés et de l'épargne communautaire aux fins de l'amélioration des taudis, notamment au titre de programmes de distribution d'eau et d'assainissement et de prévention des taudis, au niveau national, grâce à des initiatives de promotion, de sensibilisation et de renforcement des capacités</p> <p>4. ONU-Habitat favorise des politiques, des réformes réglementaires et des arrangements institutionnels pertinents pour la mobilisation de fonds publics, de l'épargne locale et de capitaux privés pour la construction de logements abordables et d'infrastructures connexes, grâce à des initiatives de renforcement des capacités</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion semestrielle du Conseil consultatif du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles (4) [1]</p> <p>b) Réunion de groupe d'experts sur les mécanismes novateurs pour le financement l'amélioration des taudis (4) [2]</p> <p>c) Contributions aux conférences, séminaires et ateliers régionaux (2) [2]</p> <p><i>Projets opérationnels</i></p> <p>a) Fonds pour le renforcement du crédit en faveur de l'application à plus grande échelle des projets pilotes dans d'autres régions et pays (5) [1]</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Documents régionaux sur les mécanismes financiers novateurs à l'intention des autorités locales et des services de distribution en vue d'assurer l'accès des pauvres aux infrastructures de base (4) [2]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>b) Atelier régional sur l'élaboration de stratégies et de politiques de financement des établissements humains favorables aux pauvres (4) [2]</p> <p><i>Projets opérationnels</i></p> <p>c) Coopération avec les acteurs internes en vue de catalyser les investissements dans l'amélioration des taudis en faveur des pauvres (10) [1]</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Fourniture d'une assistance technique aux Etats membres pour les initiatives de financement et de coopération communautaires (2) [1]</p> <p><i>Projets opérationnels</i></p> <p>b) Renforcement des capacités aux fins des projets opérationnels dans le domaine des initiatives de financement et de coopération communautaires (4) [1]</p>

<i>Réalisation escomptée b)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i> axées sur les structures de gouvernance aux niveaux tant national que local	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
<i>Réalisation escomptée c)</i> Accroissement de l'accessibilité et de la fourniture durable d'une eau de boisson saine, de services améliorés d'assainissement, de systèmes de transport et de techniques de distribution de l'électricité écologiquement rationnels et économiques en énergie dans les zones urbaines et périurbaines, l'accent étant mis sur les villes secondaires de petite taille [1]	1. ONU-Habitat aide certains pays à adopter des cadres améliorés de gouvernance des infrastructures assurant une participation des autorités locales, des collectivités et des groupes vulnérables aux initiatives d'amélioration des taudis grâce à des activités de renforcement des capacités des fournisseurs de services aux niveaux national, régional et local	<p data-bbox="1276 285 1829 313"><i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i></p> <p data-bbox="1129 313 1409 337"><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p data-bbox="1129 337 1980 516">a) Réunion de groupe d'experts liée au Sommet Asie-Pacifique de l'eau : Musée de l'eau (1) [2] b) Réunion ministérielle sur l'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria et sur l'assainissement et l'eau pour les villes africaines (2) [1] c) Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain (notamment en ce qui concerne le groupe de travail 3 sur l'eau et l'assainissement) (2) [1]</p> <p data-bbox="1129 532 1325 557"><i>Publications en série</i></p> <p data-bbox="1129 557 1980 711">d) Situation en matière d'eau et d'assainissement dans les villes du monde (troisième édition) (1) [1] e) Rapport de suivi annuel du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement (2) [1] f) Rapport annuel de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (2) [1]</p> <p data-bbox="1129 727 1318 751"><i>Publications isolées</i></p> <p data-bbox="1129 751 1980 914">g) Publications sur certains thèmes et établissement de manuels et de maquettes sur l'eau et l'assainissement pour l'Afrique (4) [2] h) Manuel de l'eau et de l'assainissement dans la région du lac Victoria sur les meilleures pratiques pour le renforcement de la réforme du secteur de l'eau au niveau local (1) [2] i) Manuel de planification des activités et des investissements pour les compagnies des eaux et les sociétés d'assainissement en Afrique (1) [2]</p> <p data-bbox="1129 930 1535 954"><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p data-bbox="1129 954 1980 1052">j) Brochures, plaquettes et fiches d'information sur les programmes menés en Asie et dans la région Amérique latine et Caraïbes (4) [3] k) Brochures, plaquettes et fiches d'information sur le programme « De l'eau pour les villes africaines » (12) [3]</p> <p data-bbox="1129 1068 1318 1092"><i>Supports techniques</i></p> <p data-bbox="1129 1092 1980 1174">l) Matériels de formation sur l'opérationnalisation des réformes nationales du secteur de l'eau au niveau des villes dans les pays participant au programme relatif à l'eau et à l'assainissement dans la région du lac Victoria (1) [1]</p> <p data-bbox="1129 1190 1325 1214"><i>Projets opérationnels</i></p> <p data-bbox="1129 1214 1980 1341">m) Projets opérationnels en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes (10) [1] n) Achèvement de la phase I du projet relatif à l'eau et à l'assainissement dans la région du lac Victoria (5) [1] o) Fourniture de services consultatifs aux pays participant au programme « De l'eau pour les pays africains » au sujet de l'amélioration de l'accès des pauvres à l'eau et à</p>

*Réalisation escomptée c)**Réalisations intermédiaires escomptées*

2. ONU-Habitat aide certains pays à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes conçus pour accroître la fourniture et l'accessibilité durable d'une eau de boisson saine, des services d'assainissement de base et des infrastructures connexes grâce à la fourniture de l'assistance technique nécessaire et à des projets pilotes
3. ONU-Habitat aide des pays à élaborer et à mettre en œuvre des réformes nationales en vue d'améliorer les services de distribution d'eau potable saine, d'assainissement et de gestion des déchets solides ainsi que les infrastructures connexes grâce à la mise au point et à la promotion de techniques de distribution d'eau et d'assainissement adaptables aux conditions locales en faveur

Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)
l'assainissement (10) [1]*Réunions de groupes d'experts*

- a) Organisation des Ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est (réunion) (6) [2]
b) Semaine annuelle africaine de l'eau du Conseil des Ministres africains sur l'eau (2) [1]

Services consultatifs

- c) Fourniture de services consultatifs à la Communauté de l'Afrique de l'Est et aux pays participant au projet relatif à l'eau et à l'assainissement dans la région du lac Victoria pour la transposition du modèle de ce projet (5) [1]
d) Fourniture d'un appui en matière de préinvestissement aux pays africains afin de faciliter l'accès aux sources d'investissement (6) [1]
e) Fourniture d'un appui en matière de préinvestissement aux pays participant au projet relatif à l'eau et à l'assainissement dans la région du lac Victoria en vue d'accroître encore la fourniture des services de distribution d'eau et d'assainissement dans cette région (5) [1]
f) Fourniture d'un appui pour la coopération technique en matière de préinvestissement dans les pays d'Asie et de la région Amérique latine et Caraïbes pour les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (10) [1]

Publications isolées

- g) Publication sur le Mékong – Eau et assainissement (6) [2]
h) Publication sur les programmes menés en Asie et dans la région Amérique latine et Caraïbes (12) [2]

Supports techniques

- i) Supports techniques sur le programme « De l'eau pour les villes africaines » (2) [1]
j) Supports techniques sur l'eau pour les villes dans les pays d'Asie et de la région Amérique latine et Caraïbes (2) [1]
k) Modules de formation sur certains aspects de la mise en place du programme de formation relatif à l'eau et à l'assainissement dans la région du lac Victoria (5) [1]
l) Modules de formation sur les pays du Mékong et de la région Amérique latine et Caraïbes (5) [1]

Projets opérationnels

- m) Choix de projets pilotes destinés à faciliter la poursuite de la transposition du modèle du projet relatif à l'eau et à l'assainissement dans la région du lac Victoria (5) [1]

Réunions de groupes d'experts

- a) Réunions semestrielles des responsables de la phase II du programme « De l'eau pour les villes africaines » et des responsables de programme nationaux (4) [2]
b) Réunion annuelle de planification et d'examen des conseillers techniques principaux des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (2) [2]

Services consultatifs

- c) Fourniture de services consultatifs aux pays participant au programme relatif à l'eau et à l'assainissement dans la région du lac Victoria pour l'opérationnalisation de leurs

<i>Réalisation escomptée c)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées des pauvres</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale) réformes du secteur de l'eau au niveau des villes (3) [1]</i>
		<p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>d) Bulletin trimestriel sur l'eau et l'assainissement (8) [3]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>e) Cours de formation, séminaires et ateliers pour les pays d'Asie et de la région Amérique latine et Caraïbes (4) [2]</p> <p>f) Cours de formation, séminaires et ateliers dans les pays participant au projet relatif à l'eau et à l'assainissement dans la région du lac Victoria pour l'opérationnalisation de leurs réformes nationales du secteur de l'eau (3) [2]</p> <p>g) Activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de la région dans les pays africains participants (10) [2]</p>
	<p>4. ONU-Habitat aide des pays à développer et à promouvoir l'accès à des services énergétiques diversifiés et efficaces et aux transports publics et non motorisés dans les établissements urbains informels en favorisant des solutions adaptables aux conditions locales et une sensibilisation du public à ces solutions économiques</p>	<p><i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i></p> <p>a) Documents pour les dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission du développement durable sur le thème « Transports urbains et modes de consommation et de production durables », y compris l'organisation d'une manifestation parallèle sur cette question (1) [1]</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>b) Réunion de groupe d'experts sur l'amélioration de l'électrification des taudis par les compagnies d'électricité locales grâce à un mécanisme de financement novateur dans les pays de l'Afrique subsaharienne (1) [1]</p> <p>c) Réunion de groupe d'experts sur l'énergie et les transports (1) [1]</p> <p>d) Réunion de groupes d'experts sur le recours à des techniques de transport non motorisées novatrices dans les programmes de gestion intégrée des déchets solides municipaux en Asie, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne (1) [1]</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Recueil des meilleures pratiques dans l'amélioration de l'accès à l'énergie des citoyens pauvres résidant dans des établissements informels dans les pays en développement (1) [3]</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>b) Séminaires de formation sur la promotion de services de transports publics à grande capacité, comme les réseaux d'autobus rapides et le métro léger dans les municipalités d'Afrique de l'Est en vue de réduire les émissions de gaz à effets de serre et d'améliorer les indicateurs climatiques (1) [2]</p>
	<p>5. ONU-Habitat aide les compagnies des eaux à étendre leurs services aux établissements informels au moyen de ressources financières accrues grâce à une référencement leur permettant d'améliorer leur cote de crédit</p>	<p><i>Réunions de groupe d'experts</i></p> <p>a) Convention annuelle de l'Alliance mondiale des partenariats des opérateurs de l'eau (2) [1]</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>b) Instruments financiers destinés aux compagnies des eaux et d'assainissement pour l'amélioration de leur accès au crédit (2) [1]</p>

<i>Réalisation escomptée d)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Développement des partenariats entre ONU-Habitat et les institutions internationales et régionales de financement afin de faire en sorte que les activités de promotion et d'assistance technique favorisent et démultiplient les investissements des institutions financières dans la construction de logements abordables et d'infrastructures connexes, améliorant ainsi la cohérence et l'impact de l'aide au développement [3]	<ol style="list-style-type: none"> 1. ONU-Habitat établit et renforce des partenariats avec les organismes internationaux et régionaux de développement et le secteur privé afin d'accroître les allocations et les flux d'investissements pour améliorer les établissements humains grâce à une participation accrue du secteur privé aux activités concernant le Programme pour l'habitat et les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau et à l'assainissement 2. ONU-Habitat favorise une augmentation du nombre de prêts et de portefeuilles de garantie de prêts d'institutions financières internationales et régionales pour la construction de logements abordables et d'infrastructures grâce à des programmes de promotion et à des programmes de démonstration et pilotes 3. ONU-Habitat aide certains pays et renforce leurs capacités dans la gestion d'un flux accru d'investissements et d'aide privés pour l'amélioration des taudis grâce à un renforcement de leur gestion et de leur gouvernance financières 	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Réunion annuelle de planification et d'examen avec la Banque africaine de développement (2) [1] b) Réunion annuelle de planification et d'examen avec la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement (2) [1] <p><i>Services consultatifs</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Fourniture d'un appui en matière de préinvestissement à la Banque asiatique de développement, à la Banque africaine de développement et à la Banque interaméricaine de développement dans les pays participants aux interventions concernant l'eau et l'assainissement financées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement (6) [1] b) Ateliers et séminaires de renforcement des capacités pour les partenariats des opérateurs de l'eau (2) [2] <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Fourniture de services consultatifs aux organismes publics de distribution et aux administrations locales sur la gestion financière liée à la fourniture d'infrastructures (5) [1] b) Ateliers régionaux sur le renforcement de la gestion financière des municipalités et des services publics et les investissements dans les infrastructures (4) [2]

10. Ressources nécessaires

156. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement, et le tableau d'effectifs correspondant pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour appuyer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel ainsi que les remboursements des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Tableau 19 : récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : sous-programme 4 : financement des établissements humains

Source de fonds Catégorie de dépenses	2008-2009 Crédits ouverts	Evolution		2010-2011 Estimations
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	2 235,4	-	-	2 235,4
Autres dépenses	190,5	-	-	190,5
	2 425,9	-	-	2 425,9
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	4 668,4	145,8	3,3	4 614,2
Autres dépenses	3 248,4	2 134,0	65,7	5 382,4
	7 716,8	2 279,8	29,5	9 996,6
Fonds spéciaux de la Fondation				
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Autres dépenses	32 000,0	9 000,0	28,1	41 000,0
	32 000,0	9 000,0	28,1	41 000,0
Total, sous-programme				
Dépenses de personnel	6 703,8	145,8	2,2	6 849,6
Autres dépenses	35 438,9	11 134,0	31,4	46 572,9
T O T A L	42 142,7	11 279,8	26,8	53 422,5

Répartition des postes pour le sous-programme 4 : financement des établissements humains, par source de financement et par classe

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents locaux	Autres	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1			
2008-2009											
Budget ordinaire de l'ONU						4	2	1	7	2	9
Fonds généraux de la Fondation		1	2	1		3	4		11	8	19
Fonds spéciaux de la Fondation						1	1		-		-
Coopération technique								1	1		1
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	2	1	7	6	2	19	10	29
Evolution (diminution)/augmentation											
Fonds généraux de la Fondation				2		(1)			1		1
Fonds spéciaux de la Fondation									-		-
Evolution nette	-	-	-	-	2	(1)	-	-	1	-	1
2010-2011											
Budget ordinaire de l'ONU						4	2	1	7	2	9
Fonds généraux de la Fondation		1	2	3		2	4		12	8	20
Fonds spéciaux de la Fondation									-		-
Coopération technique								1	1		1
Total partiel, 2010-2011	-	-	1	2	3	6	6	2	20	10	30

E. Division de l'appui au programme

1. Objectif

157. L'objectif général est de fournir un appui à la mise en œuvre du programme pour les établissements humains à travers la planification et la coordination des programmes, la gestion budgétaire, financière et administrative, les services de contrôle, les services juridiques et la planification des ressources humaines.

2. Ciblage en fonction du plan stratégique et institutionnel à moyen terme

158. Dans le cadre de l'application du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, la Division de l'appui au programme soutient la mise en œuvre de tous les domaines d'intervention tout en contribuant au sixième d'entre eux relatif à l'excellence dans la gestion. Elle contribuera en particulier aux indicateurs a) et e) du domaine d'intervention 6 en assumant la responsabilité de l'élaboration du cadre stratégique et du budget-programme axés sur les résultats tout en appliquant des systèmes et processus pour le renforcement de la gestion financière en vue d'accroître la transparence et la responsabilisation.

3. Stratégie

159. La Division de l'appui au programme soutiendra la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat en contribuant principalement au domaine d'intervention relatif à l'excellence dans la gestion du plan stratégique et institutionnel à moyen terme dans les domaines suivants : planification et coordination des programmes; gestion budgétaire, financière et administrative; planification des ressources humaines; services et conseils juridiques; fourniture de services efficaces aux partenaires de financement et respect des accords; rationalisation des principales procédures et des processus d'approbation, amélioration de l'exécution des tâches et automatisation des processus; amélioration des directives opérationnelles et des procédures ainsi que des systèmes de contrôle; et application effective des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne. Elle fournira ces services conjointement avec le personnel administratif des projets affecté dans les bureaux régionaux et extérieurs et la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

160. Dans le cadre de ses fonctions de planification et de coordination des programmes, la Division de l'appui au programme orientera et coordonnera l'élaboration du plan stratégique biennal axé sur les résultats, du programme de travail biennal et du plan de travail annuel d'ONU-Habitat. Le cadre stratégique axé sur les résultats et les documents relatifs au programme de travail pour 2012-2013 seront élaborés de manière participative, en respectant pleinement le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 et conformément à une nouvelle stratégie de gestion axée sur les résultats. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès seront pleinement alignés sur les indicateurs affinés du plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui satisfont aux critères « SMART » (« spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais »), conformément à la résolution 21/2 du Conseil d'administration. La Division appuiera le Comité d'examen des programmes renforcé dans ses activités en veillant à ce qu'il fonctionne conformément aux nouvelles procédures approuvées, à ce qu'il y ait des consultations et une collaboration systématiques intra- et inter-sections, services et divisions, en vue d'assurer la cohérence et l'alignement des programmes, et à ce que les connaissances et les informations tirées des programmes de suivi et d'évaluation soient systématiquement mises à profit.

161. En dirigeant l'élaboration du budget biennal, la Division continuera à suivre un processus participatif en consultation avec toutes les divisions, y compris le Bureau de la Direction exécutive et de l'administration, et veillera à ce que les ressources soient allouées et utilisées efficacement conformément aux priorités de l'organisation et aux règles et règlements financiers et administratifs. En outre, la Division assurera une gestion administrative efficace, économe et stratégique en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue de soutenir la fourniture de services d'appui au programme en tenant compte des besoins d'urgence au niveau national.

162. La Division appuiera le processus d'audit interne et externe et assurera un suivi efficace de toutes les recommandations des audits en vue d'améliorer le fonctionnement général de l'organisation. Comme suite à l'évaluation des risques effectuée par le BSCI, ONU-Habitat élaborera un cadre de gestion des risques. La Division veillera à ce que les politiques et procédures opérationnelles essentielles dans les domaines d'activité cruciaux soient développées et actualisées. En outre, elle examinera la conformité des activités de l'organisation aux politiques, plans et procédures établis; évaluera de manière continue l'efficacité de mesures de contrôle de l'organisation, y compris le cadre

de responsabilisation, et recommandera des améliorations; et veillera à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace et efficiente et à ce que les dépenses soient conformes à leur objet prévu.

163. Le recrutement de personnel qualifié pour l'ensemble des postes nouveaux et vacants sera aligné sur les objectifs du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, conformément à la résolution 21/2 du Conseil d'administration. Afin d'améliorer l'application et l'efficacité du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, une politique visant à faire coïncider les ressources humaines avec les besoins de l'organisation et fondée sur le mérite, la représentation géographique et la parité des sexes sera appliquée dans le cadre de règles et de procédures simplifiées et rationalisées, compte tenu des ressources humaines des bureaux régionaux et extérieurs, en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. ONU-Habitat s'efforcera d'assurer un équilibre régional dans le recrutement des consultants. Un perfectionnement du personnel grâce à des programmes de formation efficaces dans les domaines d'activité des programmes et dans ceux de la gestion axée sur les résultats, des compétences de direction et de gestion, y compris la formation éthique pour renforcer la responsabilisation, et la gestion du comportement professionnel, sera assuré afin d'améliorer la qualité des services, des programmes et des procédures et aussi d'appuyer le processus de gestion du changement. Afin de favoriser l'établissement de rapports financiers transparents, une forte responsabilisation et une bonne gouvernance, la Division appuiera l'adoption des normes IPSAS. En outre, afin d'assurer une planification et une gestion efficaces des ressources, d'appuyer les procédures internes améliorées et le suivi du comportement professionnel ainsi que de réduire les dépenses opérationnelles, elle dirigera la mise en œuvre du progiciel de gestion intégrée (PGI), conformément aux réformes qui se poursuivent à l'échelle du système des Nations Unies.

164. Dans la fourniture de services et de conseils juridiques, la Division de l'appui au programme examinera, actualisera et diffusera le cadre juridique approuvé afin de permettre à ONU-Habitat de mener à bien ses activités opérationnelles pour mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et atteindre les objectifs et cibles du Millénaire pour le développement qui relèvent de sa responsabilité. La fonction juridique continuera à assurer une représentation et une sauvegarde efficaces des intérêts de l'organisation.

4. Facteurs externes

165. La Division de l'appui au programme devrait atteindre ses objectifs sous réserve :

- a) Que des ressources financières suffisantes soient disponibles pour atteindre les objectifs susmentionnés;
- b) Que les taux de change et d'inflation restent aux niveaux prévus.

Tableau 20 : réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Alignement du cadre stratégique biennal axé sur les résultats et des documents relatifs au programme de travail avec le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 (1) ²² [Plan, domaine d'intervention 6] ²³	i) Mesure dans laquelle le cadre stratégique biennal et les documents relatifs au programme de travail sont alignés sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 : 65 % 2010-2011 : 98 %

²² Les réalisations escomptées sont classées par niveau de 1 à 3, le niveau 1 étant le plus élevé :
Niveau [1] : réalisations prévues dans des mandats et des résolutions émanant d'organes de haut niveau (Assemblée générale et Conseil économique et sociale) ainsi que de résolutions spécifiques du Conseil d'administration, y compris le plan stratégique et institutionnel à moyen terme;
Niveau [2] : réalisations prévues dans d'autres résolutions du Conseil d'administration;
Niveau [3] : autres réalisations escomptées.

²³ Les informations données entre crochets après les réalisations escomptées et les indicateurs de succès indiquent les éléments du plan stratégique et institutionnel à moyen terme auxquels ils se rapportent.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
b) Comité d'examen des programmes efficace veillant au respect de la version révisée du Manuel de gestion du cycle des projets et des programmes, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme (1) [Plan, domaine d'intervention 6]	<p>i) Augmentation du pourcentage de descriptifs de programme et de projet satisfaisant aux exigences convenues²⁴ [Plan, domaine d'intervention 6, indicateur a)]</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 60 % des descriptifs de projet 2008-2009 : 75 % des descriptifs de projet 2010-2011 95 % des descriptifs de projet</p>
c) Contrôle efficace des ressources, de la planification et du budget, et surveillance de dépenses (1) [Plan, domaine d'intervention 6]	<p>i) Pourcentage des sommes dépensées par rapport aux crédits approuvés</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 88 % des crédits 2008-2009 : 90 % des crédits 2010-2011 : 95 % des crédits</p>
d) Amélioration de la qualité et du coût-efficacité des services administratifs fournis à ONU-Habitat par l'Office des Nations Unies à Nairobi (2)	<p>i) Proportion des services fournis conformément aux indicateurs de résultats spécifiés dans l'accord sur le niveau des services</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 80 % 2008-2009 : 85 % 2010-2011 : 88 %</p>
e) Recrutement et placement en temps utile du personnel (1)	<p>i) Réduction du nombre moyen de jours durant lesquels un poste d'administrateur demeure vacant</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 14 mois 2008-2009 : 12 mois 2010-2011 : 10 mois</p>
f) Amélioration de l'efficacité des services juridiques, de l'application des recommandations et du contrôle interne (2) [Plan, domaine d'intervention 6]	<p>i) Augmentation du pourcentage des recommandations formulées par le Comité des commissaires au compte et le BSCI qui sont appliquées dans les délais voulus</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 90 % 2008-2009 : 95 % 2010-2011 : 95 %</p> <p>ii) Nombre d'inspections de suivi effectuées</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 : 3 politiques élaborées et actualisées 2010-2011 : 5 politiques élaborées et actualisées</p> <p>iii) Proportion de réclamations réglées en faveur d'ONU-Habitat</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 100 % 2008-2009 : 90 % 2010-2011 : 90 %</p> <p>iv) Délais raisonnables nécessaires à l'examen des accords juridiques</p> <p><i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : 4 jours 2008-2009 : 4 jours</p>

²⁴ Les descriptifs de programme et de projet devraient comporter les différents éléments figurant dans la révision approuvée du Manuel de gestion du cycle des projets et des programmes en ce qui concerne notamment l'intégrité de la conception, les consultations et la collaboration inter- et intra-divisions, ainsi que les enseignements tirés du suivi et des rapports d'évaluation des programmes.

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
g) Amélioration de l'alignement des ressources humaines d'ONU-Habitat sur les exigences du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (1)	2010-2011 : 3 jours i) Pourcentage des postes réalignés sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme <i>Mesures des résultats</i> 2006-2007 : S.O. 2008-2009 : 50 % 2010-2011 : 80 %

5. Réalisations escomptées et produits par ordre de priorité

<i>Réalisation escomptée a)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Alignement du cadre stratégique biennal axé sur les résultats et des documents relatifs au programme de travail sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 [1]	1. Le cadre stratégique axé sur les résultats et les documents relatifs au programme de travail et au budget d'ONU-Habitat tiennent compte des objectifs, des résultats et des indicateurs affinés satisfaisant aux critères SMART pour les domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013	<i>Planification des programmes, budget et comptes</i> a) Projet de cadre stratégique biennal axé sur les résultats pour 2012-2013 (1) ²⁵ [1] ²⁶ b) Projet de budget-programme biennal axé sur les résultats (2012-2013) (1) [1]
<i>Réalisation escomptée b)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Comité d'examen des programmes efficace veillant au respect de la version révisée du Manuel de gestion du cycle des projets et des programmes, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme [1]	1. Les descriptifs de programme et de projet d'ONU-Habitat sont conformes aux exigences convenues par le Comité d'examen des programmes renforcé, telles qu'elles sont énoncées dans la version révisée du <i>Manuel de gestion du cycle des projets et des programmes</i> 2. Les rapports trimestriels du Comité d'examen des programmes renseignent sur l'état de conformité des descriptifs de projet examinés avec les critères convenus, y compris l'incorporation des enseignements tirés et les consultations entre les divisions, les services et les sections	<i>Planification des programmes, budget et comptes</i> a) Base de données sur les programmes et les projets examinés (1) [2] b) Rapports trimestriels du Comité d'examen des programmes (8) [1]
<i>Réalisation escomptée c)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Contrôle efficace des ressources, de la planification et du budget, et surveillance des dépenses [1]	1. Les rapports financiers trimestriels détaillés renseignent le Comité des représentants permanents sur la situation financière d'ONU-Habitat 2. Les rapports d'information de gestion internes trimestriels renseignent la direction sur l'état des questions financières, administratives et de ressources humaines aux fins de la prise de	<i>Planification des programmes, budget et comptes</i> a) Rapports financiers trimestriels détaillés à l'intention du Comité des représentants permanents (8) [1] b) Rapports d'information de gestion trimestriels (8) [2]

²⁵ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.

²⁶ Les produits pour l'exercice biennal sont classés par ordre de priorité selon leur importance relative pour l'obtention des réalisations escomptées, sur une échelle de 1 (les plus importants) à 3 (les moins importants).

<i>Réalisation escomptée c)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	décisions	
	3. ONU-Habitat améliore les rapports sur la gestion financière en adoptant les normes IPSAS	c) Fourniture d'un appui en matière de gestion financière aux programmes et aux projets opérationnels [1]
	4. ONU-Habitat améliore la planification des ressources et la gestion des programmes grâce à la mise en œuvre du PGI	d) Conseils au sujet de la planification des ressources et de la gestion des programmes [2]
<i>Réalisation escomptée d)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration de la qualité et du coût-efficacité des services administratifs fournis à ONU-Habitat par l'Office des Nations Unies à Nairobi [2]		<i>Planification des programmes, budget et comptes</i>
	1. ONU-Habitat actualise son accord sur le niveau des services avec l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue d'une amélioration de la fourniture de services	a) Accord actualisé sur le niveau des services avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (1) [2]
	2. ONU-Habitat approuve les allocations extrabudgétaires de l'Office des Nations Unies à Nairobi	
	3. ONU-Habitat établit des rapports d'exécution annuels sur l'évaluation de la fourniture de services par l'Office des Nations Unies à Nairobi	
<i>Réalisation escomptée e)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Recrutement et placement en temps utile du personnel [1]		<i>Gestion des ressources humaines</i>
	1. ONU-Habitat produit des rapports sur l'état des ressources humaines à l'intention du Comité des représentants permanents	a) Rapports sur l'état des ressources humaines à l'intention du Comité des représentants permanents (4) [1]
	2. ONU-Habitat produit des rapports sur l'état des ressources humaines à l'intention du Siège de l'ONU à propos des délais de recrutement	b) Rapports sur l'état des ressources humaines à l'intention du Siège de l'ONU (24) [2] c) Politiques et procédures actualisées en matière de ressources humaines [1]
<i>Réalisation escomptée f)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration de l'efficacité des services juridiques, de l'application des recommandations et du contrôle interne [1]		<i>Services juridiques et contrôle</i>
	1. Les rapports de contrôle et de suivi axés sur les risques renseignent sur l'état des processus organisationnels évalués et recommandent des améliorations	a) Rapports de contrôle et de suivi axés sur les risques (4) [1]
	2. ONU-Habitat révisé les politiques et procédures administratives en vue d'en améliorer l'efficacité	b) Politiques et procédures administratives révisées [1] c) Plan de continuité d'activité (1) [2]
	3. ONU-Habitat élabore un cadre de suivi et de gestion des risques recensés pour	d) Cadre de gestion des risques de l'organisation (1) [2]

<i>Réalisation escomptée f)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i> l'organisation	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
	4. Le juriste d'ONU-Habitat donne des avis techniques et procéduraux au Comité des représentants permanents afin qu'il ait une meilleure idée des questions considérées	e) Fourniture d'avis techniques et procéduraux au Comité des représentants permanents [1]
	5. Négociations efficaces des accords internationaux, des actes constitutifs et des autres instruments dont ONU-Habitat a besoin pour s'acquitter de son mandat	f) Négociation des accords internationaux, des actes constitutifs et des autres instruments dont ONU-Habitat a besoin pour s'acquitter de son mandat [1]
	6. Le juriste d'ONU-Habitat fournit des avis efficaces sur les questions juridiques liées aux privilèges et immunités et au statut d'ONU-Habitat	g) Avis sur les questions juridiques liées aux privilèges et immunités et au statut d'ONU-Habitat [1]
	7. Le juriste d'ONU-Habitat fournit des avis convaincants sur les arrangements institutionnels et opérationnels pour l'aide au développement, y compris la formulation et l'interprétation d'accords avec les gouvernements, les organisations internationales et les partenaires concernés par ces arrangements	h) Avis sur les arrangements institutionnels et opérationnels pour l'aide au développement, y compris la formulation et l'interprétation d'accords avec des gouvernements, des organisations internationales et des partenaires au sujet de ces arrangements [1]
	8. Avis efficaces sur les questions de personnel, y compris l'interprétation du statut et du règlement du personnel et les questions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires	i) Avis sur les questions de personnel, y compris l'interprétation du statut et du règlement du personnel et les questions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires [2]
<i>Réalisation escomptée g)</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits (présentation demandée par l'Assemblée générale)</i>
Amélioration de l'alignement des ressources humaines d'ONU-Habitat sur les exigences du plan stratégique et institutionnel à moyen terme [1]	1. L'ONU-Habitat adopte un programme actualisé de perfectionnement pour son personnel en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi	<i>Gestion des ressources humaines</i> a) Programme actualisé de perfectionnement du personnel [1]
	2. Les rapports d'ONU-Habitat renseignent le Comité des représentants permanents sur le réaligement des postes pour répondre aux exigences du plan stratégique et institutionnel à moyen terme	b) Rapports sur les ressources humaines consacrés à l'alignement des postes sur les domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (4) [1]

Tableau 21 : récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : Division de l'appui au programme

Source de fonds Catégorie de dépenses	2008-2009 Crédits ouverts	Evolution		2010-2011 Estimations
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	323,9	-	-	323,9
Autres dépenses	-	-	-	-
	323,9	-	-	323,9
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	2 711,9	371,8	13,7	3 083,7
Autres dépenses	771,5	2 337,7	303,0	3 109,2
	3 483,4	2 709,5	77,8	6 192,9
Fonds spéciaux de la Fondation				
Dépenses de personnel	4 364,4	2 566,4	58,8	6 930,8
Autres dépenses	883,0	540,8	61,2	1 423,8
	5 247,4	3 107,2	59,2	8 354,6
Coopération technique				
Dépenses de personnel	2 397,5	1 266,8	52,8	3 664,3
Autres dépenses	465,9	231,1	49,6	697,0
	2 863,4	1 497,9	52,3	4 361,3
Total, sous-programme				
Dépenses de personnel	9 797,7	4 205,0	42,9	14 002,7
Autres dépenses	2 120,4	3 109,6	146,7	5 230,0
TOTAL	11 918,1	7 314,6	61,4	19 232,7

Répartition des postes de la Division de l'appui au programme, par source de financement et par classe

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total	Agents locaux	Autres	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3				
2008-2009											
Budget ordinaire de l'ONU						1		1			1
Fonds généraux de la Fondation			1	2	3		1	7	5		12
Fonds spéciaux de la Fondation				1	1		2	6	17		23
Coopération technique					3		1	7	7		14
Total partiel, 2008-2009	-	-	-	1	3	8	4	5	21	29	50
Evolution (diminution)/augmentation											
Fonds généraux de la Fondation					2	(1)		1			1
Appui au programme de coopération technique					1	2	2	4	3		7
Evolution nette	-	-	-	-	-	2	5	1	8	3	11
2010-2011											
Budget ordinaire de l'ONU						1		1			1
Fonds généraux de la Fondation			1	2	3		1	7	5		12
Fonds spéciaux de la Fondation				1	3		4	10	20		30
Coopération technique					3		4	11	7		18
Total partiel, 2010-2011	-	-	-	1	3	10	9	6	29	32	61

Annexe I

Textes portant autorisation des travaux

Programme 12

Etablissements humains

Textes communs

Résolutions de l'Assemblée générale

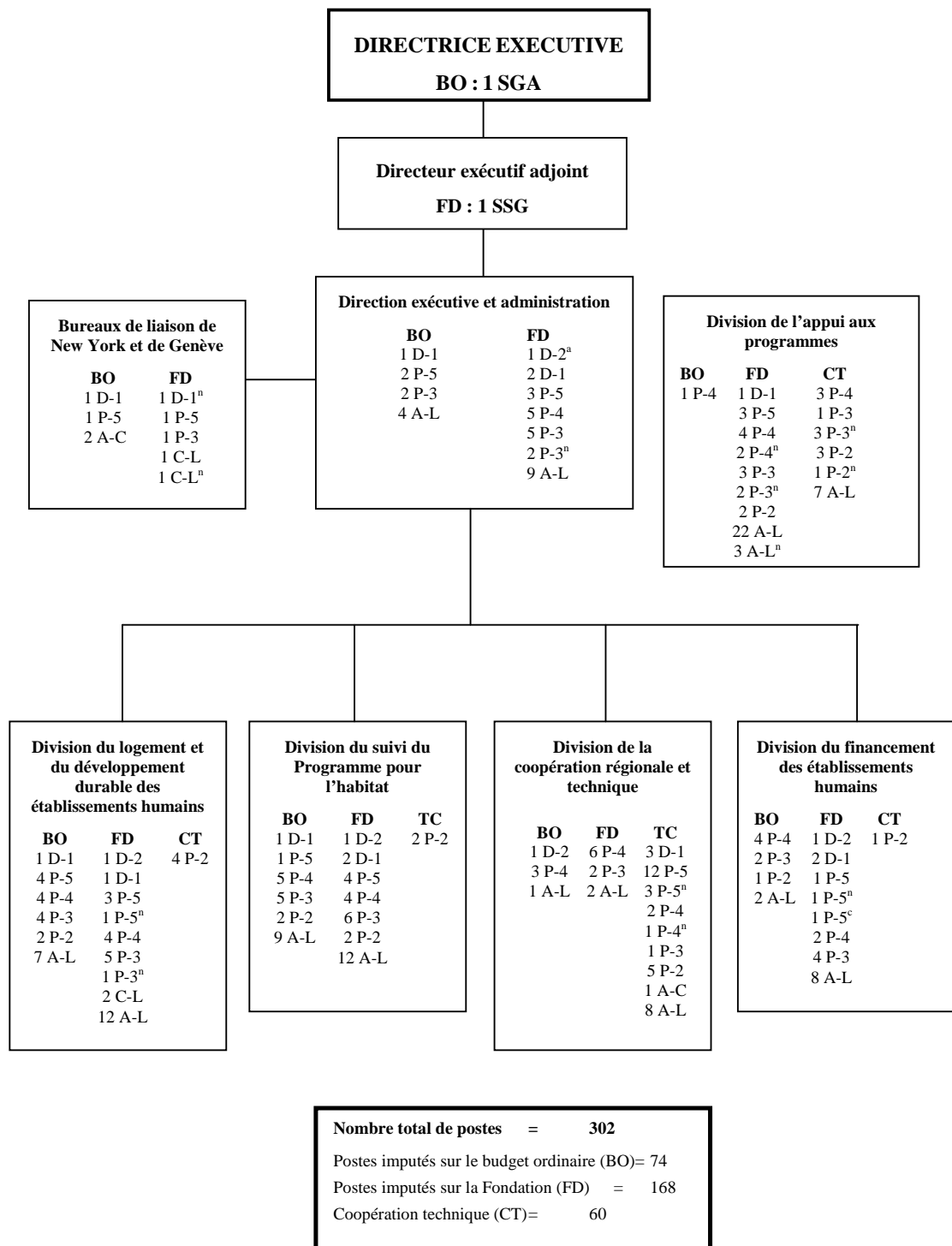
- | | |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| S-25/2. | Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire |
| 53/242 | Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains |
| 55/2 | Déclaration du Millénaire |
| 56/206 | Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) |
| 57/144 | Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire |
| 57/270 B | Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social |
| 57/275 | Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) |
| 58/217 | Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015) |
| 58/269 | Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement |
| 60/1 | Document final du Sommet mondial de 2005 (sous-programmes 1, 2 et 3) |
| 60/15 | Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien |
| 60/124 | Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (sous-programmes 1 et 3) |
| 60/125 | Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement (sous-programmes 1 et 3) |
| 60/130 | Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale |
| 60/188 | Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programme 2 et 4) |
| 60/193 | Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable |
| 60/194 | Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (sous-programmes 1 et 3) |
| 60/195 | Stratégie internationale de prévention des catastrophes (sous-programmes 1 et 3) |
| 60/196 | Catastrophes naturelles et vulnérabilité (sous-programmes 1 et 3) |
| 60/203 | Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) |
| 60/209 | Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) |

- 60/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 61/131 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
- 61/132 Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/191 Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 61/196 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 61/200 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 61/206 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 61/211 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 61/213 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 62/91 Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien
- 62/92 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/191 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/192 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 62/198 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 63/291 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Résolutions, décisions et conclusions concertées du Conseil économique et social*
- 2002/1 Conclusions concertées 2000/1 : comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
- 2003/62 Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

2005/48	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
2006/247	Établissements humains
2007/249	Établissements humains
2007/250	Document examiné par le Conseil économique et social au titre des questions économiques et environnementales : établissements humains
<i>Résolutions du Conseil d'administration</i>	
18/4	Application de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale et coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
19/5	Réalisation et suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants de taudis
19/6	Approvisionnement en eau et assainissement des villes
19/16	Rôle et droits des femmes dans le développement des établissements humains et l'assainissement des taudis
20/1	Les jeunes et les établissements humains
20/7	Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains
20/10	Forum urbain mondial
20/19	Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2006-2007
21/1	Projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2008-2009
21/2	Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources

Annexe II

Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



ⁿ = nouveaux postes
^r = postes redéployés

Annexe III

Terminologie

Activités de coopération technique

Activités visant à fournir aux pays en développement et aux pays à économie en transition une assistance aux fins de leur développement économique et social.

Allocations de crédits

Autorisation financière donnée par le Chef de secrétariat d'une organisation ou en son nom à un fonctionnaire ou à un service afin qu'il engage des dépenses à des fins précises et dans les limites fixées pour une période déterminée.

Appui aux programmes

L'appui aux programmes est assuré par des services ayant principalement pour fonction l'élaboration, la formulation et l'évaluation des programmes de l'organisation. Il s'agit d'ordinaire de services assurant un appui technique, thématique, logistique ou administratif au titre des programmes.

Augmentation ou diminution des coûts

Toute augmentation ou diminution du coût d'une ressource au cours d'un exercice budgétaire par rapport à l'exercice budgétaire précédent, sous l'effet d'une variation des coûts, des prix ou des taux de change.

Augmentation ou diminution du volume des ressources requises

Toute augmentation ou diminution des ressources requises résultant de changements portant sur le niveau ou la nature des activités entreprises par l'organisation en cours d'exercice budgétaire et à entreprendre au cours de l'exercice budgétaire à venir. Afin de permettre une comparaison avec les changements touchant le volume des activités approuvées pour l'exercice budgétaire en cours, l'augmentation ou la diminution est exprimée à l'aide des mêmes coefficients que ceux utilisés pour l'approbation des ouvertures de crédit.

Budget d'appui

Il s'agit du budget de l'organisation destiné à financer les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses de gestion et d'administration de l'organisation.

Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

Fonds provenant du budget de l'Organisation des Nations Unies, qui est alimenté par des contributions mises en recouvrement et dont l'objet est le financement du secrétariat prévu au paragraphe 1 de la section III de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale.

Crédits ouverts

Montants approuvés par l'autorité compétente à des fins précises au titre d'un exercice financier et sur lesquels peuvent être imputées les dépenses engagées à ces fins à concurrence des montants approuvés.

Gestion et administration

Activités assurées par les services de l'organisation dont la fonction essentielle consiste à préserver son identité, ses orientations et sa prospérité. Il s'agit d'ordinaire des services assurant des fonctions de direction, l'organisation des politiques et leur évaluation, les relations extérieures et l'administration.

Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance servent à déterminer la mesure dans laquelle on est parvenu aux objectifs et/ou résultats escomptés.

Objectif

Dans un budget-programme, on entend par objectif une réalisation d'ensemble souhaitée qui suppose un processus dynamique et vise à satisfaire certains besoins d'utilisateurs finals identifiés, au cours d'une période donnée.

Produits

Il s'agit des produits et services fournis au titre d'un programme ou d'un sous-programme à un utilisateur final tel que rapports, publications, formation et service de réunions, qu'une activité est censée produire conformément à ses objectifs.

Réalisation escomptée

Résultat souhaité, se traduisant par des avantages pour l'utilisateur final, consistant en une valeur ou en un taux exprimé sous forme quantitative ou qualitative. Les réalisations sont la conséquence directe des résultats obtenus et aboutissent à la réalisation d'un certain objectif.

Réserve opérationnelle

Comme l'exige l'instruction administrative ST/AI/286, une réserve opérationnelle correspondant à 20 % du montant estimatif des recettes destinées à financer les dépenses d'appui aux programmes est nécessaire pour se prémunir contre des difficultés imprévues en cours d'exercice, du fait de l'inflation et des ajustements de change, ou pour s'acquitter d'obligations juridiques en cas de cessation soudaine d'activités financées par des ressources extrabudgétaires.

Réserve financière

Il s'agit d'une réserve dont le montant est fixé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat visant à assurer la solvabilité et l'indépendance financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains de façon à pouvoir compenser les variations de flux de trésorerie et être à même de faire face à des obligations similaires selon ce que pourrait décider, à l'occasion, le Conseil d'administration.

Ressources générales de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Il s'agit des ressources de la Fondation qui sont confondues et non liées. Ce sont les contributions volontaires annoncées ou versées par les gouvernements ou les organisations intergouvernementales, les dons d'origine non gouvernementale, les intérêts connexes produits et diverses recettes.

Ressources spéciales de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Il s'agit des ressources de la Fondation qui sont fournies dans des conditions bien définies ou au titre d'accords précis passés avec les donateurs aux fins du financement, en totalité ou en partie, d'activités conformes aux objectifs et politiques et de l'Organisation. En fait également partie le compte spécial pour le financement des dépenses d'appui aux programmes.

Sous-programme

Ensemble d'activités visant à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs définis ou à l'obtention des réalisations escomptées.

Annexe IV

Hypothèses et méthodologie

A. Hypothèses pour l'exercice biennal 2010-2011

1. Pourcentage de postes vacants

On a supposé, pour le calcul des dépenses au titre des postes pour l'exercice 2010-2011, que le pourcentage de postes vacants serait de 6,5 % dans le cas des administrateurs et de 3,5 % dans celui des agents des services généraux.

2. Inflation

Aucun ajustement pour inflation n'a été appliqué aux activités des programmes financés directement ou aux dépenses imputées sur le budget ordinaire, le Siège de l'Organisation des Nations Unies devant se charger de ce travail lorsqu'il établira le budget ordinaire de l'ONU qui sera soumis à l'Assemblée générale pour adoption en 2009.

Les taux d'inflation suivants ont été retenus :

- a) Tous postes confondus : taux moyen de 9,75 % pour l'exercice biennal;
- b) Dépenses autres que les dépenses de personnel : taux moyen de 7,31 % pour l'exercice biennal.

Les taux d'inflation ci-dessus pour les postes ont été appliqués aux coûts salariaux standard du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, version 4 (utilisés dans les crédits ouverts initialement pour l'exercice 2008-2009), après ajustement pour prendre en compte le pourcentage de postes vacants indiqué ci-dessus.

3. Taux de change

On part de l'hypothèse que 1 dollar des Etats-Unis vaut 73 shillings kényens.

B. Méthodologie : budget d'appui biennal²⁷

La méthodologie fait intervenir plusieurs étapes dans le calcul des estimations. Ces calculs sont effectués séparément pour chaque année d'un exercice biennal donné. Dans le principe, la méthodologie consiste à utiliser les crédits approuvés pour la première année de l'exercice biennal en cours et à y ajouter les ajustements des crédits et des coûts, ce qui donne les estimations nécessaires pour la première année de l'exercice biennal considéré. De la même manière, les crédits ouverts pour la deuxième année de l'exercice biennal en cours sont révisés pour obtenir les estimations relatives à la deuxième année de l'exercice biennal considéré. Normalement, le calcul des estimations relatives au budget d'appui aux programmes de l'exercice biennal est effectué au cours du troisième trimestre de la première année de cet exercice biennal. Les différentes étapes sont expliquées ci-après.

1. Ajustements en volume

Sur la base des crédits approuvés, les augmentations ou diminutions réelles sont calculées et constituent les ajustements en volume. Ces derniers représentent les éléments contrôlables des estimations. Ils sont soumis à l'approbation de la Directrice exécutive, qui doit évaluer les moyens requis par l'organisation pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Pour faciliter la comparaison avec les crédits approuvés, les ajustements en volume sont calculés sur la même base.

2. Ajustements de divers coûts

Aux crédits ouverts approuvés et aux ajustements en volume sont ajoutés des augmentations ou des diminutions des coûts imputables à des facteurs autres que les taux de change et les taux d'inflation. Elles ne traduisent que les changements connus intervenus au cours des deux années suivant la préparation du dernier budget d'appui biennal. Parmi ces facteurs figurent notamment les décisions de la Commission de la fonction publique internationale concernant un certain nombre d'allocations dues au personnel (indemnité pour personnes à charge, indemnité pour frais d'études, etc.). Les ajustements des coûts salariaux sont effectués sur la base des coûts salariaux standard définis par le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

²⁷ La même méthodologie d'ajustement des coûts sera appliquée au budget-programme biennal.

3. Ajustements pour taux de change

Les ajustements pour taux de change sont calculés pour chaque année et portent sur la totalité des crédits ouverts appropriés, ainsi que sur les ajustements des crédits et de divers coûts. Ces ajustements représentent normalement la différence entre les taux de change pratiqués par l'Organisation des Nations Unies au 1^{er} septembre de l'année précédant l'exercice biennal en cours et, par exemple, au 1^{er} septembre de la première année de l'exercice biennal en cours (c'est-à-dire au moment où est établi le projet de budget d'appui biennal).

4. Ajustements pour inflation

Enfin, pour compléter le tableau et pour produire l'estimation finale des besoins pour le prochain exercice biennal, l'Organisation doit calculer, selon le cas, des ajustements ou des estimations de l'inflation sur une période de quatre ans. Ces ajustements sont calculés pour chaque année et portent sur la totalité des crédits ouverts appropriés, ainsi que sur les ajustements en volume et les ajustements de divers coûts, corrigés pour tenir compte des fluctuations du taux de change, comme suit :

a) Pour la période allant de la première année de l'exercice biennal en cours à la première année de l'exercice biennal suivant : les estimations actuelles intègrent déjà des estimations antérieures de l'inflation. L'ajustement pour inflation portant sur cette période de transition englobe, par conséquent :

- i) La différence entre l'application des estimations précédentes et l'inflation réelle pour les six premiers mois de la première année de l'exercice biennal en cours;
- ii) La différence entre l'application des estimations précédentes et la projection révisée pour inflation pour les 18 derniers mois de l'exercice biennal en cours;
- iii) La projection pour inflation pour la première année de l'exercice biennal suivant;

b) Pour la période allant de la deuxième année de l'exercice biennal en cours à la deuxième année de l'exercice biennal suivant i)-iii) comme au point a) ci-dessus; et

c) La projection de l'inflation pour la deuxième année de l'exercice suivant.

Pour calculer l'inflation, quatre ajustements pour inflation sont utilisés pour chaque année :

a) Le premier ajustement est la prévision de changement de l'indemnité de poste pour les administrateurs recrutés sur le plan international;

b) Le deuxième ajustement a trait aux frais de voyage et aux dépenses communes de personnel pour les administrateurs recrutés sur le plan international;

c) Le troisième ajustement englobe les traitements et les dépenses communes de personnel pour le personnel local, c'est-à-dire les services généraux et autres catégories, qui peuvent varier de manière significative, en fonction de la localité;

d) Le quatrième ajustement concerne tous les autres.